

VILLE d'ANTONY

Conseil Municipal du 30 septembre 2021

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de
Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

M. le Maire : Je demande à M. Passeron de faire l'appel.

(Appel des conseillers municipaux par M. Passeron.)

Mme SCHLIENGER à Mme PRECETTI M. GIORIA à Mme VERET

M. LEGRAND à M. NEHME

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. AIT-OUARAZ

M. BENSABAT à M. SENANT

Mme RAFIK à Mme ZAMBARDJOUDI

M. CELESTIN à Mme LAJEUNIE

M. le Maire : Mes chers collègues, je me dois de vous faire part du décès d'un ancien conseiller municipal, Michel Pouzol. Il était chirurgien-dentiste à Antony. Il est entré au conseil municipal en 1989 et a été réélu en juin 1995. Il a donné sa démission en juin 1996. Il fut à l'origine de la création de l'Association du Personnel d'Antony, l'APA, dont il assura au départ la présidence. À sa mémoire je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie. Vous avez reçu le **PV de la séance du 1er juillet 2021**, avez-vous des observations ? Si vous n'en avez pas, **je considère qu'il est approuvé.**

Vous avez reçu aussi la **liste des décisions prises pendant l'intersession**. Avez-vous des questions sur ces décisions ?

Mme REMY-LARGEAU : Bonsoir chers collègues, mon intervention concerne la décision numéro 2, nous avons plusieurs questions au sujet de cette décision : Premièrement la vente du fonds de commerce du restaurant concerné est-elle due à une faillite liée à la crise sanitaire ou à une autre cause ? Deuxième question : Quelle est la surface de ce local ? Et troisièmement quel est le projet ? Parce que si nous avons bien compris ce qui a été dit en commission Urbanisme, quand la préemption a été décidée, le projet était d'agrandir le Centre de Santé de la Croix-Rouge. Si malgré le vœu dont il sera question tout à l'heure la Croix-Rouge maintient son projet de cession du centre de santé d'Antony, le projet d'agrandissement sera-t-il maintenu ?

Et j'avais une quatrième question : Qu'en est-il du projet de refonte du centre commercial ?

M. le Maire : S'agissant du centre de santé de la Croix-Rouge, il appartient à la Ville. Contrairement à ce que vous pensez, il appartient à la Ville...

Mme REMY-LARGEAU : Oui, je le sais...

M. le Maire : Cela vous a sûrement été dit en commission, j'en suis certain...

Mme REMY-LARGEAU : Vous l'aviez déjà dit aussi en conseil municipal, donc...

M. le Maire : Donc il appartient à la Ville, il a été acheté par la Ville en 2011, 2010-2011, il a été aménagé aux frais de la Ville, pas par la Croix-Rouge mais aux frais de la Ville, et donc il appartient à la Ville. La Croix-Rouge, son rôle est seulement de le faire fonctionner.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, tout à fait.

M. le Maire : La Croix-Rouge, on en parlera tout à l'heure, mais en tout cas le projet de la Ville c'est de l'étendre. De l'étendre largement en termes de superficie en achetant les 150 m² du local commercial voisin, il faut donc aussi acheter le fonds de commerce puisqu'on déloge un commerçant. Mais tout ceci vous a été dit. Vous ne croyez pas celui ou celle qui vous l'a dit mais je vous assure que l'information était bonne...

Mme REMY-LARGEAU : Non, pas du tout ! Écoutez, mes questions n'étaient pas exactement celles-là puisque je vous demandais la raison de la vente du commerce, premièrement ; ça, je pense qu'on n'en a pas discuté. La surface, vous venez de me répondre, effectivement c'est 150 m². J'entends que le projet est toujours de maintenir et d'étendre le local du centre de santé, et je vous remercie de l'avoir confirmé ; et puis

je voudrais savoir si sur le projet plus général de refonte du centre commercial vous pouvez donner des éléments aujourd'hui.

M. le Maire : Moi, je n'ai jamais eu de projet d'extension du centre commercial, pour le moment en tout cas. Moi, je n'ai pas de projet. Peut-être en aurons-nous un jour mais pour le moment je n'ai jamais étudié un projet d'extension du centre commercial.

Mme REMY-LARGEAU : Entendu. Merci.

M. le Maire : Quoi d'autre ?

Mme HUARD : A propos des décisions 23 et 45 qui concernent des frais d'avocats au sujet des recours de la Ville contre l'arrêté de suppression du passage à niveau numéro 9, lors de la commission, M. Nehmé a répondu à nos questions et a dit que la Ville avait été déboutée en appel de son recours sur la déclaration d'utilité publique du projet d'amélioration de la ligne Massy-Valenton, cette facture donc s'ajoute aux 55.000 € déjà dépensés par la Ville pour contester ce projet, c'était le chiffre que vous nous avez donné lors d'un précédent conseil municipal. C'est un projet qui doit permettre d'améliorer la fréquence de la ligne du RER C sur le tronçon Massy/Pont de Rungis, d'améliorer la régularité des TGV qui empruntent cette liaison Est-Ouest et la sécurité du trafic ; c'est un projet qui est également soutenu d'ailleurs par les usagers des transports. On a noté que la déclaration d'utilité publique a été reconduite pour six ans le 26 juin 2021 et que les travaux avancent sur les tronçons Est d'Orly à

Rungis, sur les tronçons Ouest depuis Massy ; cet été SNCF Réseau a invité les élus du conseil municipal à une réunion d'information...

M. le Maire : Attendez mais votre question c'est quoi ?

Mme HUARD : J'y arrive...

M. le Maire : Oui mais ça, ce n'est pas une question ! Vous faites un discours !

Mme HUARD : ... car la ville s'y est opposée, donc ma question est : Ne serait-il pas temps d'informer les Antoniens sur ce projet, sur le calendrier des travaux, et de discuter des mesures de protection pour les riverains qui seront impactés plutôt que de laisser croire, comme vous l'avez...

M. le Maire : Non mais attendez, le sujet est qu'il faut payer un avocat !

Mme HUARD : ... dit lors d'un précédent conseil municipal, que cela ne se fera pas.... Vous ne me laissez pas terminer...

M. le Maire : Non, écoutez, je ne répondrai pas à cela ! Vous ne posez pas une question, vous faites un discours. Le sujet c'est une décision pour payer un avocat, c'est tout. S'il n'y a pas de question sur ce sujet...

Mme HUARD : La question justement est sur ce projet et sur le fait que vous le contesterez, à force de ne pas informer les Antoniens que ce projet se fait et qu'on peut difficilement s'y opposer...

M. le Maire : Non mais ce n'est pas une question, ça ! Non mais attendez, on va arrêter là ! Ce n'est pas une question.

Mme HUARD : ... que les Antoniens ne seront pas préparés...

M. le Maire : D'accord. Est-ce que quelqu'un a des questions et non pas des discours à faire ?

Mme DESBOIS : D'abord un vœu que le conseil municipal puisse se passer de manière sereine. C'est un premier vœu et je pense que tout le monde le partage.

M. le Maire : Ecoutez, je n'ai pas de leçon non plus à recevoir ! Alors maintenant posez vos questions...

Mme DESBOIS : C'est vous qui commencez déjà à être énervé...

M. le Maire : Posez vos questions.

Mme DESBOIS : Concernant la décision numéro 10 sur l'avenant qui concerne le stade Georges Suant qui vient d'être inauguré, j'avais posé une question en commission et M. Venturi a eu la gentillesse de bien vouloir faire préparer quelques éléments pour savoir quel est l'atterrissage en termes budgétaires par rapport à l'estimation budgétaire initiale, peut-on avoir la réponse ?

Et j'ai une seconde question, c'est très court, qui concerne l'usage de cette nouvelle infrastructure qui a coûté effectivement un budget conséquent : Est-ce que cette infrastructure sera ouverte aux Antoniens hors clubs, en pratique libre ? Est-ce que cela demeure possible ? C'était le cas sur l'ancienne infrastructure. Et si oui, à quel niveau ? Merci.

M. le Maire : Ce sont des questions précises que vous posez, c'est quoi au juste ? Je n'ai pas compris.

Mme DESBOIS : Pourtant c'était assez clair ; je demandais quel est le budget d'atterrissage par rapport au budget estimé sur les travaux du stade Georges Suant, première question.

M. le Maire : 1.780.000 €

Mme DESBOIS : D'accord. 1,780 M€ par rapport aux 1,6 M€ environ qui avaient été estimés, c'est ça ?

M. le Maire : Oui, il y a un supplément.

Mme DESBOIS : D'accord, 1,780 M€, je vous remercie de votre réponse. Seconde question : Est-ce qu'effectivement cette nouvelle infrastructure sportive sera ouverte en pratique libre aux Antoniens ?

M. le Maire : Cela fait 40 ans qu'elle est ouverte, ce n'est pas nouveau !

Mme DESBOIS : Oui mais est-ce qu'elle va le demeurer ?... Je vous pose la question parce que ces derniers temps il y a eu des moments où cela ne l'était pas, mais peut-être parce qu'elle venait aussi d'être ouverte ?

M. le Maire : Le stade était fermé parce qu'il était en travaux depuis deux ans mais non, le stade a toujours été ouvert à l'ensemble des Antoniens, il n'y a pas de limite. Simplement les gardiens font leur travail, bien entendu. Mais le stade est ouvert.

Mme DESBOIS : Donc le stade demeure ouvert aux Antoniens.

M. le Maire : Si vous voulez aller courir sur le stade, vous pourrez. Et vous pourrez même vous faire mesurer sur la piste connectée, avec l'appli prévue...

Mme DESBOIS : Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire : C'est dans le Parisien aujourd'hui d'ailleurs.

Mme CHABOT : Bonsoir, j'aurais voulu avoir un éclaircissement sur la numéro 40 : Il s'agit d'un partenariat avec une association qui s'appelle AGEGA pour des ateliers d'éveil musical, contrairement à l'association qui est l'objet de la décision 41, on n'a pas trouvé cette association...

M. le Maire : L'association AGEGA ? C'est la numéro 40 ?

Mme CHABOT : C'est ça. L'association en 41 existe, mais la 40, on ne l'a pas trouvée. Donc on voulait savoir ce que c'était que cette association.

M. le Maire : D'accord. Est-ce que Marc Ali peut vous répondre ?

M. BEN ABDALLAH : Oui, c'est une association qui travaille avec le Centre Social et Culturel tous les samedis matin hors vacances scolaires, ce centre travaille avec des enfants en bas âge et travaille notamment sur tout ce qui est lien, éveil musical et lien à la parentalité puisqu'en fait c'est une association qui constitue des groupes composés de dix enfants à peu près avec dix parents. Donc moi, à ma connaissance, cela se fait tous les samedis, je vous renvoie au Centre Social et Culturel pour découvrir leur activité.

Mme CHABOT : Merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

Nous passons à la liste des **déclarations d'intention d'aliéner** que vous avez reçue également. Y a-t-il des questions sur cette liste ? Il n'y en a pas, vous avez donc eu toutes les réponses en commission, je suppose ? Je pense que nous pouvons maintenant passer à la présentation du projet Antynpole par nos experts du groupement A.U.C mais avant de leur passer la parole je vais d'abord vous dire quelques mots sur l'historique de ce projet auquel on pense depuis déjà plus de 15 ans.

PRESENTATION DU PROJET ANTONYPOLE PAR LE GROUPEMENT A.U.C.

M. le Maire : Antynpole, d'abord il faut s'en souvenir, c'est une zone d'activité d'une cinquantaine d'hectares qui a été créée dans les années 70 par Georges Suant, sur des champs de blé, au bord des autoroutes A6 et A10. À l'époque la DATAR qui était la Délégation à l'aménagement du territoire n'y avait autorisé pour l'essentiel que des entrepôts à faible valeur ajoutée. Alors dès le début des années 2000 c'est-à-dire après 30 ans d'existence, nous avons cherché à réhabiliter et à redynamiser ce site et à y attirer des entreprises de haute technologie, à l'instar de ce que nous avons déjà réussi sur l'autre site voisin où se sont établis Stallergènes et Air Liquide. Mais nous nous heurtions pour cette réhabilitation, pour cette requalification, à l'impossibilité de financer

l'indispensable mise en souterrain des lignes à haute tension. Il y en a pour plus de 20 millions d'euros.

Pour financer la mise en souterrain des lignes de haute tension il fallait que le réaménagement apporte une valeur ajoutée importante et on n'arrivait pas, dans nos réflexions, à trouver cette valeur. L'arrivée en 2010/2011 du Grand Paris Express et la décision qui a été prise d'ouvrir une gare à Antonypole ont changé les choses. La gare désenclaverait le site et permettrait d'y construire non plus seulement une zone d'activité moderne comme nous le souhaitions au début mais un nouveau quartier de ville avec des logements et avec des entreprises.

Lancé dans l'enthousiasme en 2011 avec des objectifs extrêmement optimistes, le projet du Grand Paris a subi plusieurs retards en 2013 puis en 2018 ; la gare Antonypole devait ouvrir en 2018 d'après le premier projet de 2011, celui de Nicolas Sarkozy. Le projet du Grand Paris a été repoussé en 2013, à 2023 par le gouvernement et ensuite il a été de nouveau retardé jusqu'en 2027 par Édouard Philippe en 2018. Notre projet de nouveau quartier étant fondé sur la gare et étant forcément solidaire de la gare a été retardé d'autant.

Plusieurs événements sont néanmoins intervenus en 2017, c'est là que le projet a vraiment pris tournure : d'abord Antonypole a été retenu pour participer au concours « Inventons la Métropole du Grand Paris », organisé par la Métropole du Grand Paris et par la Préfecture de Région

et le jury du concours a primé le projet présenté par le groupement Linkcity / Emerige qui s'engageait sur le terrain central qui représente 3,5 hectares à construire 62.000 m² de constructions, dont 440 logements, 13.000 m² de campus innovation, un hôtel cinq étoiles de 6.500 m², un restaurant, et 4.400 m² de commerces. Un projet effectivement extrêmement ambitieux qui l'a emporté, qui a convaincu le jury d'« Inventons la Métropole ».

Et deuxième décision prise en 2017 : pour nous assister, pour assister la Ville dans la conception de l'aménagement des 50 hectares du site, pas seulement le cœur du quartier comme pour Linkcity mais là pour aménager les 50 hectares de site, la Ville a lancé un appel d'offres et retenu le groupement constitué par l'urbaniste A.U.C., par l'urbaniste BAU+, par le paysagiste Michel Desvigne, par les économistes HANK et VPEAS et par le cabinet juridique GINKGO.

Je vais vous présenter les participants de ce groupement : D'abord A.U.C. qui est le mandataire du groupement. A.U.C. est dirigé par Djamel Klouche qui travaille personnellement sur notre projet, il n'est pas physiquement présent ce soir mais il va s'exprimer en visio. A.U.C. vient de remporter le Grand Prix de l'Urbanisme 2021 qui lui sera remis dans quelques mois, je crois avant le mois de décembre en principe. Il avait déjà été retenu en 2011 pour participer à l'atelier international du Grand Paris et nous avons pu lire dans la presse lundi dernier qu'il a été chargé

au cours des années passées de régénérer le quartier Lyon Part-Dieu, de réaménager le quartier Chapelle Internationale dans le 18ème arrondissement de Paris, et du plan du nouveau quartier Pleyel à Saint-Denis. Donc il a vraiment des références de très haut niveau et je rappelle qu'il a obtenu le Grand Prix de l'Urbanisme cette année.

L'agence Michel Desvigne : Michel Desvigne est à la fois un paysagiste très connu au plan international mais également un spécialiste de l'aménagement. Michel Desvigne a obtenu le Grand Prix de l'Urbanisme en 2011, le Prix Européen de l'Aménagement de l'Espace Public Urbain en 2011 également pour la requalification du Vieux-Port de Marseille. Il vient d'être retenu lundi dernier dans l'un des quatre groupements chargés de repenser les abords de Notre-Dame et d'ailleurs il fait équipe dans ce groupement avec le dernier lauréat du Prix Pritzker d'architecture, le « Nobel d'architecture » ; il a travaillé récemment sur la Place Centrale de Lyon Confluence et sur le Cluster de Paris-Saclay. Et il a également des réalisations marquantes à Londres et à Tokyo.

Les autres membres du groupement sont l'entreprise BAU+, agence d'urbanisme et d'architecture, avec Miléna Wysoczynska qui est ici présente, HANK, qui est spécialiste en promotion économique, VPEAS spécialiste en économie de la construction et de l'aménagement, et GINKGO spécialiste en droit de l'Urbanisme et de l'Aménagement. Nous sommes donc assistés, vous pouvez le remarquer et vous le verrez au

cours de la présentation, par une équipe qui est extrêmement expérimentée et je vais lui passer la parole.

(Présentation par vidéo)

M. Djamel KLOUCHE : Bonjour, merci Monsieur le Maire de cette introduction. Mesdames les élues, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous allons vous présenter ce projet qui est au stade d'une proposition sur le secteur d'Antony. C'est un secteur d'une cinquantaine d'hectares, assez important pour votre Ville, qui est situé comme vous le savez au bord de l'autoroute A6 et de l'autoroute A10. La première chose que l'on a faite quand on a travaillé sur ce site, évidemment, c'était d'essayer de comprendre où est-ce que l'on était et qu'était Antony. Antony est une ville assez qualitative, où il fait plutôt bon vivre, avec une densité plutôt raisonnable, 6.540 habitants au kilomètre carré, une ville plutôt bien dotée en espaces verts -20 m² d'espaces verts par habitant-, 35 % de la commune est pavillonnaire, c'est-à-dire que c'est un urbanisme globalement horizontal. Et en même temps cette ville qui est tout de même à moins de 20 minutes en RER du centre de Paris est desservie par six gares, ce qui en fait une très bonne desserte, notamment avec la dernière gare qui est la gare du Grand Paris Express qui déclenche, comme l'a dit M. le Maire, cette opération.

D'abord voyons ce que va produire l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express, cela va mettre Antony à à peine cinq minutes d'Orly, à peine

trois minutes de Massy, donc de la gare TGV ; et puis finalement à une dizaine de minutes, un peu plus d'une dizaine de minutes du grand pôle technologique et scientifique qu'est celui du Plateau de Saclay. Donc quand on vous montre cette carte, on vous montre à quel point la situation, malgré le fait que l'on soit adossé à des autoroutes, à quel point la situation et l'arrivée du Grand Paris Express met ce territoire comme un territoire extrêmement attractif pour les résidents, parce que je pense qu'aujourd'hui il y a beaucoup de gens qui aimeraient habiter, qui veulent, qui désirent habiter en première couronne, dans des territoires plutôt doux, verts, calmes et en même temps à proximité des grands pôles, notamment des grands pôles d'enseignement ; vous avez un aéroport tout près, une gare TGV, etc. Donc cela dessine un peu les contours des enjeux de ce site.

Le plan guide, je vais vous le présenter en plusieurs phases et notamment la première chose que je vais vous présenter, c'est plutôt l'avant/après, pour vous expliquer de quelle manière on l'a construit, de quelle manière on l'a conçu. Première chose que l'on a faite, ça a été d'essayer d'imaginer le projet à venir, qui se réinscrit sur le parcellaire existant. Comme vous le savez, une partie du foncier est maîtrisé par la Ville, ou par l'Établissement Public Foncier, mais une grosse partie du foncier, la majorité, est encore du foncier privé avec les entreprises notamment logistiques qui sont sur le site. Le foncier va se libérer au gré

des opportunités dans le temps et donc il fallait absolument que le projet s'articule ou s'inscrive sur le parcellaire de la ville. C'est la première chose.

Deuxième élément : le maillage public. Aujourd'hui on est sur un territoire industriel, avec de très, très gros objets, avec un maillage relativement inexistant ; en gros il y a deux voies qui desservent ces grands objets et à côté il y a une très grande porosité avec tout un réseau d'espaces publics qui vont desservir ce nouveau quartier ; tout à l'heure Carla de l'agence Michel Desvigne vous expliquera toute cette structure.

Troisième élément qui pour nous était assez important et on y reviendra, c'est la structure végétale qui évidemment est assez présente ; je pense qu'à l'époque, quand on pensait zone d'activité, on plantait des zones d'arbres, donc aujourd'hui on hérite d'une structure végétale qui est assez intéressante, assez forte et qui a de l'ampleur. On conserve globalement tous les arbres, donc 700 arbres sont conservés, et dans le projet on en plante 5.000, on va vous expliquer à travers le plan les espaces techniques qui permettent de dessiner toute la grande structure, la nouvelle structure du quartier.

Le projet se déploie en quatre couches : Une première couche que l'on a appelée les « lanières habitantes », c'est-à-dire toute la partie d'Antonypole qui est véritablement articulée aux zones habitées dans le secteur, notamment au Nord, le quartier des Rabats, etc., etc. Et là on a

proposé plutôt un urbanisme très horizontal, très peu dense, plutôt dédié de façon quasi totalement au résidentiel. C'est-à-dire qu'il y a des équipements, il y a des écoles, on n'y revient pas, il y a des services, mais globalement on est dans une situation résidentielle, on continue avec des quartiers pavillonnaires existants dans la prolongation, avec une structure verte qui vient accompagner tout cela, plutôt douce, très peu de voirie, les deux seules voiries que l'on garde sont les voiries existantes ; et puis on a travaillé un paysage urbain le long de ces voies avec des maisons qui sont à R+1 et la densité, quand il y en a parce qu'il en faut, est plutôt en cœur d'îlots. Cela permet d'avoir des continuités et une logique, une cohérence en tous les cas entre les tissus existants et les tissus à venir.

La deuxième couche qui est assez importante, c'est le grand mail, cette avenue qui jusqu'à maintenant structure cette zone d'activité, qui aujourd'hui est malmenée par notamment les poteaux électriques que l'on va pouvoir enterrer, ce mail devient un espace public extrêmement structurant, déjà planté mais que l'on replante de façon abondante ; c'est ce mail qui ira jusqu'à la gare, et autour de ce mail va se constituer une vraie centralité et notamment le pôle, le projet dont vous a parlé M. le Maire qui est le projet de Linkcity, qui va être le premier projet qui va s'articuler autour de la gare. Donc en termes d'images de référence, on est dans quelque chose qui est très, très vert, très, très planté, c'est un

mail qui fait plus de 35 mètres, donc très large, très généreux, dans lequel tous les modes : piétons, cycles, espaces de jeux, vont pouvoir cohabiter sans problèmes.

Troisième couche qui pour nous était assez importante : c'est la couche que l'on appelait la « vitrine économique ». Monsieur le Maire l'a dit, la DATAR il y a 30, 40, 50 ans, avait déjà identifié ce site comme un site économique. Le problème, c'est qu'elle l'a identifié comme un site logistique. Aujourd'hui on pense que ce site devient un site économique un peu 4.0, on peut y accueillir de nouvelles entreprises, des entreprises de la ville, des entreprises innovantes qui ont besoin de tertiaire mais qui peuvent avoir besoin aussi de lieu d'activité ou de lieu de production. Aujourd'hui tous les politiques parlent de réindustrialiser la France, on pense que sur cette façade, le long de l'autoroute, on peut imaginer un développement tourné vers l'économie avec une mixité entre tertiaire et production. Donc production évidemment moderne, contemporaine, pas celle qui pollue mais celle qui cohabite dans un quartier d'habitat. Pourquoi on a fait ça ? On a envie plutôt que ce quartier se tourne aussi vers ces grandes infrastructures comme l'autoroute A6 parce que nous sommes persuadés que dans 10 ans, 15 ans, 20 ans, cette autoroute deviendra plutôt un boulevard urbain ; aujourd'hui il y a une révolution des mobilités, une révolution des voitures, des voitures électriques, les voies de transports vont beaucoup se transformer dans les 10 ou 15 ans,

et cette façade qui aujourd'hui est une façade plutôt neutralisée d'autoroute deviendra dans 10 ou 15 ans une façade très active tournée vers une infrastructure beaucoup plus douce.

Quatrième couche qui est aussi assez importante qu'on appelle « la diagonale active », c'est une couche qui permet de croiser, d'une certaine manière de créer un lien entre les trois premières, c'est-à-dire du Nord vers le Sud et vers l'Ouest, qui est un système d'équipement, de système commercial qui relie un équipement de proximité au Nord, des écoles, un collège, la gare, tout le campus et le système commercial dans le lot de Linkcity Emerige autour de la gare, une autre école, des commerces, des activités, jusqu'au nouveau CPM qui est à l'extrême Ouest de la parcelle. Et puis il y a un nouveau pôle qui est le nouveau pôle Malraux qui lui est en proue du quartier, on va évidemment y restituer tous les programmes qui étaient dans le bâtiment Malraux, et on pense qu'on peut l'augmenter par des équipements sportifs, par une offre sportive de haut niveau pour doter ce nouveau quartier d'une programmation intéressante y compris pour les jeunes.

Ces quatre couches arrivent à dessiner un peu ce projet, et un projet urbain, évidemment c'est d'abord des espaces publics, c'est une trame des espaces publics, c'est un plan qui permet de structurer, de donner, de dessiner des liens, de mettre en relation les choses, donc là c'est l'équipe de Michel Desvigne qui s'en occupe, Carla ici présente mais

comme moi en visio va vous présenter de quelle manière ces espaces publics se structurent.

Mme Carla GRECO : Bonjour. Comme disait Djamel, le futur quartier Antonypole doit tout d'abord retrouver une structure urbaine cohérente et hiérarchisée et pour ce faire le paysage devient véritablement un outil des transformations urbaines dans les quartiers.

Donc l'utilisation d'une trame paysagère apparaît comme l'outil de référence pour cet aménagement. Cette trame qualifie le maillage vert et définit des alliances spécifiques identitaires. Nous avons identifié trois typologies d'espaces dans ce maillage avec des strates et des ambiances très diversifiées, nous avons les mails plantés, nous avons les transversales, les lamineuses paysagères et les cheminements.

On peut commencer par les mails plantés. Un mail planté, c'est un axe structurant à l'échelle pas seulement du quartier mais aussi du territoire ; les deux avenues, l'avenue Sommer et l'avenue Harmel, retrouvent leur rôle d'axes structurants à l'échelle du territoire et participent activement au développement du nouveau quartier Antonypole. Donc les différents aménagements paysagers qui sont préconisés renforcent ces changements de statut, et dans les projets les avenues deviennent les nouveaux espaces civiques de taille et d'échelle exceptionnelles. Donc l'occasion comme on l'a dit tout à l'heure, c'est l'enfouissement des lignes à haute tension ainsi que la volonté d'optimiser la surface à circuler qui

libère à terme l'importante emprise qui devient désormais entièrement accessible aux piétons. Nous nous sommes appuyés sur la structure végétale existante, les doubles alignements des tilleuls que l'on retrouve sur la coupe et cette canopée est intégrée, donc ces alignements existants sont complétés par de nouvelles plantations qui définissent une canopée qui réunit des usages très différents.

Nous avons deux séquences dans ce mail, deux séquences au niveau de l'avenue Sommer où nous retrouvons une grande pelouse plantée qui définit tout un parc linéaire et une deuxième séquence au niveau de l'avenue Harmel, la gare où nous avons imaginé un grand parvis minéral donc plus adapté pour accueillir les multiples usages liés au programme et notamment à la gare. En deuxième nous avons ensuite les rues transversales avec les rues existantes qui sont requalifiées ; et de nouvelles rues sont créées afin de répondre aux attentes du site en matière de qualité de l'espace public et de circulation. Ces rues sont à l'origine du maillage de quartier et du coup de sa vie commerciale et elles assurent la composition du végétal au cœur du site ; encore une fois les alignements existants sont conservés et sont intégrés dans de nouvelles plantations.

Si nous regardons la coupe, on a un gabarit de 16 mètres où nous retrouvons une voirie partagée voitures et vélos au milieu, accompagnée par les doubles alignements d'arbres ; et puis où nous trouvons aussi des

places de parking et des grands trottoirs, avec une volonté de mettre les plantations dans les meilleures conditions possibles, ce qui nous a amenés à une réflexion liée à la volonté d'avoir des fosses de plantations en continu et donc une définition des revêtements des sols plus ou moins perméables ou semi-perméables, là nous avons des fosses de plantations continues et donc des traitements de sols différents.

Nous avons ensuite « les lanières paysagères » qui font partie un peu de ces maillages qui règlent le quartier et les routes transversales mais elles s'affirment comme de grands mails de plantations qui prolongent les petits bois que l'on retrouve au nord du quartier, au même titre que les rues transversales de cet espace, elles structurent le site et cela se caractérise par une forte composante végétale. Celle-ci participe activement à la gestion des eaux de pluie du quartier et donc leur constitution forme un creux pour accueillir les eaux de pluie selon les périodes de l'année et elles identifient la surface végétale, ce sont aussi des lieux de biodiversité très intéressants et très importants au sein du quartier.

Nous avons après les cheminements : les cheminements définissent plutôt un réseau de circulation apaisée, dédié aux modes de circulations douces et limité aux accès et à la desserte des résidents. Ces cheminements arrivent dans les quartiers et en fait définissent des liaisons douces entre les parcelles. Ils sont conçus comme une surface

minérale homogène et très simple avec un caractère disons comme un plateau. Donc l'idée est d'avoir vraiment un espace plutôt chaleureux. Ces cheminements peuvent avoir une composante minérale pour aménager des terrasses par exemple ou plutôt végétale avec l'aménagement de bandes végétales d'une largeur minimale définie pour gérer l'interface entre l'espace public et les parcelles privées.

Nous avons ensuite identifié aussi ce que l'on appelle des « cordons boisés ». Ces cordons boisés permettent d'accompagner les interfaces avec l'existant. C'est un paysage qui apporte une présence végétale immédiate et c'est assez dense pour permettre de matérialiser tout de suite cette bordure. Ces espaces participent aussi à la gestion des eaux pluviales à l'échelle du quartier et définissent des liens importants écologiques à l'échelle du territoire.

M. Djamel KLOUCHE : Merci Carla. Juste pour conclure cette première partie qui est la partie un peu structure générale du quartier, vous l'avez compris, on construit ce projet vraiment à partir de l'existant, à partir des qualités de l'existant, notamment l'héritage arboré mais aussi l'héritage intra-structurel. On le construit aussi en fonction des localisations des différents secteurs et vous l'avez compris, ce sont les couches que vous avez sur le plan : il y a l'environnement qui est « l'environnement très habitant » qui va être à majorité résidentiel, c'est celui qui est au contact des tissus notamment de très basse densité de la ville, là on recherche

plutôt une très grande « délicatesse », on est plutôt dans du résidentiel très diversifié, on est dans le développement d'équipements et de services de proximité pour les habitants, c'est le premier environnement.

Le deuxième environnement, c'est un peu tout ce qui se passe autour de la gare, on l'a appelé « environnement métropolitain », autour d'une gare il faut un peu plus de densité, un peu plus de services ; vous avez une gare qui va vous mettre comme je l'ai dit tout à l'heure à quelques minutes de pas mal de pôles importants de la région parisienne.

Et puis le troisième environnement est celui que l'on a appelé « environnement hybride ». Pourquoi hybride ? Parce qu'il arrive à mélanger de l'activité économique, du développement économique, du résidentiel, autour de ces mails, autour de cet espace public extrêmement fort qui va structurer le quartier.

C'est comme cela que l'on a pensé ce projet. Ce projet est mixte dans toutes ses fonctions mais il a des gradations et il arrive à s'adapter, à tirer parti en tout cas de toutes les conditions dans lesquelles il se situe.

Voilà maintenant un plan un peu programmatique qui montre de quelle façon s'articulent les choses, comment elles s'organisent : il est question du logement d'une part, il est question de bureaux d'autre part, la question de la production ou des activités, des espaces productifs 4.0 qui sont des ateliers, des laboratoires pour des entreprises qui ont besoin de lieux de travail mais aussi de lieux de production ou de lieux de

recherche ; il y a bien sûr aussi les commerces qui viennent dessiner des linéaires, des continuités linéaires le long d'axes d'espaces publics importants. Et ensuite les équipements : au nord vous avez un collège, vous avez la reconstruction de l'école existante, vous avez un équipement de proximité aussi, vous avez une deuxième école et une crèche au cœur du quartier d'habitations, vous avez évidemment la gare qui est un peu le pôle, le moteur du quartier ; vous avez le nouveau Malraux associé à un équipement sportif, le nouveau Malraux qui va être construit assez rapidement parce qu'aujourd'hui il occupe une parcelle qu'il va falloir libérer pour construire le quartier de la gare ; vous avez un troisième groupe scolaire, et enfin le CTM, Centre Technique Municipal qui, comme vous le savez, est aujourd'hui localisé sur le secteur et qu'il va falloir déménager. On a aussi essayé de faire en sorte que tous les équipements soient localisés de façon égalitaire sur le site pour que les futurs habitants aient des services à proximité, à pied, à vélo, etc., etc.

On va maintenant faire un premier zoom et je vais passer la parole à Milena qui est présente parmi vous pour parler un peu de la première phase ou en tout cas des parties qui seront ce que nous avons appelé « le quartier habitants » qui est ce territoire entre la gare et la ville existante.

Mme Milena WYSOCZYNSKA : Je vais vous présenter quelques zooms dans le projet qui ont fait l'objet d'un travail plus fin afin de pouvoir

discuter des qualités de ce futur quartier. Ce futur quartier est inscrit sur les parcelles existantes, on travaille avec les voiries existantes autour de ce macro lot central qui est délimité par l'avenue des frères Lumière, François Arago et Maurice Ravel. On rentre ici dans le projet et je vous présente les trois caractéristiques principales de la proposition :

D'une part on va avoir un projet avec 70 % des espaces libres végétalisés. Tous les logements auront 100 % d'accès à la lumière en sachant que les principes de construction de formes urbaines possibles à l'intérieur de cet îlot sont basés sur le « L égale H » sur l'ensemble des lots en ayant sur les limites sur Arago et Maurice Ravel des constructions de R+1 s'inspirant du pavillonnaire Antonien, c'est 35 % que l'on a pu constater dans la ville, et qui est une signature de cette commune. Donc cela veut être aussi la signature du futur quartier sur ces rues existantes.

Et puis la troisième qualité caractéristique principale, c'est qu'on travaille sur un îlot qui est inscrit sur deux trames, deux bandes en fait de constructions urbaines qui vont être entièrement libres de voitures, et il n'y aura pas de nouvelle voirie au sein de cette largeur qui correspondrait dans un schéma classique à un principe de deux bandes d'îlots avec une voirie centrale. Dans notre proposition c'est plutôt un principe d'alternance de bandes de voirie et de lanières écologiques, ce qui fait que dans l'ensemble du quartier, vous auriez des voiries limitées, et le projet va favoriser les déplacements doux de piétons et de vélos de telle

sorte que l'on puisse tisser des liaisons avec les quartiers avoisinants existants et créer plutôt des connexions au lieu d'avoir la limite existante aujourd'hui. Ces espaces en cœur d'îlots auront différentes qualités paysagères et d'usages. Carla vous a parlé de la qualité de l'espace public autour de ces îlots, avec les quatre typologies qui sont proposées aujourd'hui pour créer une variété, une diversité d'espaces que l'on aura déjà rien que pour la vue, pour l'agrément, mais aussi pour les usages. Il y aura donc une forêt urbaine entre les logements individuels et les logements collectifs, on aura des venelles avec des jardins privatifs entre barrettes, les barrettes sont des constructions de logements qui varient entre une hauteur de R+1 et de R+4, donc on est sur quelque chose de très apaisé ; puis on a des typologies de squares, des jardins plantés sur des bandes, et des parkings qui sont très limités et choisis de façon très stratégique de façon à minimaliser l'impact de zones en béton dans ce macro lot.

Pour les constructions de plots, c'est un travail fin aussi d'épannelage et de granulométrie afin d'obtenir cet effet de ville apaisée avec des hauteurs de R+4, R+5, R+6 à l'exception d'un seul R+7. On a un travail de gradation entre le R+1 qui correspond à une hauteur pavillonnaire et des hauteurs variantes derrière, ce qui permet d'avoir quelque chose de très perméable et très doux en qualité urbaine.

Les qualités de logements que l'on envisage doivent être diversifiées, c'est-à-dire plutôt dans la façon dont on va habiter et pas forcément dans l'architecture parce qu'on n'est pas du tout encore au stade de parler de l'architecture, on est en train de projeter un projet dans ses grandes lignes et vous avez quatre qualités ; d'abord ce « pavillonnaire contemporain » sur les rues existantes, puis les plots entourés de nature, des espaces verts, et puis différentes tailles de collectifs moyens qui vont diversifier l'offre du futur quartier.

Ensuite, sur le pôle gare dont on vous a déjà pas mal parlé et qui est à l'origine de la transformation de ce site, on a des partenaires. On a la SGP, on a le Département et on a Linkcity Emerige, des équipes qui ne sont pas présentes ici mais qui travaillent avec nous depuis le début sur le calage fin des sujets qui sont communs.

Je vais vous présenter le travail principal qui a été fait sur le parvis de la gare, les rues avoisinantes, la qualité de ce futur espace central du futur quartier en sachant que le Département aujourd'hui a avancé dans ses études et il était nécessaire de nous mettre d'accord sur le principe notamment des éléments que Carla vous a présentés tout à l'heure, les qualités qui sont propres au mail central avec cette idée de limiter la largeur de circulation type voirie comme vous pouvez le voir, de façon à avoir des circulations piétonnes au sein des zones plantées et d'avoir aussi les pistes cyclables insérées dans cette largeur de 30 mètres, et

une zone piétons, les pistes cyclables n'étant pas tout le long, tout cela est espacé par des espaces verts. Tout cela fait qu'il n'y a pas de problème de sécurité, simplement l'idée est d'apporter une qualité de vie qui est contemporaine, qui est quelque chose d'inscrit aujourd'hui dans plein de projets et qui est demandé par plein de concours comme vous pouvez l'entendre et le voir, et que nous projetons ici sur le site avec une façon de vivre qui sera douce et très verte.

Ensuite, concernant le projet de Linkcity qui est arrivé sur le site avant même qu'un plan Guide soit développé, nous avons pu, suite à la définition des grandes lignes du projet, faire un travail fin d'épannelage notamment tout en conservant les mètres carrés du concours et les enjeux du projet, nous avons pu retravailler chaque partie du projet afin d'obtenir un épannelage qui corresponde à ces trois qualités de quartiers « habitants », « productifs », et « métropolitain », avec notamment des points hauts de sorte que les logements en limite avec le quartier Canaris respectent une hauteur maximum de R+3, donc on a un enjeu vraiment d'épannelage très très fin, puis les logements derrière qui respectent les caractéristiques du quartier « habitants » et les quelques points plus hauts qui respectent les caractéristiques du quartier « métropolitain ».

Concernant la vitrine économique : nous avons identifié dès le début du projet un bâtiment qui a une masse critique intéressante. On l'a étudié au début du projet plutôt par rapport à son emplacement et sa taille, c'est-à-

dire que le bâtiment d'Akzo Nobel qui se trouve à l'entrée du quartier depuis Wissous, qui représente une certaine emprise au sol avec des plateaux qui pourraient être transformés assez facilement pour accueillir des programmes variés, nous considérons qu'il serait intéressant et c'est d'ailleurs presque même obligatoire vu les enjeux d'aujourd'hui de conserver ce bâtiment et de le transformer. C'est-à-dire que l'on est dans une logique de regarder aussi ce que l'on peut conserver de l'histoire du site, quels sont les bâtiments intéressants et celui-ci est vraiment parfaitement en place ; il est aussi sur la charnière entre le quartier métropolitain et la vitrine économique.

Ce bâtiment que vous voyez ici dans la coupe type du futur quartier hybride entre le mail planté avec les 36 mètres et les constructions R+4 qui font l'alignement sur ce mail, avec des constructions de différentes tailles, avec un épannelage variable, vous voyez que ce bâtiment pourrait être transformé en un bâtiment hybride avec, les programmes sont encore à bien définir, des bureaux, du coworking, de l'artisanat, etc. Avec des premiers tests sur ce que l'on pourrait faire de ce bâtiment en simplement évitant le cœur du centre pour le planter, pour créer des plateaux destinés à de nouveaux usages.

Pour les équipements du quartier : On vous a déjà parlé de la diagonale active qui traverse le site de Nord-est à Sud-Ouest. Dans cette chaîne d'équipements, on retrouve à l'entrée Nord-Est l'équipement du quartier

qui se branche sur une situation existante que vous connaissez très bien sur la rue des frères Lumière avec « la banane » et le square dont a parlé Michel Desvigne il y a quelque temps et qui notamment cherche une connexion avec la rue des Rabats à travers la rue Émile Seitz. C'est une situation que l'on est allé voir sur site très précisément. On a constaté qu'en enlevant le parking d'un seul niveau qui se trouve aujourd'hui au cœur de ce square, on pourrait libérer un passage doux à travers une situation existante et faire une connexion importante simple et évidente avec le futur quartier. Cette connexion nous amènerait sur le square du futur équipement qui, lui, peut aussi s'ouvrir sur cette place selon les saisons et serait donc un lieu d'animation à l'échelle locale.

Une autre situation en limite actuelle et future connexion du quartier, c'est cette situation avec la rue de l'Aubépine où nous avons identifié une poche verte existante, nous avons travaillé sur une possibilité d'intégrer la demande qui est déjà apparue au cours de ce travail de faire des jardins familiaux. C'est tout à fait possible et même souhaitable parce que le projet est justement prévu comme une trame de possibles. Il y a quelques variantes notamment dans la construction de la trame principale de l'espace public mais tout cela va être alimenté par les demandes des associations, des partenaires qui vont arriver sur le projet, etc., donc c'est plutôt une stratégie de projet que nous vous présentons et qui permet justement d'intégrer les partenaires. Parce qu'on fait un

projet comme cela avec d'autres personnes, c'est ici que l'on a proposé de faire ces jardins familiaux mais simplement en conservant le passage public au cœur de cet aménagement.

Ensuite, concernant les collèges et les groupes scolaires : nous sommes sur un site qui contient déjà le collège et le groupe scolaire. L'idée est de conserver l'emplacement actuel de ces équipements mais de le restructurer parce qu'aujourd'hui il est plutôt fermé. On a très peu de place sur la rue des Rabats afin d'accueillir les arrivants, on n'a pas de connexion avec le nouveau quartier, donc la proposition est de prolonger par le biais d'une circulation douce, donc uniquement piétons et vélos, l'avenue François Arago jusqu'à la rue des Rabats, de brancher la « lanière paysagère » qui est au cœur du macro lot central « habitants » aussi sur la rue des Rabats, et de continuer la lanière en limite avec le quartier Canaris, et pareil jusqu'à la rue des Rabats. L'arrivée du collège est annoncée par un dégagement, donc par un espace public qui est manquant clairement aujourd'hui dans ce quartier, vous le connaissez bien, on a des voiries et plutôt des zones privées mais très peu d'espaces publics, le projet propose donc de dégager ici un parvis généreux avec l'arrêt du bus existant, l'entrée du collège, et à l'arrière du collège nous imaginons l'intégration du gymnase qui était demandé par le Département.

Sur la partie groupes scolaires, nous avons différentes propositions mais à chaque fois basées sur les mêmes principes, sur les mêmes données, c'est-à-dire qu'on est sur un principe de groupes scolaires, je parle des trois groupes scolaires que vous allez voir où l'école maternelle sera entièrement au rez-de-chaussée et où les deux cours maternelle et élémentaire se trouveront au rez-de-chaussée, c'est-à-dire que les calculs de l'emprise au sol sont faits à partir de la taille de ces équipements afin de répondre à cette demande principale.

Ensuite sur le groupe scolaire 2, même principe, même respect des règles de base avec l'idée de desservir le groupe scolaire à partir du corridor écologique qui est déjà dans une zone apaisée, on rentre par les rues principales, cheminements piétons, corridor écologique. On intègre ici également un centre de loisirs, nous travaillons aujourd'hui sur ce groupe scolaire, pour l'instant ce ne sont que des hypothèses et donc tout cela reste bien sûr encore ouvert.

Et puis face à ce groupe scolaire 2, on a la crèche avec 70 berceaux donnant sur le petit square vert qui se dégage à partir du corridor écologique.

Même principe sur le groupe scolaire 3 dans le quartier hybride, et on arrive sur le Malraux, le nouveau Malraux. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que cela va être un équipement quelque part iconique pour nous parce qu'il s'inscrit dans l'échelle métropolitaine comme la gare et comme

le bâtiment d'Akzo Nobel qui pourra être transformé. Il n'y a pas de projet que je puisse vous présenter plus en détail parce qu'il est en cours de réflexion mais ce qu'il est important de savoir, c'est son emplacement clé par rapport à la vitrine économique, par rapport à la gare, la distance de 5 à 7 minutes par rapport à la gare, et notamment son lien avec la future forêt urbaine. Donc cet adressage, il est stratégique, l'emplacement ce n'est pas une résultante juste comme cela, c'est un adressage important et stratégique par rapport à tout le projet. Avec quelques exemples que l'on a pu chercher pour vous montrer les qualités possibles d'un projet comme celui-là. Bien évidemment aujourd'hui on est plutôt dans une étude de capacité sur la parcelle identifiée et un travail plus fin sera mené ultérieurement.

Je repasse la parole à Djamel sur le résumé du projet.

M. Djamel KLOUCHE : Merci Milena. On arrive au bout de la présentation, juste pour faire la synthèse un peu en quelques chiffres : En l'état de la réflexion, M. le Maire l'a dit, on est sur un territoire de 49 hectares dont plus de 50 % de la surface est programmée en espaces publics, ce qui est assez généreux, je peux vous le dire, 700 arbres conservés, 5.000 arbres plantés, presque un peu plus d'un hectare, 1,3 hectares de forêt urbaine, par exemple au droit du Malraux mais aussi dans les quartiers en limite des logements.

En termes de programme cela fabrique quoi ? C'est un projet à 15, 20 ans, déjà la gare arrive en 2027, on peut imaginer qu'Antonypole c'est pour 2035 - 2040 : ce sont environ 3.900 logements en tout, dont 30 % de logements sociaux, un peu plus de 130.000 m² de bureaux, donc d'économique, tournés plutôt vers le tertiaire, 70.000 m² associés à ces bureaux en productif en lieu de locaux d'activités, d'activités comme je l'ai dit tout à l'heure 4.0, et puis évidemment des commerces, des services, de l'hôtellerie, donc tous les services qui sont nécessaires à un nouveau quartier.

En termes d'équipements, je vais répéter ce qui a été dit : il y a la reconstruction du groupe scolaire des Rabats, 18 classes, un groupe scolaire de Ravel 14 classes, un groupe scolaire Sommer 18 classes, le nouveau Malraux accompagné d'un équipement sportif et ludique comme icône, comme point d'accroche, la reconstruction du collège, un parking public en infrastructures, des crèches, et puis le nouveau centre technique municipal.

Cela, ça a l'air énorme évidemment mais tout cela ne se fait pas très rapidement, cela se fait dans le temps, ça se négocie, ça se transforme, je peux vous dire par expérience qu'entre le projet urbain et le plan que l'on fait au début, il se transformera parce que l'on met 20 ans ou 25 ans pour construire des bouts de ville, tout en ayant une structure. Il faut dire que l'espace public est extrêmement important et finalement, ce qui va

probablement le plus perdurer, c'est la structure de l'espace public ; les programmes peuvent encore changer mais en termes de phasage en tous les cas, on est partis déjà, le phasage, il est évident qu'il va se positionner plutôt autour de la gare avec le lot Linkcity Emerige qui va dessiner dès 2027 quelque chose pour que les gens qui sortent de cette gare aillent dans le quartier.

Cette phase 1, c'est aussi toute la partie habitante, ce qui permet de faire la greffe avec tout le quartier des Rabats en mettant des équipements, des écoles, des logements nouveaux, etc. En première phase il y a aussi le Malraux, cet équipement important iconique qui devra être fait assez rapidement parce qu'on doit libérer le terrain pour l'arrivée notamment du Grand Paris Express. Et puis nous avons envie de dire que sur la vitrine économique on peut entamer les réflexions sur l'Akzo Nobel et sur la parcelle qui est juste à côté qui est une parcelle maîtrisée par la ville, dans laquelle on peut tout de suite imaginer de quelle manière on peut apporter de l'économie, on peut expérimenter une transformation d'un bâtiment avec des extensions, et comment on peut d'une certaine manière marquer un peu cette vitrine économique par des programmes assez ambitieux.

Évidemment si l'on va un peu plus loin, on a envie d'avoir un peu en première phase toute cette partie qui est à l'Est d'Antony qui est probablement est la partie qui peut bouger le plus facilement dans les 10,

15, 20 prochaines années. Et donc cette première phase, c'est aussi comment on construit un quartier autour d'une gare, autour d'un pôle de mobilité, comment on anticipe la mutation des infrastructures notamment l'autoroute, comment on décide des rapports délicats et fins avec les quartiers existants ; comment on accueille de nouvelles populations, qu'elles soient d'Antony ou d'ailleurs, dans un cadre plutôt qualitatif et intéressant.

Nous avons fini notre présentation, vous avez peut-être des questions auxquelles on peut répondre ou des éclaircissements à vous apporter.

M. le Maire : Je vous propose de consacrer 20 minutes aux questions, 10 minutes pour la majorité et 10 minutes pour l'opposition. Qui souhaite prendre la parole pour la majorité ?

Mme PAULY : Bonsoir, merci beaucoup pour cette présentation très claire. J'avais une petite question par rapport au fait que vous nous avez indiqué qu'il y aurait 70 % d'espaces végétalisés, je voulais savoir quelle serait la proportion de pleine terre ? Quel serait le coefficient de pleine terre ?

M. Djamel KLOUCHE : Depuis le début de cette réflexion on a véritablement essayé d'anticiper et de travailler sur un quartier le plus ouvert possible, je parle du sol, le plus ouvert possible parce qu'aujourd'hui ce sont des conditions plus durables, plus vertes, plus écologiques. Par exemple on a fait ces calculs extrêmement précisément

pour les lanières habitantes, pour cette première phase ; sur cette première phase on a effectivement 70 % d'espaces libres et sur ces 70 %, quasi 80 % sont en pleine terre. Donc cela fait une très, très grande moyenne. Pour cela, on a simplement d'abord minimisé les parties minéralisées, c'est quasiment un quartier piéton, il y a très peu de voirie, mis à part les deux voiries existantes, la localisation des stationnements on les a positionnés très exactement sous les bâtiments, alors évidemment à des moments ils débordent parce qu'on ne peut pas... Ce serait trop simple, et donc on a optimisé, maximisé la part totalitaire sur le secteur. Donc $8,8 \times 7$, cela fait presque 60, plus de 55, entre 55 et 60 % en total qui est en pleine terre. Ce qui est en qualité un chiffre assez éloquent.

M. MEDAN : Merci beaucoup pour cette présentation et sa précision, même si l'on peut imaginer qu'elle change, c'est bien normal. Vous avez sur la fin évoqué la question de la phase 1, on a bien compris qu'il y a un phasage qui est obligatoire, pour être un tout petit peu plus précis, concernant les équipements et les espaces publics que vous avez cités et que vous avez listés, est-ce qu'il y en a certains qui vous semblent être nécessaires, obligatoires, prêts, avant ou à l'échéance de la gare, de l'ouverture de la gare ?

M. Djamel KLOUCHE : En tout cas à l'échéance de la gare on est obligés de faire Malraux parce que Malraux aujourd'hui est situé sur un

territoire qui va être impacté par l'arrivée du Grand Paris Express, donc ça c'est une condition, sauf si vous voulez perdre cette fonction mais je n'y pense pas parce que c'est une fonction intéressante, l'idée est de refaire un nouveau Malraux probablement plus contemporain, plus ambitieux, et nous on pense que ce serait intéressant de l'associer à un espace de sport. C'est la première chose.

Le deuxième équipement qui me semblerait important, c'est l'équipement de proximité qui est en vis-à-vis avec ... moi je l'appelle toujours « la banane », je ne sais pas si vous l'appelez toujours comme ça, c'est ce grand bâtiment social courbe. Je pense qu'il vient annoncer, il vient dire au quartier existant que ce nouveau quartier s'adresse à lui parce que cet équipement est associé à un bâtiment de logements, mais surtout il s'adresse à une grande place et il vient en continuité notamment des espaces publics Nord/Sud qui vont vers les quartiers existants, ça me semble aussi être un enjeu.

Et ensuite il y a les groupes scolaires. Dès lors que l'on va construire des logements, il y a des groupes scolaires. Alors évidemment il y en a qui existent, comme les Rabats, mais qui méritent d'être réhabilités. Cela prendra un peu de temps parce qu'il faudra qu'on les retransforme sur site. Il y a aussi le deuxième groupe scolaire qui est au cœur du quartier qui, lui, on peut imaginer qu'il peut être fait rapidement, peut-être pas à l'ouverture de la gare mais très peu après. Je pense qu'à un moment

donné il y a des vrais services qui se mettent en place pour les habitants qui habitent déjà sur le secteur mais aussi pour les futurs habitants et puis pour accompagner l'arrivée de la gare.

Mme PRECETTI : Merci et bonsoir à tous et merci pour cette présentation enthousiasmante. L'histoire d'Antonypole, c'est un livre qui s'écrit évidemment à plusieurs avec donc ce Groupement de maîtrise d'œuvre urbaine, notre service de Développement Urbain que l'on peut remercier, nous en avons écrit la préface. Ce qui nous intéresse maintenant évidemment, ce sont les questions, les remarques et les suggestions que chacun de nous, que chaque Antonien se pose, qui contribueront à écrire et à enrichir ce livre.

Antonypole pour moi c'est une chance, c'est une jachère qui n'attendait qu'une opportunité favorable pour reprendre son développement. Cette opportunité c'est bien sûr la gare, je pense que tout le monde a bien compris. Sans la gare il ne se passerait pas grand-chose. Donc cette gare c'est vraiment la chance de développer ce quartier, ce quartier c'est une chance pour notre Ville, la chance d'avoir un développement urbain à son image, mesuré, équilibré, respirant, et qui reprend les qualités appréciées à Antony par les Antoniens. Ce nouveau quartier c'est la chance de pouvoir répondre à nos obligations de construction de logements sans dénaturer la ville, il permettra d'accueillir et de partager cette qualité de vie qui nous est chère avec de

nouveaux habitants dans un quartier à vivre et à travailler. Cette préfiguration, ce plan guide, c'est le début d'une nouvelle histoire pour ce quartier, nous serons donc à l'écoute de tous, à l'écoute des Antoniens qui auront de nombreuses occasions pour contribuer à l'adaptation de ce projet tout au long de sa vie car on a bien compris, c'est comme Paris, Antonympole ne se fera pas en un jour.

Nous souhaitons qu'Antonympole soit un quartier qui place l'humain au centre des préoccupations, qui prenne soin de tous et à tous âges, qui économise et valorise les ressources et préserve l'avenir.

Et enfin une question qui me tient à cœur, je voudrais revenir sur un sujet qui nous préoccupe tous sur lequel la Ville porte un regard très attentif déjà actuellement, celle de la densité des constructions de logements. Pouvez-vous nous confirmer qu'elle serait comparable à celle du reste de la ville ? Comment on pourrait la situer par rapport à des projets de même nature que l'on peut voir dans des villes voisines ? Merci.

M. Djamel KLOUCHE : Merci de votre question. Aujourd'hui, nous sommes sur un terrain de 49 hectares, 49 hectares, pour être très clair c'est 490.000 m² de sol, et aujourd'hui si l'on fait la somme des programmes que l'on a projetés, c'est-à-dire les logements, les bureaux, les services, les locaux d'activités, on est à peu près à 500.000 m². Donc cela veut dire qu'on est à un COS de 1. Un COS de 1, je pense que c'est la moyenne de votre ville. C'est très peu, c'est très peu dense. Pour vous

donner une idée, peut-être certains d'entre vous ne sont pas spécialistes, quand on est au cœur de Paris, le COS est de 4, quand on est dans du Haussman, je ne parle pas des taux ... je ne parle pas de Hong Kong, Paris c'est un COS de 4 parce que c'est R+7 ou R+8 mais c'est très, très compact. Je pense que si l'on va dans une ville voisine, pas loin de chez vous, Massy, autour de la gare par exemple, tout ce qui se fait est globalement du double, minimum du double, en termes de densité. Donc je pense que l'exercice que l'on a fait, parce que c'était aussi une commande, et puis aussi pour nous, nous sommes des architectes, des urbanistes, nous essayons de fabriquer des villes qui soient en continuité des qualités existantes ; on a essayé de répondre à l'équation économique. À un moment donné il faut produire un minimum de mètres carrés pour pouvoir financer l'espace public, des équipements, etc., et puis évidemment le deuxième élément qui importe, c'est de quelle manière on arrive à intégrer, à dessiner un projet qui est respectueux des territoires dans lesquels il s'inscrit ; et je pense que c'est le cas parce qu'on est dans une densité très, très, très raisonnable qui en même temps produit, je pense, nous pensons sincèrement en faire un quartier très vivable.

M. le Maire : Qui d'autre souhaite encore poser des questions ?

Mme DESBOIS : Merci à tous les intervenants pour la présentation qui effectivement pour des néophytes était plutôt très claire. Merci beaucoup.

On voit bien que c'est effectivement une invitation à nous projeter, quand on entend les échelles de temps, elles sont tout à fait entendables et en même temps cela nous renvoie aussi à nous-mêmes : 20 ans à 25 ans. Et donc ça m'amène deux questions : la première, c'est en perspective de la livraison du quartier qui va émerger, en tout cas la partie du quartier liée au projet Linkcity Emerige, 2027, en fait comment est-ce que vous anticipez ? Comment est-ce que vous imaginez les fameuses entrées de quartier que vous avez indiquées ? Je pose cette question parce qu'effectivement les Antoniens qui résident à la proximité, donc dans le quartier des Rabats s'interrogent sur la manière dont cela pourrait impacter la circulation et de quelle manière cette connexion va être faite. J'ai bien entendu à terme comment elle sera faite mais sur cette période transitoire, comment sera-t-elle faite pour permettre effectivement une certaine fluidité des circulations pour l'accès à la nouvelle gare ? Première question.

Deuxième question qui est liée à votre expérience : est-ce que l'on pourrait imaginer dans l'intervalle de ces 20-25 ans d'avoir, vous parliez de valoriser l'existant, une certaine occupation éphémère du foncier, des installations, de manière à les valoriser ? Permettre une sorte aussi de « décollage » économique de la zone qui sera peut-être en lien direct avec les différents types d'industries et d'activités qui s'y installeraient après ? On le voit fleurir, ce type d'aménagement éphémère en termes

de développement économique dans de nombreux quartiers, il y a eu un certain nombre aussi d'idées sur Antonympole, certaines ont pu être présentées notamment par l'un de mes collègues ici présents, est-ce que vous avez envisagé ce type d'aménagement ? Est-ce que vous sauriez nous donner votre avis sur un type de projet d'occupation éphémère ?
Merci.

M. Djamel KLOUCHE : Merci de vos questions parce que ce sont des questions auxquelles on a dû répondre, effectivement on a essayé de tout faire pour ne pas impacter le réseau des quartiers existants, notamment des quartiers pavillonnaires parce que ça, ce ne serait vraiment pas très bien. On n'a pas montré le schéma de voirie, de quelle façon cela fonctionne, mais c'est vrai que concomitamment à l'arrivée de la gare, l'avenue Sommer va être réactivée comme espace public un peu de desserte de la gare ; ensuite il y a les grands axes, je ne parle pas des petits axes mais l'axe diagonal dont le nom m'échappe va permettre d'accéder aussi au territoire de la gare. Il n'y a aucune voie qui vient à être prolongée depuis le quartier des Rabats. On garantit au quartier existant que les nouveaux développements ne viendront pas les embêter d'une certaine manière, notre réflexion en termes d'accès permettra, que ce soit en première phase ou à l'aboutissement du projet, de trouver une intégration sans qu'il y ait de conflits d'usages notamment avec les quartiers existants.

Ensuite, sur la question de l'urbanisme éphémère, vous le savez peut-être, aujourd'hui ça existe déjà sur le site parce qu'il y a un plateau urbain, peut-être vous connaissez l'opération qui était dans le 14ème à Paris, à l'hôpital Saint-Vincent de Paul où il y a toute une opération d'occupation temporaire aujourd'hui, dont une partie d'ailleurs va rester pour accompagner le projet de transformation de l'hôpital. C'est un plateau urbain qui l'a amené. Un plateau urbain, c'est une plateforme de gens qui organisent un peu une partie de la ville. Ils sont déjà sur le site, donc cela veut dire que cette réflexion, elle est déjà menée. Moi je pense que c'est intéressant de la continuer, c'est intéressant de voir de quelle façon on peut ... il y a toute une pépinière de jeunes boîtes, il y a des cuisiniers qui sont aujourd'hui déjà sur le site, on peut imaginer que toutes ces forces qui sont en train de naître sur le territoire vont trouver place aussi dans le quartier. Si un bon cuisinier s'est développé dans un urbanisme temporaire dans Antonypole, ce serait intéressant qu'il trouve un débouché au rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment pour monter un petit café, un restaurant ... je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire là-dessus pour voir de quelle manière on crée les conditions, y compris de l'acclimatation d'un territoire à un nouveau projet. Donc moi je suis tout à fait partant, mais il est vrai que là, on rentre dans une phase plus opérationnelle. Aujourd'hui nous n'y sommes pas, nous en tout cas pour le moment, mais ce sont des pistes qui nous intéressent.

M. DI PALMA : Bonsoir à tous. Je voulais revenir un petit peu en arrière sur les équipements publics et plus particulièrement les écoles au regard des plans de masse que vous nous avez proposés. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que les superficies qui sont dédiées aux différents groupes scolaires, que ce soit la reconstruction de l'école des Rabats ou que ce soit les deux autres groupes scolaires, vont permettre que l'ensemble des locaux de maternelles et que les cours maternelles et élémentaires seront de plain-pied, et donc en rez-de-chaussée ? Pour éviter certains écueils...

Mme Milena WYSOCZYNSKA : Je vous confirme ça. Il faut imaginer que ce que vous voyez aujourd'hui est juste un extrait d'un travail très long et je dirais intense pour vraiment intégrer le cahier des charges que vous venez de décrire, et en fonction de ce cahier des charges, on a aussi travaillé sur les îlots pour des ajustements. Donc sur les trois groupes scolaires, à chaque fois on est sur les données d'entrée de 140 m² d'espaces de cours par rapport aux classes, par rapport à chaque classe, et en rapport avec la superficie totale, avec les 270 m², en fait tous les calculs sont intégrés de façon à répondre à ces besoins. Donc à chaque fois, quand vous avez par exemple un projet de 14 classes, on est sur le calcul de 6 classes de l'école maternelle, de 8 classes de l'école élémentaire, avec les cours qui sont dédiées et avec les autres programmes que l'on a regardés en détail, qui font partie du projet et que

l'on a regardés de façon très précise avec tous les autres éléments du programme comme le centre de loisirs sur le groupe scolaire 2, avec la superficie de 450 m², avec la restauration, les zones de desserte, nous sommes rentrés dans cette faisabilité. Vous ne voyez qu'une figure urbaine aujourd'hui qui traduit le travail mais nous sommes rentrés dans un programme très précis, détaillé, selon les critères des projets qui ont été faits à Antony récemment, ou qui sont encore en construction, et donc tout cela c'est un travail dont vous ne voyez finalement que la résultante avec la confirmation que je peux vous donner ici qui respecte cette donnée d'entrée qui est très importante pour la Ville et qui guide la façon dont on voudrait construire le futur quartier avec ses équipements.

M. DI PALMA : Très bien. Je vous remercie.

M. GOULETTE : Merci pour la présentation, je trouve que le projet présenté est très intéressant et enthousiasmant. Actuellement il y a sur cette zone de l'activité économique des entreprises et de l'emploi ; c'est une zone qui est un peu en attente déjà puisqu'on parle de ce projet depuis quelques années, donc les entreprises sont un peu en attente de savoir comment cela va se passer. Et il est intéressant de voir un projet où l'on va pouvoir donner du dynamisme au développement économique. Et notamment pour maintenir de l'activité, de l'emploi, de l'activité industrielle mais au sens de l'industrie du futur, comme vous le disiez,

industrie 4.0 non polluante et adaptée à une forme urbaine comme nous avons ici.

Ma question d'un point de vue pratique porte sur le phasage puisque vous avez parlé d'un phasage où vous proposez d'utiliser et de requalifier le bâtiment d'Akzo Nobel dans un premier temps, donc on peut imaginer une programmation de ce type-là mais il faut également gérer en fait des imprévus, les opportunités des entreprises avec lesquelles on a déjà des échanges, si des entreprises ont des projets de développement, on est un peu en contact avec elles, on sait que des choses vont se passer et qu'elles vont se passer sur plusieurs années. Donc comment est-ce que l'on peut gérer en fait à la fois une programmation, on peut l'imaginer comme ça, et puis la gestion de ce qui va venir, des opportunités à gérer, des entreprises que l'on veut maintenir sur le site, d'autres qui vont nous contacter peut-être pour s'installer sur une échelle de plusieurs années ?

M. Djamel KLOUCHE : Cela, c'est toute la gouvernance d'un projet urbain. C'est tout l'exercice le plus stimulant... Je pense qu'aujourd'hui on a conçu le projet urbain, le plan guide en tout cas, pour dire qu'on laisse une place importante à l'économie, parce que moi ça me semble important de faire des quartiers mixtes dans lesquels il y a des gens qui travaillent, des gens qui habitent, des gens qui sont dynamiques, des gens qui se promènent, des gens qui font du sport, etc., et donc toute cette façade sud, cette vitrine économique, cette façade sur l'autoroute

est dédiée à l'économie, il y a des terrains que vous maîtrisez mais la majorité des terrains ne sont pas totalement maîtrisés par la ville. Je vais donner un exemple : On travaille à la Part-Dieu à Lyon, cela fait quelques années maintenant, 15 ans qu'on les accompagne dans le développement de la Part-Dieu sur la transformation d'un quartier très, très complexe, c'est un quartier de gare mais où il y a des vieux bâtiments que l'on démolit, certains que l'on transforme, etc., la ville et la Métropole de Lyon ont monté ce qu'ils ont appelé une « Mission Part-Dieu », une sorte de plateforme qui est liée à la collectivité et qui arrive à créer des connexions entre les porteurs de projet, en effet comme vous le dites, il y a peut-être des entreprises qui sont déjà à Antony qui ont besoin soit de se développer, d'avoir plus de place, etc., ou des entreprises qui viennent d'ailleurs et qui sont intéressées par la localisation... Et cette Mission, c'est elle qui assure l'interface entre les attentes du monde économique et puis ce que la Ville peut fournir, et comment le projet, par son agilité, peut absorber.

Je pense que c'est un mécanisme qu'il faut mettre en place, mais le projet, je pense qu'il a été conçu pour pouvoir absorber beaucoup de choses. Je pense que par exemple si l'on prend juste Akzo Nobel et la parcelle d'à côté, cela fait déjà un programme de 20, 30, peut-être même jusqu'à 40.000 m², donc aujourd'hui ça peut accueillir une, deux grosses entreprises qui ont besoin de tertiaire, qui ont besoin de lieux d'activités,

mais on peut trouver aussi des programmes connexes, et donc quand on fait la somme de activités + production, comme je l'ai dit tout à l'heure, on est presque à 200 ou 220.000 m², ce qui fait que vous avez une jauge de développement suffisante. Donc maintenant il faut créer l'outil qui permette de faire l'interface entre l'offre et la demande et voir de quelle manière on peut l'organiser de façon qualitative. Nous, en tout cas, on est prêts à les rencontrer, à travailler, on travaille aussi comme ça, c'est une espèce de workshop avec des porteurs de projets et on voit de quelle manière on peut intégrer leurs projets dans le plan pour que ce soit gagnant-gagnant pour tout le monde, pour que l'industriel ou l'entreprise trouve sa place dans un territoire et que la Ville, la collectivité gagne parce qu'elle a des emplois qui sont créés, elle fait vivre ses commerces, elle fait vivre ses quartiers, elle fait vivre son territoire, c'est quelque chose que l'on peut tout à fait construire et qu'il est important de bâtir très en amont.

M. MAUGER : Merci beaucoup pour cette présentation. Je crois que c'est la première fois que l'on aborde vraiment le sujet en longueur au sujet d'Antonypole. Du coup il faudra peut-être me pardonner si je commente éventuellement les orientations prises par la majorité et que je parsème ce commentaire de quelques questions.

D'abord je voudrais signaler que y compris en commission d'Urbanisme, on nous a refusé l'accès aux différents documents qu'un certain nombre d'élus de la majorité avaient en leur possession.

Alors voici les préoccupations auxquelles nous sommes très attentifs : de notre point de vue, Antonympole n'est pas une page blanche, ce n'est pas une jachère, il y a des industries du futur et des habitants du futur certes mais il y a aussi ceux du présent. Et d'abord actuellement c'est une zone industrielle avec des entreprises qui ont des besoins. Antonympole, c'est un quartier d'Antony, éloigné du centre-ville mais avec des voisins, les habitants des Morins, de Champagne, de Villemilan.... La majorité n'a pas souhaité partir de cette réalité. Plutôt que de répondre aux besoins, plutôt que de tracer des continuités avec une situation actuelle, elle choisit la rupture et nous semble-t-il la divergence. A mille lieux de votre promesse aux Antoniens, M. le Maire, vous vous souvenez de votre slogan de campagne, « Antony vous plaît, on continue », c'était bien trouvé ! Mais vous en prenez l'exact contre-pied.

Les questions concrètes ne manquent pas pourtant : Quel équilibre notre Ville trouvera-t-elle entre ce futur cœur de ville et le centre-ville actuel ? Quel avenir pour les entreprises présentes ? Quelles évolutions pour les rues voisines jusqu'ici largement abandonnées par les commerces et les services de proximité ? On a entendu l'attention toute particulière portée aux Morins, nous devons reconnaître que c'est une très belle avancée

tant cet ensemble architectural a été délaissé jusqu'ici. L'exécutif n'est pas parti de ces questions, les enjeux concrets sont abandonnés. Construire du logement accessible pour répondre à la demande actuelle et non pas au client visé par des promoteurs haut-de-gamme, c'est une priorité. Soutenir le tissu économique, le tissu industriel, c'est une priorité. M. le Maire nous a déjà expliqué quel type d'entreprise a le droit de rester et quelles sont celles qui peuvent aller voir ailleurs. On se demande si la même logique ne menace pas toute une catégorie d'habitants d'Antony ? Le quartier des Rabats et de Bellevue sont l'objet d'une attention, de l'attention des investisseurs et des spéculateurs. Quelle est la place de ses habitants dans le projet ? Quelle est la place des entreprises Antoniennes ? Quelle est la place du PADAF et du centre d'hébergement d'urgence actuel ? Sous le prétexte de se tourner vers l'avenir, on peut craindre que les orientations de la Ville se détournent de ces questions et des enjeux les plus concrets pour les Antoniennes et les Antoniens. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des questions à nos experts ? Ils sont venus pour répondre aux questions...

M. MAUGER : Une question centrale pour nous, c'est quelle vision est-ce que vous avez de l'équilibre qui pourrait exister entre ce nouveau cœur de ville et le centre-ville actuel ?

M. le Maire : Bien. J'interroge nos experts.

M Djamel KLOUCHE : Je comprends tout à fait votre question mais je pense qu'on a fait l'effort de présenter le projet plutôt non pas comme une « tabula rasa » mais comme une façon de construire ce projet à partir de l'existant. Si l'on a fait la proposition par exemple de la vitrine économique productive, ce n'est pas venu de rien, c'était une réflexion que l'on avait bien avant le Covid et à l'époque on disait : Ah bon, du productif ici ? On disait : « Mais oui, c'est déjà un territoire productif » donc il peut permettre aussi de se construire sur l'économie qui existe déjà sur le territoire ; Akzo Nobel c'est un établissement qui existe aujourd'hui, qui accueille de façon temporaire des entreprises, on peut imaginer qu'il puisse être le symbole d'une certaine manière du renouveau économique du territoire, qui ne se fait pas contre le territoire mais avec le territoire. Quand on a parlé de lanières habitantes d'une percée au Nord, je pense que l'on a essayé de faire le maximum pour montrer de quelle manière on venait plutôt en continuité avec la ville existante et non pas en conflit ou en opposition ou en rupture ; toutes les questions que vous avez posées, honnêtement ce sont des questions que nous, on aime poser à nos interlocuteurs, les collectivités locales, les élus et les services techniques, etc. je pense que ce projet, il cherche véritablement à se glisser dans ce territoire qui est obsolète d'une certaine manière, oui il y a des activités mais demain vous avez une gare du Grand Paris Express, l'État dépense, je suis bien placé pour le dire

puisque j'ai participé à toute cette réflexion sur le Grand Paris, 35 milliards d'euros pour dessiner un nouveau réseau de transports qui va fondamentalement, radicalement révolutionner les mobilités franciliennes ; je pense que personne n'en a véritablement conscience, mais dans 10 ans ou 15 ans, quand le réseau sera complet, nos habitudes de mobilités vont radicalement changer, la différence entre Paris et la banlieue va totalement disparaître parce qu'en réalité habiter Antony va être tout aussi intéressant qu'habiter le 16ème ou le 17ème ou le 11ème ou le 10ème à Paris parce qu'on sera connectés à un tas de pôles.

Et donc nous, ce qu'on essaye de faire, c'est un peu de s'inscrire à petite comme à très grande échelle et de positionner ce projet comme un projet qui vient accompagner la mutation d'une ville ; toutes les villes mutent, toutes les villes se renouvellent sur elles-mêmes tous les jours, toutes les villes se transforment, même si l'on ne fait rien, elles se transforment, et je pense que ce site prendra le temps qu'il faudra mais je pense que tel qu'on l'a conçu, mais il faudra probablement y prendre garde encore plus qu'on le pense, il se construira avec et pour la ville et pour le grand territoire. À un moment donné le fait qu'il y ait une gare qui arrive là en fait aussi une contribution à un espace métropolitain.

M. le Maire : Une dernière question ?

Mme HUARD : On a très peu parlé des questions d'énergie dans ce projet : comment on chauffe ? Comment on alimente les logements, les industries ?

Sur la question des déplacements, Antony est quand même une Ville qui a déjà des difficultés de circulation, là on parle d'un quartier où il y aurait 10.000 habitants et combien d'emplois ? C'est un peu la question que je me pose. Combien d'emplois et quels types d'emplois et quels flux pour arriver jusqu'à ces emplois ? Et donc quel impact ? Cela a été évoqué sur la circulation mais j'ai l'impression qu'on raisonne en circuit fermé dans un quartier un peu fermé sur lui-même.

Et d'autre part, sur la question du coût des logements : qui serait dans un quartier de ce type ? Un quartier avec une faible densité de logements dans une zone très attractive, comment est-ce que l'on peut maîtriser le coût des logements pour qu'ils soient accessibles à toutes les catégories sociales ?

Et puis une dernière question sur la gare : On a trouvé que le volume de ce bâtiment était quand même très, très grand, et donc quels sont les usages qui sont prévus pour cette gare ? Est-ce que c'est une zone de commerces ? Est-ce que c'est une zone de services ? Est-ce que ce sont des services publics ?

M. Djamel KLOUCHE : On n'a pas développé la partie écologique du projet, dans l'étude il y a Alto Step qui est le bureau d'études qui nous

aide évidemment pour toutes les études techniques nous permettant de dessiner des espaces publics, des rues, des chemins, des traverses, etc., qui développe tout un volet environnemental. Aujourd'hui, on n'est pas en phase opérationnelle évidemment, encore une fois je le redis, mais en tous les cas on a envie que ce projet soit plutôt à la pointe des questions des énergies mais surtout du carbone, aujourd'hui il n'y a pas que les énergies, il y a aussi le carbone ; plutôt qu'il soit sérieusement exemplaire en matière de ville décarbonée ; quand on rentrera en phase opérationnelle on pourra poser des prescriptions réelles sur les bâtiments, cela va être une façon de construire qui permette de répondre un peu au niveau standard, qui permette de contribuer à faire de nos territoires des territoires décarbonés ; en termes d'énergie, je pense que l'on peut imaginer plein de choses, aujourd'hui ce n'est pas arrêté mais en tout cas il y a une vraie ambition sur le secteur.

Alors évidemment 4.000 logements, comme vous le dites, c'est à peu près 8.000 à 10.000 habitants, c'est sûrement, probablement pour une partie d'entre eux des Antoniens et des jeunes Antoniens qui vont rester en ville parce qu'ils trouvent que leur ville est bien, vous avez une gare du Grand Paris Express, donc c'est un métro, cela veut dire avec un flux et un rythme relativement rapide, donc il y a une accessibilité. Nous on pense que ça ne va pas rajouter du stationnement de voitures parce que déjà il faut imaginer que nous sommes dans un plan où la place de la

voiture est en train de diminuer un peu partout, Milena a expliqué tout à l'heure que le nouveau quartier est totalement organisé pour le vélo très en amont, donc cela veut dire que les deux roues, les cycles, les modes de locomotion douces vont prendre le dessus dans le système de mobilités à l'échelle du quartier.

Ensuite, dans l'activité économique, je pense qu'il y a, je l'ai dit tout à l'heure, un peu plus de 200.000 m² d'économie. On peut imaginer que cela procure entre 4 et 5.000 emplois, donc c'est probablement des emplois... ou peut-être même plus, c'est un minimum, ce sont des emplois pour des gens qui habitent dans le secteur, pour des gens qui seront sur cette ligne. Je pense qu'honnêtement on n'est pas dans une densité, je l'ai déjà dit tout à l'heure, une densité énorme, 50 % d'espaces publics, cela veut dire que l'on a un taux d'absorption des flux qui est relativement aisé.

Ensuite vous disiez qu'il est fait en circuit fermé, je ne pense pas que le quartier, on l'ait dessiné en circuit fermé, aujourd'hui on avait une demi-heure de présentation, donc on est rentrés directement dans le plan du quartier qui évidemment a été pensé en rapport avec tout ce territoire issu de l'Île-de-France, mais il n'est pas en circuit fermé. Il vient s'inscrire plutôt dans cette chaîne de développement d'Orly jusqu'au plateau de Saclay d'à côté, dans l'autre sens de Sceaux jusqu'à Paris. On a essayé plutôt de l'inscrire comme ça... mais je retiens qu'il faudrait que l'on veille

à faire des cartes qui montrent un peu mieux de quelle façon ce quartier s'intègre à l'échelle du territoire.

M. HOBEIKA : Premièrement je vous remercie vraiment de cette intervention qui est très claire, je vous remercie pour le professionnalisme de la présentation et on souhaite vraiment pour pouvoir soutenir avec vous ce projet continuer à travailler parce que c'est un projet à long terme.

Ce qu'il faut déjà comprendre, c'est qu'il y a des industries sur site, des emplois qui ont été cassés pour exproprier les bâtiments existants. Il est très nécessaire à mon avis de regarder, faire un bilan sur les emplois existants, sur les entreprises existantes, sur ce que ce quartier va apporter en emplois parce qu'on est après le Covid dans une modalité de développement durable qui est « un emploi - un logement à côté » et c'est là où l'on fait du développement durable le plus important possible, donc plus intéressant ; et puis comprendre aussi l'empreinte carbone. On va être dedans parce que tous les projets actuellement, que ce soit au niveau financement ou au niveau programmation dans le temps, ont une empreinte carbone qui est très importante et très intéressante parce qu'elle va toucher à l'emploi, elle va toucher à l'énergie, elle va toucher à la circulation, elle va toucher à la ville complète dans le temps puisque c'est un projet à long terme, et on a besoin quand même de connaître quel est le bilan carbone, l'empreinte carbone de ce projet et comment

vous allez traiter ces sujets dans le futur. Je vous fais confiance mais nous, élus, on a besoin quand même de comprendre ces sujets beaucoup plus clairement pour essayer de soutenir ce projet au niveau d'Antonypole.

Deuxième sujet : J'ai bien noté que votre solution éphémère sur cette zone existante est très importante et donc je demande à M. le Maire de revisiter sa décision vis-à-vis du projet qu'on lui a proposé, qu'il nous permette de travailler avec vous et de créer vraiment une valeur ajoutée dans la zone en attendant le projet définitif.

M. le Maire : Il y a une question pour M. Klouche ?

M. HOBEIKA : La question est : Est-ce qu'il y aura un bilan d'empreinte carbone rapidement sur ce projet ?

M. Djamel KLOUCHE : Oui, c'est une vraie question, je venais d'en parler. On travaille sur une ville décarbonée, l'objectif et l'ambition du projet est d'être presque à zéro carbone, en tout cas se rapprocher du minimum, à ce jour on n'a pas fait les calculs mais à l'échelle d'un projet comme celui-là c'est très compliqué de faire des calculs, à l'échelle d'un bâtiment on peut le faire, quand on le dessine on peut tout calculer, mais à l'échelle d'un territoire de 50 hectares c'est plus compliqué. Mais dans les mois et années prochaines, on sera obligés de commencer à apporter des réponses sur ces questions, de donner les garanties de la construction d'une ville décarbonée. C'est déjà ce que nous sommes en

train de faire, mais de là à vous donner un chiffre c'est plus compliqué, mais il faudra qu'on le fasse.

Mme LAJEUNIE : Merci pour l'explication, merci pour la présentation de ce projet que nous attendions depuis longtemps et que nous réclamions. J'ai compris que la vitrine économique était à une échelle plus lointaine puisque faisant partie d'une phase 2 ou 3, peu importe, mais en tout cas pas de la phase 1 ; je trouve cela un tout petit peu dommage en ce sens que cette zone effectivement, comme l'ont dit mes collègues, a déjà des industries et des activités économiques actuellement, vous en avez une qui est au cœur du centre habitat, donc j'imagine qu'effectivement elle aura à partir, c'est quand même une industrie qui a fait sa transformation 4.0 et qui visiblement n'a toujours pas eu de contacts pour éventuellement être ailleurs sur le quartier ; il y a des industries qui sont encore en limite de phase 1 mais qui vont se trouver aussi forcément impactées. Il y a aussi les habitants, les nouveaux habitants qui seront impactés par l'activité économique de ces entreprises, et ces entreprises seront elles-mêmes impactées par le fait d'avoir des travaux, puis ensuite d'avoir des habitants autour, elles non plus n'ont pas été contactées. Donc ma question était de voir avec vous et de rebondir sur votre offre pour dire : Travaillons en amont pour voir ce que vous pouvez faire, proposer, et peut-être de ce fait intégrer malgré tout la vitrine économique

un peu dans le phasage 1 puisqu'il y a forcément des industries impactées. Merci.

M. Djamel KLOUCHE : C'est ce que l'on a essayé de dire en disant que Akso Nobel et la parcelle d'à côté seront mises dans la phase 1, c'est évidemment pour répondre à la question que vous posez puisque moi j'essaie, enfin ce qu'on essaie de défendre, c'est de dire que c'est un lieu économique, on parle d'un lieu économique, donc il faut que l'économie aussi soit présente dès la phase 1. Aujourd'hui si la vitrine économique on ne la met pas en phase 1, ce n'est pas parce qu'on n'en a pas envie, c'est parce que tout le territoire qui n'est pas coloré là, ce sont des territoires qui sont des parcelles foncières privées. Donc moi je ne peux pas dire qu'en 2027 on va obliger telle ou telle entreprise à muter, à se transformer, un projet urbain c'est un système qui entraîne, c'est une stimulation d'un territoire. Dès lors qu'un projet urbain est validé, il devient public, le propriétaire X, Y, ou Z qui est sur le territoire va se poser des questions, cela va lui donner des idées, il va avoir envie de se moderniser ou de partir ou de rester, peu importe, et même le phasage peut bouger en réalité. S'il y a des acteurs économiques qui sont sur le site qui ont envie de participer ou de contribuer au projet, bienvenue.

Donc aujourd'hui on a fait un phasage plutôt pragmatique. Quelles sont les choses que l'on peut faire demain quand le métro, quand la gare arrive en 2027, dans six ans ? Qu'est-ce que l'on peut faire, de quelle

façon est-ce que l'on peut accompagner l'arrivée d'une telle infrastructure ? C'est ce que vous voyez là dans notre document, c'est cela que l'on peut faire. Parce qu'il y a du foncier que vous maîtrisez, ce sont des parcelles qui sont choisies, acquises par l'Etablissement Public Foncier, mais tout le reste, c'est du foncier que la Ville ne maîtrise pas. Donc c'est très difficile de dire : dans 5 ans on va faire quelque chose là-dessus. C'est purement pragmatique, mais si on parle stratégie, évidemment que la vitrine économique est un élément très, très important pour la Ville.

M. le Maire : Merci à vous Djamel et à toute votre équipe pour cette présentation effectivement fort claire et, je pense, qui nous fait rêver.

Je vais maintenant conclure et en vous disant que ce n'est pas un projet que l'on a présenté ce soir, ce sont des premières propositions qui sont destinées à évoluer, évoluer en fonction de nos réflexions, nos réflexions à tous ici, et en fonction des circonstances. C'est le fait, c'est le lot de tous les grands projets qui durent 10-15 ans comme on l'a dit ou même 20 ans, et qui effectivement ressemblent rarement à l'arrivée à ce que l'on pensait au départ.

Ce que nous voulons en tout cas, nous, c'est un quartier où l'on ait envie d'habiter, un quartier qui sera nécessairement plus dense que ce que l'on trouve aujourd'hui à Antony mais beaucoup moins que ce qui se fait dans toutes les villes voisines. Un quartier qui sera, vous l'avez vu, plongé

dans la verdure, et donc adapté au réchauffement climatique en cours. Et un quartier enfin qui, sur la frange économique, attirera j'espère des entreprises de bon niveau en liaison avec le pôle de Saclay et le pôle d'Orly par la ligne 18 qui effectivement devrait réussir à faire venir des entreprises de très haute qualité ; mais naturellement j'espère que l'on gardera aussi les entreprises existantes mais qui se regrouperont dans la vitrine économique qu'on leur propose.

Donc chers amis, chers collègues, c'est ce projet que nous allons faire évoluer ensemble. Et merci donc à nos amis d'A.U.C.

M. Djamel KLOUCHE : Merci beaucoup de nous avoir invités. Au revoir.

COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

M. le Maire : Nous allons passer maintenant au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Emanation de la Cour des Comptes, les Chambres Régionales des Comptes ont pour fonction de contrôler les comptes mais aussi la gestion des collectivités locales. Elles ne se limitent pas à apprécier les orientations stratégiques et leurs résultats, mais elles ne se privent pas d'entrer dans les détails de la gestion, dans le détail de la gestion quotidienne non seulement des services comptables et financiers mais de tous les services des collectivités. Et de

ce fait les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes sont des moments attendus généralement avec une certaine anxiété par les gestionnaires.

La Chambre Régionale des Comptes de l'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion de la ville d'Antony de la période 2014-2019, mais avec le Covid, en fait son contrôle s'est étendu aussi à 2020. Elle s'est intéressée particulièrement à la qualité de l'information budgétaire et comptable, à la situation financière, à la gestion des ressources humaines, à la passation des marchés publics et à la décision de la Ville de reprendre en régie la gestion du stationnement urbain. Elle a choisi librement ces thèmes. Son précédent contrôle en 2010-2011 portait sur la période 2003-2009. Et le précédent rapport datait de 2005 et portait sur une période de la fin des années 90 et du début des années 2000.

L'ouverture du contrôle m'a été notifiée par courrier le 9 août 2019, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu un an plus tard, le 7 juillet 2020, et le rapport d'observations définitives a donné lieu à un délibéré le 25 mai 2021. Il m'a été communiqué le 25 juin 2021 et conformément à la loi, je le présente ce soir au conseil municipal. Vous l'avez reçu, je vais passer la parole pour le commenter à Pierre Médan et à Claire Genest qui vous en présenteront les principaux éléments et répondront à vos questions, mais déjà je vous en donne les grandes lignes :

« L'information financière et budgétaire est de bonne qualité même s'il faut renforcer le suivi de l'actif. La Ville bénéficie d'une situation financière favorable lui permettant de réaliser un ambitieux programme d'investissements. La gestion des ressources humaines est dynamique mais à renforcer. La reprise en régie du stationnement urbain réalisée fin 2017 a été positive autant sur le plan financier que pour l'attractivité du centre-ville. Et la commande publique est maîtrisée ».

Donc mes chers collègues, il n'y a pas d'inquiétude sur la gestion de la Ville. Je passe la parole à Pierre Médan.

M. MEDAN : Merci Monsieur le Maire. Effectivement j'ai le plaisir ce soir de vous faire un petit résumé de ce rapport, plaisir parce que vous l'avez constaté, ce rapport d'observations définitives de près de 80 pages est particulièrement positif, encourageant pour la commune, et il est encore plus favorable et positif que le précédent rapport. J'ai même été heureux de constater que les trois groupes d'opposition, lors de la commission Finances - RH de jeudi dernier, s'en étaient félicités. Avec Claire Genest, nous allons nous répartir la tâche en présentant chacun les points essentiels de ce rapport, vous ne serez pas surpris que je présente la partie traitant des finances et que Claire Genest présente celle liée aux RH.

Alors je reprendrai les points-clés du rapport en revenant sur certains éléments que vient de rappeler M. le Maire. Moi j'en ai relevé six. Il y en a

bien plus, mais il faut faire évidemment un choix et j'ai mis en évidence six éléments qui depuis des années correspondent à des préoccupations majeures. Et c'est pour cette raison que cela a été un plaisir de lire ce rapport.

Premier élément : la CRC note la qualité et la transparence de l'information financière. Pour être un peu plus précis, les suivis budgétaires, les suivis financiers sont réguliers. La Ville maîtrise son cycle budgétaire et en fonctionnement, les taux d'exécution budgétaire sont toujours très proches de 100 % des crédits ouverts. Donc nous sommes transparents, nous avons une information qui est régulière, qui est pertinente et évidemment nous sommes heureux que la CRC ait pu le constater.

Deuxième point : la CRC note que la commune maîtrise l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Elle précise que les charges à caractère général ont très peu augmenté sur la période de référence 2014-2019 ; l'augmentation est de 2,4 %. Franchement c'est un résultat essentiel dont peut-être vous ne mesurez pas toute l'importance, et c'est pour cela que je le souligne. Ce résultat a permis entre autres de construire des nouveaux équipements en maîtrisant le coût de fonctionnement de ces nouveaux équipements. C'est vraiment très important. Et à une époque dans cette assemblée, lorsque l'opposition votait contre nos projets, elle donnait souvent comme explication que nous n'arriverions pas à maîtriser

nos dépenses de fonctionnement et que cela aurait de graves conséquences. L'opposition faisait erreur, le rapport le montre.

Troisième point : la CRC explique que notre stratégie financière, notamment le fait d'avoir un excédent de fonctionnement important, nous a permis d'autofinancer nos dépenses d'investissements à hauteur de 63 % entre 2014 et 2019. Nos dépenses d'équipements sont supérieures à la moyenne départementale, très supérieures à la moyenne nationale. Ces équipements, vous le savez, et je le dis régulièrement lors de la présentation du DOB et puis du budget, ces équipements rendent tous les jours notre Ville plus agréable à vivre, plus autonome par rapport évidemment à la capitale. Je me souviens de conseils municipaux assez récents où l'opposition ne comprenait pas notre volonté d'avoir un autofinancement élevé. Encore une fois, l'opposition se trompait.

Quatrième point : La CRC relève le bon suivi des effets de la crise sanitaire sur les finances de la Ville. Alors même s'il s'agit d'un élément que l'on peut espérer conjoncturel, il me semble intéressant de le souligner. Nous avons pendant cette période difficile été vigilants sur le suivi et vous avez pu constater que la Ville n'a pas compté et a fait des efforts considérables qui se sont traduits effectivement, on en a parlé à plusieurs occasions, par une réduction relativement importante de ce fameux excédent. Alors juste pour ce point, normalement le contrôle

s'arrêtait en 2019 mais ils ont prolongé un peu plus et ils ont examiné aussi ce qu'il se passait en 2020.

Cinquième point : la CRC a mis en évidence l'effet positif de la reprise en régie du stationnement urbain. À un moment donné, nous avons décidé d'arrêter la délégation de service public, c'était fin 2017, et à partir de cette période-là, on l'a arrêtée quelques années avant la fin officielle du contrat, et donc la CRC note que cette fin, cette sortie anticipée du contrat de concession a été très positive sur le plan financier. Vous avez quelques tableaux en annexe qui le montrent mais aussi sur le plan économique avec une meilleure maîtrise, la Chambre le dit comme cela, de l'attractivité du centre-ville.

Sixième et dernier point que j'ai souhaité relever ce soir : la CRC souligne la réorganisation très positive de la Direction de la commande publique. Si je cite en deux phrases la CRC sur ce point dans un paragraphe avant de passer aux ressources humaines : « La réorganisation et la professionnalisation de la Direction de la commande publique ont amélioré la transparence et participé à la maîtrise des dépenses. » La commune s'est dotée d'outils performants de mise en œuvre et de suivi de l'achat public.

Voilà ces six points très rapidement présentés, j'en conviens, mais il était difficile de rentrer dans les détails et d'être synthétique parce que chaque élément aurait mérité des développements relativement longs.

Nous constatons que le rapport est franchement excellent et que même s'il existe des pistes d'amélioration suggérées par la CRC, c'est normal, ce sont des magistrats qui regardent dans le détail la gestion et les comptes, il s'agit finalement de remarques qui sont globalement mineures face aux points positifs que j'ai soulignés. Mais évidemment mineurs ou pas, nous tiendrons compte de ces suggestions, de ces pistes d'amélioration pour être encore plus efficaces et performants.

Pour terminer, je ne peux pas évidemment finir sur cette petite synthèse sans dire quelques mots du service financier dirigé depuis de longues années, presque 20 ans maintenant, par Michel Cousinéry ; évidemment ce travail qui est relevé dans la CRC, c'est le travail entre autres de Michel Cousinéry et de son service, et donc je voulais le féliciter devant nous tous ici, élus, pour ce travail. Je vous remercie.

M. le Maire : La parole est à Claire Genest.

Mme GENEST : Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Alors on est aussi très contents du rapport qui a été fait par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des ressources humaines. L'audit qui a été fait s'arrête en 2019 avec une extension en 2020, comme vous le savez nous avons une politique très active en matière de ressources humaines et il se trouve que finalement certaines recommandations, voire toutes les recommandations qui nous ont été faites dans le cadre de ce rapport ont d'ores et déjà été mises en place en 2021, donc nous

sommes quand même tout à fait dans la ligne de ce qui nous a été recommandé.

Je vais souligner les axes principaux qui concernent les ressources humaines. Je vais être aussi très synthétique parce que je prends toujours le temps à chaque conseil municipal de vous donner des informations précises sur tous les chantiers que nous menons avec l'équipe des ressources humaines et j'irai donc rapidement sur les principaux axes qui sont développés :

Le premier axe qui a été souligné par la Chambre Régionale des Comptes est la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Alors effectivement c'est une véritable politique de compétences qui est mise en place, avec une évaluation des compétences, des entretiens qui sont mis en place pour l'ensemble des agents, et puis un travail aussi technique de création des fiches emplois, des emplois type, fiches qui ont cartographié un petit peu les emplois au niveau de la collectivité, et cet effort-là de structuration a été totalement souligné par la Chambre Régionale des Comptes.

J'aimerais bien aussi souligner un point qui ne doit pas passer inaperçu : c'est l'effort important qui est fait pour développer la mobilité puisqu'il est passé de 17 % à 25 % entre 2018 et 2019, cela veut dire que l'on est de plus en plus attentifs à trouver des trajectoires professionnelles à nos

agents et c'est un point que je considère comme particulièrement satisfaisant.

Le deuxième point, le deuxième axe qui a été souligné, c'est la reconnaissance du mérite de nos agents, et c'est la mise en place du régime indemnitaire que nous avons commencé avec une première étape je vous le rappelle en 2017 et puis une étape beaucoup plus significative en 2020 avec la part fixe du régime indemnitaire ; et donc en 2021 nous mettons en place la partie CIA (complément indemnitaire annuel), donc la partie mérite personnel du régime indemnitaire ; cela est souligné aussi par la Chambre Régionale des Comptes.

Le troisième axe aussi qui est souligné, c'est la qualité de vie au travail, les efforts qui ont été faits, tout le travail de concertation autour des 44 propositions, l'égalité hommes-femmes ; je donne juste un exemple par rapport à cela : c'est la mutuelle que nous avons mise en place et qui l'année dernière concernait 80 personnes, cette année plus de 280, donc avec un véritable succès et une véritable réponse sociale aux besoins de nos agents.

Quatrième axe qui est majeur : c'est le temps de travail, temps de travail qui a été souligné lorsqu'il a été mis en place pour passer de 1.589 heures aux 1.607 heures, temps de travail que nous mettons en place à travers la délibération que je vous avais présentée en début d'année et

que je vous représenterai en fin d'année sur la mise en place concrète dans les services.

Ces axes principaux sont les grands axes structurants qui figurent dans la loi 2019 et qui donc montrent à quel point nous sommes en adéquation avec les grandes tendances d'évolution et de modernisation des ressources humaines. Les recommandations, comme je vous l'ai dit, qui nous ont été faites sont relatives au temps de travail et encore une fois là nous avons déjà coché la case du temps de travail. Il y a aussi les autorisations d'absence qui sont un des éléments du temps de travail sur lequel nous sommes aussi totalement en adéquation.

En résumé, si je devais résumer cette politique des ressources humaines que nous mettons en place, qui est mise en place depuis plusieurs années puisque cet audit couvre un certain nombre d'années, nous sommes à la fois dans la recherche d'efficience -et nous l'avons prouvé-, nous avons réorganisé les services et nous avons cherché l'optimisation pour que le fonctionnement des services soit le plus rationnel possible, tout en prenant soin de reconnaître le mérite de nos agents avec bien entendu ce régime indemnitaire extrêmement généreux qui a été mis en place et qui va continuer à être mis en place avec le CIA, la mutuelle, les efforts en termes de plan de formation qui sont mis en place.

On voit donc qu'effectivement c'est une politique de ressources humaines qui est particulièrement équilibrée entre recherche de performance et recherche de reconnaissance des mérites.

Alors je voudrais juste avant de terminer mon intervention vous donner connaissance d'une recommandation qui a été passée au préfet le 28 septembre dernier -donc c'est assez récent- qui demande aux collectivités locales de veiller particulièrement à mettre en place les 1.607 heures, chose que la commune d'Antony a réalisée ; à mettre en place le RIFSEEP, juste un chiffre qui pourra vous éclairer : seulement 55 % des villes de plus de 50.000 habitants l'ont institué, nous sommes dans cette proportion de villes j'allais dire « avant-gardistes » parce que c'est presque la moitié qui ne l'a pas mis en place.

De même, il y a cette incitation des préfets à être très vigilants sur la fusion des CT et CHSCT (Comité Technique et Comité Hygiène et Sécurité) que nous réaliserons lors des prochaines élections, à l'instar de ce qui se fait dans le secteur privé.

Sur le plan égalité hommes-femmes sur lequel nous sommes extrêmement vigilants et qui a même des déclinaisons au niveau de la Ville avec l'adhésion à Capital Filles que je resalue à nouveau parce que je trouve que c'est une très belle initiative, je déplore que notre opposition n'ait pas suivi le vote, un vote positif pour justement créer plus de cohésion sociale au sein d'Antony.

Et puis les accords locaux que nous souhaitons conduire sur le télétravail et que nous allons mettre en place dans le contexte global de ce nouvel accord temps de travail. Voilà donc pour moi.

J'en profite, à l'instar de mon collègue M. Médan, pour féliciter les équipes des ressources humaines pour cette politique des ressources humaines qui est très dynamique, qui est très énergique, qui est très volontariste, et qui aujourd'hui porte ses fruits et qui est très reconnue par la Chambre Régionale des Comptes ; donc je salue toute l'équipe. Merci beaucoup.

Mme HUARD : Monsieur le Maire, vous ne vous étonnerez pas si nous faisons une lecture un peu différente de celle que vous nous avez donnée : Cet audit souligne à juste titre la situation financière saine de la Ville qui est en effet une Ville riche disposant de ressources fiscales supérieures à la moyenne, c'est notamment la conséquence de la politique de gentrification de cette Ville que l'on doit à Patrick Devedjian et à vous-même et de l'inflation des prix immobiliers pour ne pas dire de la spéculation qui l'accompagne, éloignant de plus en plus les classes moyennes qui ne parviennent pas à s'y loger durablement.

Nous relevons avec satisfaction les progrès soulignés par ce rapport sur plusieurs sujets que nos prédécesseurs, élus de gauche et notre groupe, ont portés dans cette instance, comme par exemple le désengagement progressif des emprunts toxiques, le déport des élus lors des votes en

conseil municipal sur les sujets sur lesquels ils sont impliqués, par exemple dans le domaine associatif, le retour en régie de la gestion du stationnement ; et évidemment nous ne pouvons qu'encourager la Ville à poursuivre dans cette voie du retour en régie des services publics. Cela concerne par exemple le funérarium, la restauration collective et j'ajouterai l'eau, pourquoi pas, en suivant l'exemple de plusieurs communes voisines du 94 qui engagent aujourd'hui une politique de remunicipalisation.

Les démarches d'évaluation de la vidéosurveillance sont également mentionnées comme un point positif dans ce rapport, qui indique cependant que l'efficacité de ce dispositif sur la délinquance, lequel rappelons-le représente environ 3,5 M€ d'investissements en cours, est difficile à démontrer.

La Chambre Régionale des Comptes confirme les critiques de nos prédécesseurs sur les modalités de fusion de Antony-Habitat avec Hauts-de-Bievre Habitat puisqu'elle relève que le montage choisi permet à la commune de conserver dans ses prérogatives la gestion du parc social, en contradiction avec l'intention de la loi. Alors cela pourrait être un avantage pour les citoyens si la commune en tirait parti pour assurer une plus grande transparence dans l'attribution des logements, ce qui n'est pas toujours le cas.

En matière d'information financière, nous approuvons également la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes de communiquer sur les engagements pluriannuels d'investissements qui devraient s'accompagner d'un plan pluriannuel de financement assurant une visibilité aux citoyens et aux élus sur l'impact budgétaire total de certaines installations dès leur engagement, sur leurs utilisations et leurs éventuelles dérives connues comme celles de la fosse de plongée, le complexe sportif La Fontaine-Arnaud Beltrame ; ou bien encore de mesurer les coûts du déploiement année après année de la vidéosurveillance.

Côté RH et fonctionnement, on ne s'étonnera pas qu'un tel organisme apprécie positivement la rigueur de la Ville concernant le budget de fonctionnement. La Ville s'est conformée aux injonctions gouvernementales qui depuis des années visent à corseter l'évolution des dépenses des collectivités territoriales au détriment des besoins des habitants en matière de services au quotidien. Si le budget de fonctionnement dégage un excédent budgétaire qui alimente l'autofinancement, c'est aussi par l'augmentation des tarifs des prestations et la compression des dépenses de personnel ; non seulement Antony a un effectif d'agents par habitant très inférieur à la moyenne des communes similaires, mais ce nombre d'emplois a diminué en six ans et les vacances de postes ont fait économiser à la Ville 2,9 M€

sur cette période. Alors oui, nous espérons que la mise en place du nouveau régime indemnitaire et des autres avantages comme la mutuelle vont se traduire rapidement par une meilleure attractivité des emplois publics de la Ville permettant de recruter des personnes expérimentées et d'assurer une stabilité du personnel.

Le rapport a également ceci d'utile qu'il permet de répondre à nos demandes en matière de transparence sur la gestion du personnel puisqu'il nous permet enfin de disposer d'un organigramme et d'un tableau de répartition des agents par mission que nous n'avions pu obtenir de votre part. Il révèle ainsi que les effectifs de la filière administrative ont diminué de 11 % et ceux de la filière Animation d'un quart en six ans. Le recours systématique dans cette filière à des vacataires précaires et mal reconnus est aussi la source de dysfonctionnements du service dont se plaignent les parents.

Enfin le rapport s'intéresse aux recrutements d'agents contractuels par la Ville qui ne suivent pas toujours les règles visant à assurer prioritairement un recrutement de fonctionnaires statutaires prioritaires, priorité que nous avons réclamée à plusieurs reprises déjà dans cette assemblée.

Enfin, puisque la CRC recommande d'améliorer la comptabilisation de l'actif en se basant sur l'inventaire existant, nous prenons acte de votre réponse positive en commission à notre demande de communication de l'inventaire du patrimoine foncier de la Ville.

Et je rajouterai une question complémentaire puisque vous avez parlé des taux d'exécution budgétaire en fonctionnement : en investissement ces taux sont inférieurs et sont de 60 %, ils ont plutôt baissé ces dernières années, est-ce que vous pouvez donner l'explication de cette évolution ? Merci.

M. MEDAN : Sur les investissements, le taux d'exécution est normal puisqu'on n'est pas à l'abri d'aléas, comme d'ailleurs le rapport l'indique, expliquant que les projets d'investissements sont soumis aux aléas classiques. Donc à partir de là, on ne peut pas avoir des taux d'exécution comme en fonctionnement. C'est l'explication principale.

Le deuxième point sur lequel je vais intervenir, c'est qu'il faut que l'opposition arrête de croire que c'est grâce à l'opposition et grâce à vos demandes que l'on a modifié notre stratégie sur la dette. À un moment donné, quand nous avons des taux d'intérêt très élevés, certains emprunts étaient très intéressants et sur la durée, les emprunts structurés ont apporté de bonnes choses. Après, il y a eu un renversement, une forte baisse des taux. Alors évidemment, quand il y a une baisse des taux, on n'attend pas après l'opposition pour souscrire des emprunts à taux fixes. Donc il faut arrêter de faire croire que c'est grâce à vous que l'on a modifié notre stratégie sur les emprunts. Merci.

M. MAUGER : Oui, disons que l'opposition avait quand même alerté avant que vous ne preniez la mesure de ce problème sur les emprunts toxiques.

Je voulais aussi revenir sur un autre point : M. Médan, vous avez une manière très simpliste de vous attribuer les bons points et de caricaturer la position de l'opposition. En vérité, vous le savez très bien, la CRC n'analyse pas le détail. Les recettes de fonctionnement, ce n'est pas son objet. Si vous n'avez aucun mal à équilibrer la partie fonctionnement et même à dégager de l'excédent pour votre autofinancement, c'est en restreignant le service rendu aux Antoniens, encore un exemple récent avec la restriction des horaires des crèches, des taux d'encadrement dramatiques dans certains centres de loisirs tout en augmentant de manière démesurée les tarifs du périscolaire depuis 2016.

M. MEDAN : Toujours dans la nuance, une augmentation « démesurée » des tarifs, je pense que beaucoup doivent sourire en vous écoutant ! Oui c'est le taux d'effort, alors déjà c'est un taux d'effort qu'en son temps l'opposition avait salué donc voilà... On ne sait pas ce que cela veut dire, ce que vous dites...

Ensuite, sur le plan de l'analyse, effectivement j'ai essayé de mettre en évidence les points les plus importants. Donc forcément cela peut paraître un résumé un petit peu simple ; un certain nombre d'éléments qui sont cités comme des pistes d'amélioration sont des éléments qui

sont mineurs par rapport aux points importants qui devraient vraiment tous nous satisfaire ici, et pas que la majorité. Je pense surtout au fait que les finances de la Ville sont saines et que surtout ces finances permettent de développer des équipements publics où tous les Antoniens seront contents de se rendre, nous parlions tout à l'heure de la piste d'athlétisme, on peut parler du théâtre, on peut parler de Vasarely qui sera, nous l'espérons, bientôt réouvert entièrement à son public ...

Voilà ce que j'ai voulu dire en indiquant que le rapport révèle de très bonnes choses pour la Ville. Alors évidemment, on peut pinailler et ça vous le faites si bien qu'on vous laisse le pinaillage !

M. MAUGER : Non, ce n'est pas du pinaillage, il ne s'agissait pas d'une allusion sur le taux d'effort, avant 2016 il y avait des tarifs au forfait qui étaient des tarifs beaucoup plus avantageux que ce qui existe maintenant. Mais je pense que vous avez oublié.

Mme LAJEUNIE : Nous également, nous aurons une vision un petit peu moins souriante. Et malgré tout nous sommes ravis de voir entre les lignes que ce que nous demandions fait partie des réflexions de la Chambre Régionale des Comptes. Notamment sur le DOB, on vous a demandé que soient un peu mieux expliquées les recettes et les dépenses, et surtout de faire ressortir le caractère pluriannuel des investissements. Si vous vous souvenez bien, je vous avais interpellé en

vous disant que c'était un catalogue peu plausible sur une année et que nous n'avions pas d'informations sur les échéances.

Et puis une autre petite remarque parce que je ne vais pas monopoliser la parole, on aurait beaucoup à dire mais on va faire au plus vite : la Chambre Régionale s'est dit satisfaite d'une capacité d'autofinancement même si elle remarque qu'elle a diminué en 2019, et d'une capacité de désendettement de 6,6 ans ; ça, c'est une analyse à l'instant T, c'est comme pour une entreprise, un bilan c'est le passé, ce n'est pas le présent, ce n'est pas l'avenir. Et j'aurais aimé connaître sa position face à la situation actuelle, la dernière qui présentait une capacité d'autofinancement nette négative et non plus positive, et une capacité de désendettement qui est passée brutalement à quasiment 10 ans. Voilà c'était ma simple remarque. Merci.

M. MEDAN : Le problème si vous voulez, c'est qu'il y a eu quand même une crise mondiale, donc on a des valeurs qui se sont un petit peu modifiées à cause du Covid notamment, pas seulement, et c'est vrai que notre objectif sera de revenir à des valeurs plus stables que nous avons connues durant des années puisque la CRC le note bien, elle n'évoque pas ce dont vous parlez, elle n'évoque « que du positif » sur ces questions. Mais les chiffres dont vous parlez sont des chiffres très récents qui ne sont pas encore totalement bouclés et qui vont, nous

ferons tout pour, être réorientés comme ceux que nous avons connus jusqu'à présent.

Alors il est certain que de temps en temps on peut avoir une capacité d'autofinancement nette qui diminue, cela a été le cas dans le passé, on s'en préoccupe parce qu'on est soucieux de cette capacité d'autofinancement brute et nette, mais la nette je vous rappelle aussi qu'elle prend en compte le fait que l'on rembourse l'emprunt. Et je terminerai sur un petit dicton classique : « Qui paye ses dettes s'enrichit ».

M. HOBEIKA : Je vais faire comme vous M. Médan, je vais faire de la politique comme vous le faites très bien :

Premièrement, sur les six points que vous avez cités, je félicite vraiment les agents de la mairie parce que le contrôle budgétaire, le cycle budgétaire, tout le travail est fait, bravo pour les agents qui sont en train de le faire, qui alertent toujours et ils sont là pour vous aider avant de commencer à parler de ce dont il faut parler.

Deuxièmement, j'ai relevé des choses : D'abord que l'encours de la dette est de 128 000 000 €, la dette par habitant d'Antony c'est 1.876 € ; la moyenne nationale est à 952. La moyenne par rapport à des villes de même taille est de 1.369 € par habitant. Donc vous parlez de pistes d'amélioration, je pense là qu'il y a quelque chose à trouver.

Troisième point : L'annuité de la dette. Elle représente, vous le savez mieux que moi, des intérêts d'emprunts et le montant de remboursement du capital. L'annuité de la dette par habitant à Antony c'est 248 € ; si vous prenez la moyenne des villes de même taille, on est à 168. Il est vrai que Mme Lajeunie, ma collègue, a parlé aussi de remboursement de la dette. Je vous l'accorde, vous êtes mieux que ce que le rapport exige, très bien, vous êtes mieux que la moyenne des villes de même taille qui sont à 7,4 ans et nous à 6,6, donc il y a des choses à améliorer, je félicite les agents de la mairie qui sont derrière vous, qui sont en train de faire la comptabilité, qui sont en train de faire la gestion de tous les jours, qui vous donnent les cycles budgétaires, qui font l'évolution de ces dépenses, les mensualités, les effets de la crise sanitaire, la mise en régie du stationnement urbain, la révision de trucs... Sans eux, vraiment M. Médan, on aurait de quoi parler !

M. MEDAN : Sur la dette, puisqu'il y aurait beaucoup de choses à dire, je vais me contenter d'indiquer les points de la CRC et de très brièvement les commenter :

Page 19 : « L'encours de la dette reflète le niveau ambitieux des dépenses d'équipements de la commune... Le ratio Dépenses d'équipement/ recettes réelles est nettement plus élevé que la moyenne des communes comparables en France. » Premier point.

Deuxième point : « La capacité de désendettement de la commune s'améliore, elle est très bonne. »

Troisième point : « La dette est constituée majoritairement d'emprunts classés A1, donc d'emprunts non risqués. »

Quatrième point, à la page 20 : « La commune montre qu'elle optimise le recours aux conditions favorables de marché pour limiter les charges financières, une dette justifiée par les efforts d'investissements bien maîtrisés. »

Alors évidemment on a une dette qui en pourcentage est un peu plus élevée en termes de ratio, seulement le ratio des équipements que l'on fournit aux Antoniens est aussi plus élevé. Et comme la dette que nous avons aujourd'hui, on la contracte à des taux très faibles, je pense qu'on peut ne pas s'inquiéter de ce montant de dette par habitant un petit peu supérieur ou même de 30 % supérieur au montant départemental parce qu'on est aussi 30 % supérieur dans ce que l'on fait avec les ressources que nous avons. Il me semble que la réponse, elle est ici évidente.

Maintenant vous félicitez l'équipe et les personnels de la mairie ; je l'ai fait aussi et vous avez raison de le faire, mais vous pouvez nous féliciter aussi avec M. le Maire ! Merci.

M. HOBEIKA : Vous vous félicitez tellement totalement que l'on ne peut plus avoir la possibilité de vous féliciter, M. Médan !

M. le Maire : On n'est jamais mieux servi que par soi-même.

M. MEDAN : Il faut bien s'amuser un peu aussi de temps en temps !

M. MONGARDIEN : Monsieur le Maire, je vais rappeler ce que j'ai dit en commission : tout d'abord effectivement nous nous réjouissons que de façon générale ce rapport soit positif pour la municipalité et les services de la Mairie. Il relève toutefois quelques anomalies et points d'amélioration que vous vous êtes engagé à corriger auprès de l'auditeur. Par exemple, sans remettre en cause le travail de qualité qui est déjà réalisé au niveau de la RH, l'auditeur relève un taux de couverture des postes ouverts anormalement bas. Ce sont ses propres termes. Ce rapport porte sur les années 2014 - 2019/2020 et depuis vous nous avez dit plusieurs fois être conscient du problème et avoir pris des mesures adéquates pour améliorer ce taux de postes pourvus. Malgré tout, force est de constater que sur le dernier tableau RH présenté ce jour et qui fera l'objet d'une délibération, il existe toujours un déficit important en postes pourvus. Ma question est donc : Quelles sont les mesures additionnelles que vous comptez prendre afin de combler ce trou dans les mois à venir ?

Par ailleurs, toujours dans ce même rapport nous découvrons avec surprise un tableau détaillé sur la typologie et l'évolution de la délinquance à Antony, tableau que nous vous avons demandé sans succès à maintes reprises y compris pendant la commission d'évaluation

de la sécurité et de la délinquance. Il nous a été toujours refusé en prétextant que la police n'autorisait plus la communication de ce genre de statistiques. Vous comprendrez donc notre surprise de découvrir ce type d'information dans ce rapport assez largement diffusé.

Et enfin, grâce à ce rapport, nous découvrons aussi que la Mairie tient bien à jour un inventaire de ses actifs, ce qui est tout de même assez rassurant, inventaire qui, comme le relève l'auditeur, n'est pas complètement aligné avec celui qui est tenu par le comptable avec pour certains postes des différences assez importantes, mais qui a au moins le mérite d'exister. Sur cette liste des actifs de biens appartenant à la Mairie, l'opposition pour la plupart dans une première mandature avait demandé à plusieurs reprises d'en avoir la visibilité car cela nous permet d'avoir en effet un avis plus éclairé sur le patrimoine de la Ville et sur certaines décisions d'acquisition, de cession, ou de réalisation de ces actifs. Mais cet état nous a été jusqu'à maintenant toujours refusé en nous indiquant que c'était très compliqué à fournir. Encore une fois, par le biais de ce rapport et des annexes, nous découvrons des informations qui étaient en votre possession et que vous ne nous avez jamais transmises jusqu'alors malgré nos demandes insistantes et répétées. J'espère que vous comprendrez que si nous vous demandons ces informations, ce n'est pas dans le but de vous embêter ni de vous critiquer ni de surcharger les services de la Mairie mais simplement de

disposer des informations indispensables à la tenue de notre fonction d'élu municipal en connaissance de cause.

Mme GENEST : Je vais me permettre de répondre sur la partie RH puisque vous nous interpellez sur ce point, juste pour vous rappeler qu'en fait c'est un point de technicité RH qui n'a absolument pas de portée en tant que tel. Ce que nous conseille la Chambre Régionale des Comptes, c'est de faire un toilettage des tableaux des effectifs, ce que nous avons fait lors du conseil municipal du 4 février 2021 en supprimant des postes 123 postes budgétaires pour nettoyer en fait cette grille ; donc en réalité c'est juste une réponse technique à passer et donc c'est une délibération pour régulièrement toiletter la grille. Juste pour que vous puissiez vous rassurer, le taux de 70 % qui est noté dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est aujourd'hui un taux de couverture de 88 %, donc nous avons rectifié le tir de manière très satisfaisante.

M. MEDAN : Je laisserai Saïd répondre sur la question de la délinquance, mais concernant les questions liées aux actifs, c'est effectivement assez lourd de mener à bien ce travail d'inventaire de nos actifs, mais ce n'est pas, comme je l'ai dit en commission, uniquement de cela dont il est question dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas le problème de lister uniquement les actifs d'Antony, c'est un problème comptable, c'est un problème de technique comptable et d'évaluation. Donc c'est un problème qui est très technique

si vous voulez et très sincèrement ce n'est pas grave, je dis que ce n'est pas grave en connaissance de cause pour deux raisons : Parce que d'abord sur le fond ce n'est pas très grave qu'il y ait cette différence ; et en plus cette différence n'est que de 6 %. C'est-à-dire que l'écart d'évaluation représente finalement sur des montants élevés un montant en pourcentage relativement faible. Voilà pour relativiser. Cela ne veut pas dire que l'on ne va rien faire, cela ne veut pas dire que l'on ne s'en préoccupe pas, mais si vous voulez ce n'est pas un élément fondamental, en toute objectivité et sincérité.

M. AÏT-OUARAZ : Je vais compléter effectivement sur l'aspect délinquance : en effet M. Mongardien, vous l'avez bien vu, au niveau de ce rapport il y a bien un certain nombre d'éléments statistiques concernant la délinquance. Néanmoins la Préfecture de police encadre de façon extrêmement importante la divulgation et la communication de chiffres ; en ce qui concerne le tableau joint au présent rapport, il émane d'un ancien commissaire de police qui a pris de sa propre initiative je dirais le fait de communiquer ce rapport ; nous avons indiqué au magistrat de la CRC lorsqu'il nous a questionnés au sujet de la vidéoprotection que nous disposions d'un certain nombre de chiffres officieux ; il nous a demandé s'il nous était possible de les lui indiquer, en ce qui nous concerne on ne refuse pas la communication de ces

éléments au magistrat, il a décidé de les joindre au rapport, cela ne nous pose bien évidemment aucun souci.

Mme HUARD : Moi je voulais revenir sur la question du taux d'exécution des investissements puisque vous nous dites que c'est à cause des aléas ; enfin, quand année après année vous annoncez des montants d'investissements très importants et qu'ils ne sont réalisés qu'à 60 %, cela veut dire que année après année ces investissements en fait sont moins élevés que ce que vous dites. En tout cas c'est comme ça que je comprends les choses...

M. MEDAN : Oui mais ce n'est pas comme cela qu'il faut les comprendre, c'est parce qu'il y a...

Mme HUARD : 60 % de 30 millions réalisés chaque année, cela veut dire que chaque année il n'y a que 20 millions de réalisés et non pas 30 millions.

M. le Maire : Non, on fait 30.

M. MEDAN : Mme Huard, si vous complétez avec les restes à réaliser...

Mme HUARD : Je finis ma question : Allez-vous donc pour les prochains budgets présenter un plan pluriannuel d'investissements avec des autorisations de programmes et des crédits de paiements, ce qui assurera la lisibilité de la réalisation de ces investissements au cours du temps ? Compte tenu des investissements importants que vous avez annoncés ?

M. MEDAN : Pour essayer de ne pas être désagréable, je dirais que vous dites année après année qu'on investit moins parce qu'il y a les aléas, c'est l'explication que je vous ai donnée, oui, il y a les aléas qui réduisent. Mais il y a aussi les dépenses d'investissements qui sont reportées de l'année d'avant qui viennent gonfler celles de l'année N. Donc finalement, cela fait quand même des années que l'on est à un niveau d'investissements en moyenne de 31,6 M€... Moi j'avais 31,6 M€ mais Michel Cousinéry me donne 31 millions en moyenne, alors ne dites pas que l'on investit 20 millions ! Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. MAUGER : Mais vous n'avez pas répondu à la question pour le PPI : Est-ce que vous allez mettre en place un plan pluriannuel d'investissements ?

M. MEDAN : On travaille déjà avec ce type d'outil, cela ne vous étonnera sans doute pas. On réfléchit à la façon dont on peut améliorer le fonctionnement même en utilisant des logiciels, et donc nous sommes sur une réflexion, nous n'avons pas encore tranché, jusqu'à présent c'est quelque chose qui était évidemment fait, honnêtement... Je laisse peut-être la parole à M. le Maire sur le sujet mais je dirais qu'on y réfléchit.

M. le Maire : Moi j'ai l'expérience du territoire qui le fait et je vais vous dire : cela n'intéresse personne, personne ! Même vous, vous n'avez jamais posé une seule question sur les autorisations de programmes et les crédits des paiements. Jamais, parce que ça n'intéresse personne.

M. MAUGER : Je vous promets de m'y intéresser.

M. le Maire : En plus, on perd notre temps à les réviser parce que là aussi, au territoire on ne réalise que 50 %, ce n'est pas 60 mais 50 %. C'est la règle. On prévoit toujours volontairement trop d'investissements dans le budget, on sait bien que jamais on n'arrivera à les réaliser et heureusement d'ailleurs parce qu'on n'arriverait pas de toute façon à les financer, et voilà, c'est tout... Nous investissons, nous, 30 millions, ça c'est la réalité en moyenne, et cette année on fera peut-être même encore plus, on est partis en tout cas pour faire au moins 30 millions, donc on verra, cela dit dans le budget il y a peut-être 35 ou 40 M€ mais ce n'est pas gênant, ce n'est pas un problème. L'important, c'est ce que l'on réalise.

Mme ASCHEHOUG : Je voulais juste revenir sur la liste des actifs parce que l'autre soir en commission, on en a beaucoup parlé et M. Médan visiblement disait qu'on ne demandait pas les choses correctement, qu'on n'utilisait pas les bons termes, et puis à la fin de la réunion on avait réussi à trouver les bons termes ; je ne me rappelle plus aujourd'hui ce que c'était mais voilà, on s'était compris. Ce que l'on veut, nous, ce dont on aimerait bien disposer, je pense que c'est la même chose que nos collègues, c'est d'une liste par exemple du patrimoine foncier. La dernière fois vous nous avez répondu la même chose, les 6 % par rapport ... À la limite on s'en moque de ce qu'il y a dans le papier de la Chambre

Régionale des Comptes, ce que l'on voudrait, c'est une liste. On se moque des 6 % de décalage.

M. MEDAN : Oui, j'ai bien compris -et j'ai bien compris ce qu'a demandé M. Mongardien- ce que vous aviez demandé, vous, pendant la réunion, il n'y a pas d'incompréhension là-dessus. Je disais simplement que d'un point de vue comptable, les écarts n'étaient pas très importants, 6 %, et que ce n'était pas un élément fondamental du rapport. Ça, c'est sur le rapport lui-même. Nous avons compris ce que vous demandez.

M. le Maire : Je pense que nous pouvons passer maintenant au point suivant. Il est presque 23h, nous n'avons toujours pas entamé l'ordre du jour et on ne va pas le faire encore puisque j'ai d'abord à répondre à une question écrite de M. Mauger.

Vous m'avez adressé dimanche soir, M. Mauger, un projet de vœu en me demandant de le soumettre au conseil municipal. Dimanche soir c'était malheureusement trop tard pour l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal puisque l'ordre du jour avait déjà été diffusé le vendredi après-midi ou vendredi matin même. Nous ne pouvons donc pas délibérer sur votre vœu et je le regrette. La prochaine fois, envoyez-le nous jeudi par exemple et il sera intégré à l'ordre du jour sans aucune difficulté, comme d'ailleurs l'a été notre vœu qui est le point numéro 1 de l'ordre du jour.

En revanche, ce texte est arrivé effectivement à 23h47 dimanche, c'est-à-dire 13 minutes avant la fin du délai pour le dépôt des questions écrites et

par conséquent il peut être retenu pour une question écrite, donc je vais répondre à cette question écrite.

Réponse à la question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne –

Question écrite :

Depuis des années, l'entreprise publique La Poste, propriété de l'État et de la Caisse des dépôts et consignations, laisse entendre de façon régulière son intention de fermer des bureaux situés à Antony, au regard, selon elle, de la fréquentation observée en diminution permanente.

C'est en ce moment le cas des deux bureaux situés rue Adolphe Pajeaud et avenue Aristide Briand.

Ainsi, les fermetures inopinées de ces bureaux de poste pour quelques heures ou quelques jours, par manque de personnel selon les dirigeants locaux du groupe, sont de plus en plus fréquentes.

Depuis des années, la Ville s'est opposée avec succès à ces fermetures, car elle considère qu'il est essentiel de maintenir une offre de service public de proximité et de qualité pour tous, dans tous les quartiers.

Aujourd'hui, la menace est beaucoup plus présente selon les intentions affichées par les dirigeants locaux du groupe La Poste.

Cette fermeture, si elle se confirmait malgré notre ferme opposition, marquerait un nouveau recul de la présence postale en milieu urbain, et la disparition d'un service public important dans la vie quotidienne des Antoniennes et des Antoniens.

Ainsi,

- *Considérant le recul et la disparition d'un service public de proximité,*
- *Considérant les désagréments qu'occasionneraient ces fermetures à la population,*

- *Considérant le légitime mécontentement des usagers et des habitants que provoqueraient des mesures de fermeture des bureaux Antony Pajeaud et Antony Briand,*
- *Considérant que l'Etat est l'unique actionnaire du groupe la Poste soit directement, soit au travers de la Caisse des dépôts et consignations,*
Les élus du conseil municipal d'Antony demandent :
- *Au groupe La Poste de maintenir en activité les bureaux de poste Antony Briand et Antony Pajeaud,*
- *Au représentant de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine, à savoir le préfet, de solliciter les représentants de l'Etat au conseil d'administration du groupe La Poste pour obtenir ce maintien en activité,*
- *Au gouvernement français de mettre en accord ses engagements récents dans le cadre notamment du programme « Services publics + » avec ses actes, en demandant au groupe La Poste un moratoire de son programme de fermeture des bureaux de poste.*

Réponse à la question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne

L'entreprise publique qu'est devenue la Poste, propriété effectivement de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, subit la baisse inexorable du volume du courrier. Nous en connaissons les raisons. C'est un phénomène mondial qui n'a aucune raison de s'arrêter.

La Poste s'efforce donc d'adapter progressivement ses moyens à la baisse inéluctable de son activité postale en fermant un à un ses bureaux, et en limitant les horaires d'ouverture. Dans tous les pays, les Postes en font autant.

La loi concernant le service postal universel impose que toutes les communes de plus de 10 000 habitants bénéficient d'au moins un point de

contact avec le public par tranche de 20 000 habitants, soit, pour Antony, quatre points de contact.

Jusqu'en 2016, la Poste d'Antony disposait de cinq bureaux sur notre ville. En 2016, la Poste a fermé son bureau de La Fontaine dont les heures d'ouverture étaient de plus en plus limitées et a confié au magasin Petit Tang la reprise du service postal. Depuis cinq ans, ce service fonctionne dans de bonnes conditions et avec des horaires d'ouverture nettement améliorés par rapport à ceux de l'ancien bureau de poste. Nous avons donc toujours cinq points de contact pour le service public postal.

Elle vient de nous annoncer, il y a un mois, qu'elle avait à présent l'intention de fermer son bureau de l'Avenue Aristide Briand et, à terme, celui de la rue Adolphe Pajeaud, et de ne conserver durablement que ceux de l'Avenue de la Division Leclerc et de la rue Auguste Mounié. Mais, la loi lui impose de maintenir au moins quatre points de contact, nous le savons.

D'ores et déjà, les horaires d'ouverture du bureau de Pajeaud se réduisent rapidement au rythme du nombre de lettres et de colis traités.

Vous nous accusez, Monsieur Mauger, de ne pas essayer d'empêcher les fermetures ainsi envisagées. Autant construire un « barrage contre le Pacifique », comme le dirait Marguerite Duras. Vous nous donnez en exemple le conseil municipal de Sceaux qui a adopté le 20 mai dernier un vœu à l'unanimité pour le maintien du bureau de poste des Blagis. Savez-vous ce que devient le bureau de poste des Blagis ? Il va fermer ses portes. La ville de Sceaux va reprendre le bail de la Poste pour y installer une maison France-Services communale qui assurera les prestations de relais poste urbain.

C'est exactement ce que nous nous proposons de faire Avenue Aristide Briand et rue Pajeaud, si aucun commerçant ne veut reprendre le service. Et, je vous l'assure, nous assurerons le service postal aussi bien que la

Poste et nous aurons des horaires plus étendus, plus conformes aux besoins des habitants. Et nous conserverons les distributeurs de billets.

Il faut bien comprendre qu'un service public n'est pas obligatoirement rendu par une entreprise publique. Un commerçant peut souvent le rendre dans de meilleures conditions et dans des conditions moins coûteuses. D'ailleurs, déjà dans les années 60, en Ecosse, le service postal était confié à des épiceries.

Mais, écrivez-vous, la Poste, ou plutôt la Banque Postale, a une autre obligation de service public. Elle doit assurer également l'accessibilité bancaire à tous ceux qui ne sont pas en mesure d'accéder à la banque. Ouvrir un compte ou un livret de caisse d'épargne, ce sont des opérations moins fréquentes que les opérations postales et, dès lors, elles ne nécessitent pas cinq bureaux de poste, cinq agences de la Banque Postale, les deux bureaux de poste restants assureront aisément ce service.

Vouloir s'opposer à tout prix et sans aucun espoir de réussite à la fermeture annoncée des 2 bureaux de poste, ce serait donc de la gesticulation politique, une pratique largement utilisée, mais que nous refusons. Je ne suivrai donc pas ce conseil.

Pour finir, au moment où j'ai reçu votre mail, lundi matin, j'ai reçu aussi un courrier de la Poste m'annonçant, sans rire, qu'elle développait « de nouveaux services de proximité pour s'adapter aux profondes mutations d'usages de ses clients ». Elle annonçait, notamment, l'ouverture d'un nouveau centre d'examen du code de la route, avec des horaires d'ouverture généreux.

Vous le voyez, la Poste nous le dit, il faut s'adapter aux temps nouveaux.

(M. Mauger demande la parole...)

M. le Maire : Le règlement interdit de répondre. Il n'y a pas de débat possible après une question écrite ...

M. MAUGER : Je voudrais juste dire que vous n'avez pas ...

M. le Maire : Il n'y a pas de débat possible, non.

M. MAUGER : Vous n'avez pas lu ma question écrite, vous avez lu le vœu que j'avais proposé et que vous avez refusé. La question écrite n'était pas celle-là, ce n'est pas celle que vous avez lue.

M. le Maire : Eh bien je n'ai pas vu votre question. J'ai lu ça. Peu importe, de toute façon je vous ai répondu sur le principe, et votre vœu de toute façon, on l'aurait refusé. Cela aurait été de la gesticulation.

M. MAUGER : Le conseil municipal peut avoir connaissance de ma question écrite.

M. le Maire : Nous, on ne gesticule pas ! De toute façon il n'y a pas de débat après une question écrite et on passe donc maintenant ...

M. MAUGER : Mais vous n'avez pas lu la question écrite, M. le Maire !

M. le Maire : Si ! Pour moi c'est une question écrite

M. MAUGER : Non, absolument pas, je suis désolé.

M. le Maire : C'était une question écrite et donc on passe maintenant à l'ordre du jour qui appelle le vœu, alors là aussi c'est un vœu, un vrai vœu déposé en temps utile du conseil municipal s'opposant à la décision

du Conseil d'Administration de la Croix Rouge Française de céder les 6 centres de santé qu'elle gère actuellement en Ile-de-France.

**1 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSANT A LA DECISION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE
DE CEDER LES 6 CENTRES DE SANTE QU'ELLE GERE EN ILE DE
FRANCE**

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

M. VOULDOUKIS : Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez la création du centre de santé polyvalent de la Croix-Rouge dans le quartier du Noyer Doré s'inscrit dans une démarche concertée et solidaire de la Croix-Rouge française et de la ville d'Antony. Il s'inscrit également dans un véritable projet médical d'intérêt général et connaît des déclinaisons en termes de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé en partenariat avec l'Atelier Santé Ville du Noyer Doré et les professionnels de santé de la Ville. Il se veut polyvalent avec des consultations de médecine générale, médecines spécialisées, et de médecine dentaire afin de promouvoir l'accès et l'offre aux soins pour tous les Antoniens accueillant une population fragilisée et précarisée. Mais, par lettre du 21 juin les élus au sein du Comité Social Economique de la Croix-Rouge française, le centre donc qui gère le centre de santé, ont informé la Ville de la décision de ce conseil d'administration et décidé

de céder six centres, deux centres à Paris, un à Villeneuve-la-Garenne, un à Boulogne-Billancourt, un à Meudon et bien entendu celui d'Antony situé dans le quartier du Noyer Doré. Cette décision prise sans la moindre concertation préalable avec les villes concernées, ni d'ailleurs avec ses bénévoles locaux, et en totale méconnaissance des enjeux de santé publique, est profondément choquante. En effet, le centre de santé d'Antony est situé au cœur d'un quartier qui est classé, comme vous le savez tous, en géographie prioritaire. Et depuis l'inauguration 2013, il permet à des personnes en situation précaire ou à faibles revenus de bénéficier d'une offre de soins indispensable en secteur 1 et des tarifs donc accessibles, des prothèses dentaires ou d'autres spécialités, etc., facilitant l'accès aux soins pour tous et répondant à leurs besoins spécifiques.

Un exemple : sur l'exercice 2020 le centre de la Croix-Rouge française d'Antony compte 3.564 patients, 20,6 % des personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire, et 2 % de l'aide médicale de l'État. Il est par conséquent aujourd'hui un acteur majeur du dispositif d'action sociale sur ce territoire, il l'est par son action et par la qualité des personnels qui y travaillent. À l'heure où les pouvoirs publics constatent des difficultés sans précédent en matière d'accès aux soins, au point de soutenir vigoureusement les initiatives locales qui tendent à garantir ces droits fondamentaux aux plus vulnérables de nos concitoyens, cette décision du

conseil d'administration de la Croix-Rouge française est une offense. Une vraie offense au bon sens et aux valeurs portées par la Croix-Rouge française. Elle est d'autant plus incohérente que le Centre de santé de la Croix-Rouge est appelé à jouer un rôle important comme également son réseau de bénévoles. Par exemple, la future Communauté Territoriale des Professionnels de Santé, la fameuse CTPS, qui se crée progressivement dans le Sud sur le département des Hauts-de-Seine dont le projet est déjà déposé auprès de l'ARS.

Deux mots sur ce qu'est la CTPS ; elle permettra d'optimiser la coopération entre les professionnels des villes et les acteurs de la CTPS pour mieux répondre aux besoins de santé du territoire et construire ainsi collectivement un projet de santé partagé concernant les secteurs qui nous intéressent tous, c'est-à-dire le secteur sanitaire, médico-social et social. En touchant donc directement les habitants les plus en difficultés socialement des villes concernées, elle risque de fragiliser un équilibre qui reste précaire au sein de leur quartier prioritaire. Lorsque la Ville d'Antony a pris la décision en 2011 de financer totalement l'acquisition des locaux et les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation du centre de santé, elle a fait ce choix au nom de la solidarité en considérant que l'égalité des chances commençait par l'égalité d'accès aux soins et que nul Antonien ne devait être privé d'un parcours de soins adapté. La municipalité a souhaité ainsi participer à la promotion de la santé de

proximité adaptée aux besoins territoriaux mais affirmer aussi sa volonté de continuer la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé. Certes la décision du conseil d'administration ne porte partiellement que sur une cession, mais la crainte est que quels que soit les décisionnaires, les conditions d'accès aux soins soient trop gravement affectées dans l'avenir.

Depuis plusieurs mois il apparaît que l'activité du centre, de notre centre, est en voie de diminution et que celui-ci ne dispose plus depuis le printemps de médecin généraliste. Mais malgré cette baisse d'activité liée donc au manque de personnel, le centre de santé polyvalent de la Croix-Rouge, notre centre de santé, continue à avoir des activités et à travailler avec la Ville. Un exemple, une parenthèse rapide : lors de « l'octobre rose » qui commence bientôt, c'est une campagne de sensibilisation concernant le cancer du sein, le centre de santé sera présent le 14 octobre au marché d'Antony pour la sensibilisation, et également tous les mardis du mois d'octobre, ce centre-là va organiser des dépistages gratuits et formera aussi des femmes, des personnes qui s'intéressent à l'autopalpation. Donc un centre qui reste et qui continue à être en activité. Comme M. le Maire le disait tout à l'heure, effectivement la Ville, il y a quelques semaines, a décidé en accord avec la Délégation Régionale de la Croix-Rouge d'acquérir un local de 150 m² afin d'agrandir les locaux de

ce centre de santé et permettre ainsi à la Croix-Rouge d'élargir son offre de soins et améliorer son confort de fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, donc, le conseil municipal de la Ville d'Antony demande solennellement au conseil d'administration de la Croix-Rouge de reconsidérer cette décision désastreuse et incohérente tant sur le plan social que sanitaire et dans l'immédiat de rétablir l'offre médicale du centre en recrutant les médecins qui manquent, les médecins généralistes qui font défaut. Je vous remercie.

Mme REMY-LARGEAU : Merci M. Vouldoukis pour votre présentation et aussi pour votre réponse au mail que je vous ai envoyé à ce sujet. C'est un sujet très important pour les Antoniens et notamment pour tous ceux qui ont pu ou pourront bénéficier des soins dispensés par le centre de santé de la Croix-Rouge d'Antony. Et vous vous doutez que c'est aussi un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Nous voterons donc ce vœu mais ce ne sera pas sans réserves importantes et non sans questions.

Premièrement une remarque : je voudrais commencer mon intervention par rappeler rapidement l'historique de ce centre. En 2011, lorsque la Ville d'Antony a décidé de financer l'acquisition des locaux et leur aménagement, il ne s'agissait à proprement parler pas de la création d'un centre de santé mais plutôt d'un transfert du centre de santé de la Croix-Rouge qui était auparavant à la résidence Jean Zay. Il avait fallu

d'ailleurs que l'opposition de l'époque arrive à convaincre la majorité et notamment la mère adjointe de l'époque qu'il y avait un réel problème d'accès aux soins au Noyer Doré. Pour plagier M. Médan tout à l'heure je dirais donc que l'opposition avait raison.

Nous sommes heureux à travers le vœu proposé de voir que vous avez bien conscience aujourd'hui des difficultés d'accès aux soins d'une partie des Antoniens.

Maintenant ma première question : pouvez-vous nous préciser les termes du contrat ou de la convention qui définit pour le centre de santé de la Croix-Rouge d'Antony les engagements réciproques de la Ville et de la Croix-Rouge ? Y a-t-il un engagement en termes de durée ? Un renouvellement annuel par tacite reconduction ? Des pénalités en cas de rupture de contrat ? En effet si ce n'est pas le cas, rien ne s'oppose en droit à ce que la Croix-Rouge décide de céder les centres de santé si elle le juge nécessaire ou du moins stratégiquement intéressant pour concentrer son activité sur d'autres centres.

M. le Maire : Je vais vous répondre : juridiquement la Croix-Rouge peut partir. Elle le peut. Simplement, nous avons passé un accord de confiance avec le président de l'époque de la Croix-Rouge qui était Jean-François Mattéi selon lequel nous, on achetait des locaux, on les aménageait et cela coûtait tout de même assez cher, et la Croix-Rouge s'engageait, elle, à gérer et à faire fonctionner le centre. Elle l'a fait

pendant 10 ans. Si maintenant elle arrête, effectivement elle rompt le contrat. Et elle a le droit de rompre le contrat et il n'y aura pas de pénalités. Mais nous lui demandons de ne pas le rompre et de continuer de l'appliquer, même si elle n'a rien à gagner financièrement à le faire, nous lui demandons de continuer.

Mme REMY-LARGEAU : Merci pour votre réponse, ce point m'amène à une deuxième question : Dans votre rapport, M. Vouldoukis, vous dites que « *les pouvoirs publics constatent des difficultés sans précédent en matière d'accès aux soins au point de soutenir rigoureusement les initiatives locales qui tendent à garantir ses droits aux plus vulnérables de nos citoyens* ». Alors certes les difficultés d'accès sont bien réelles et les politiques sociales et de santé menées par les gouvernements successifs y ont largement contribué mais concrètement, aujourd'hui, quel soutien est apporté à ce centre de santé de la part de l'État, de la part de la Région, et de la part de la commune, à part la mise à disposition des locaux ?

M. le Maire : Mais c'est essentiel ! C'est au moins la moitié du prix de revient que d'acheter les locaux et de les aménager. La caisse d'assurance-maladie paye quand même des soins, c'est un centre de santé comme les autres, comme tous les médecins, mais le fait que les médecins n'aient pas à payer de loyer, c'est quand même très important. Et c'est nous qui avons investi, n'oubliez pas.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, je n'oublie pas. Avez-vous des éléments concernant justement l'équilibre financier de ce centre ou pas ?

M. le Maire : La Croix-Rouge visiblement, enfin ce centre comme tous les centres Croix-Rouge est en déficit, alors qu'un médecin « normal » n'est généralement pas en déficit, il arrive à vivre à partir du moment où la sécurité sociale rembourse, paie, assure le financement, il ne doit pas y avoir de déficit. S'il y a un déficit, c'est qu'il y a une mauvaise gestion. C'est clair.

Mme REMY-LARGEAU : Je voudrais juste terminer par une proposition que j'espère constructive : en fait avec ce vœu, vous dites que la décision de la Croix-Rouge est choquante, que c'est une offense, je reprends les termes qui ont été employés. Alors excusez-moi mais j'ai envie de dire que quelque part c'est là aussi de la gesticulation politique, celle que vous nous reprochez parce qu'en fait en choisissant ce type de fonctionnement, vous ne pouviez pas ne pas savoir que vous vous exposiez à ce risque. Puisque vous le dites vous-même, il n'y a pas vraiment de contrat au niveau juridique. D'ailleurs vous le dites aussi, je cite « *il est à craindre que quel que soit le cessionnaire, les conditions d'accès s'en trouveront gravement affectées* ». Eh bien la seule façon de se prémunir contre ce risque, vous le savez, c'est ce que nous proposons dans notre programme, ce serait de créer un ou plusieurs centres municipaux de santé qui, eux, pourront garantir de manière pérenne

l'accès aux soins pour tous les Antoniens. C'est le choix fait par plusieurs communes du 92. Si la Croix-Rouge confirme sa décision, vous avez le choix de transformer ce centre de santé en centre municipal de santé, vous avez déjà le local et vous, comme vous l'avez redit tout à l'heure, vous pouvez même l'agrandir pour le rendre encore plus fonctionnel.

M. le Maire : Alors Mme Rémy-Largeau, il y a quand même une différence sensible entre la Croix-Rouge et la Poste, c'est que la poste est en voie de voir disparaître le courrier, très rapidement, aujourd'hui 10 % par an de moins pratiquement alors que ce n'est pas le cas de la Croix-Rouge, au contraire, elle a plus de clients ! Le nombre de patients n'est pas en diminution. La Croix-Rouge aujourd'hui fait face à un maintien et une augmentation de son activité alors que la Poste la voit disparaître. Se battre contre une disparition d'activité, c'est impossible ! Impossible ! Tandis que la Croix-Rouge, son maintien est parfaitement possible. À elle de redresser sa gestion et de jouer son rôle, son rôle social.

Alors justement c'est drôle parce que j'ai reçu une lettre de la Croix-Rouge au moment où l'on préparait le vœu qui accompagne le rapport annuel 2020, lettre qui a été adressée à peu près à toutes les communes à l'époque, c'était le 13 septembre, mais je l'ai reçue le 27, le cachet de la Poste faisant foi, lettre qui dit : « *Les conséquences de cette crise, qui n'est pas encore terminée, seront profondes et durables. Nous allons*

donc plus que jamais renforcer nos actions et notre impact auprès des plus fragiles... Ne riez pas... pour leur permettre de rebondir, de retrouver leur autonomie et surtout le lien social indispensable à toute vie » ; et au même moment ils veulent fermer leurs centres sociaux, leurs centres médicaux dans les quartiers sociaux ! Voilà, c'est la Croix-Rouge.

Mme CHABOT : Merci. Je voulais remercier M. Vouldoukis pour son plaidoyer vibrant qui vient du cœur. On s'associe nous aussi à ce vœu, comme vous le soulignez, ce centre offre outre des consultations de médecine générale qu'il faut absolument d'ailleurs retrouver un suivi en gynécologie avec l'accès à des gynécologues médicaux ou des sages-femmes, ce qui est extrêmement important pour l'accès à la contraception, pour la prévention des grossesses non désirées et pour le suivi des grossesses ; et également l'accès à des soins dentaires parce que l'accès à la dentisterie est un problème également qui est très important, au moins autant que celui de l'accès aux soins médicaux. Cela étant, nous espérons comme vous que la Croix-Rouge revienne, parce que c'est un peu difficile de s'expliquer ce revirement, compte tenu en plus du courrier que vous avez reçu, c'est un peu troublant de voir ces deux phénomènes qui sont complètement antagonistes. Mais si jamais la Croix-Rouge se désengage vraiment, c'est vrai que comme le disait Mme Rémy-Largeau, il y a quand même un local qui est aux normes, qui est adapté à des soins médicaux puisqu'il a été conçu pour ça, et donc c'est

peut-être une structure qui existe et qui mériterait, si la Croix-Rouge se désengageait, une réflexion pour pouvoir l'utiliser en créant peut-être une deuxième maison de santé ; mais il faut peut-être réfléchir pour que dans ce quartier qui est relativement loin du centre-ville, il puisse y avoir un accès aux soins parce que même dans une maison médicale en centre-ville, on sait bien que des populations précaires sont toujours difficiles à déplacer. Donc nous nous associons au vœu, nous souhaitons que la Croix-Rouge revienne en arrière ; mais si ce n'est pas le cas, c'est vrai que peut-être on pourrait étudier d'utiliser un local qui existe déjà, qui s'y prête puisqu'il est déjà aménagé, l'investissement est quand même moins important que de créer de toutes pièces quelque chose.

M. le Maire : Madame Chabot, l'intention affichée par le conseil d'administration de la Croix-Rouge, ce n'est pas pour le moment de fermer les centres, c'est de les céder, de les céder et d'en remettre la gestion à quelqu'un d'autre. Et donc nous devons rencontrer prochainement avec les autres maires concernés les dirigeants de la Croix-Rouge pour discuter des éventuelles conditions de ce transfert de gestion. Mais je suis d'accord avec vous, il est hors de question d'accepter la fermeture, d'accord ? Il est hors de question ! Hors de question d'accepter la fermeture, mais encore moins la réduction d'activité parce qu'aujourd'hui le centre n'est pas fermé, par contre son activité est réduite. Je crois qu'il manque pas mal de médecins

actuellement. Je crois que l'activité est réduite de moitié par rapport à ce qu'elle était autrefois. Donc ça, nous le refusons aussi. Nous refusons qu'il ferme mais nous refusons aussi qu'il y ait une baisse d'activité. C'est un peu comme la Poste, quand ils veulent fermer un bureau, ils commencent par réduire l'activité.

Je rappelle que nous avons passé un accord avec la Croix-Rouge en 2011 et donc je demande à la Croix-Rouge de tenir ses engagements. Jean-François Mattéi avait pris des engagements à cet égard, je demande à son successeur de les tenir. Là aussi on en a parlé tout à l'heure, il n'est pas question bien sûr de fermer le centre mais en plus nous voulons l'agrandir. Je pense qu'il faut en avoir conscience. Ce centre, je ne sais pas comment il va évoluer mais ce qui est sûr, c'est que nous allons l'agrandir avec le repreneur éventuellement, soit avec la Croix-Rouge si elle change d'avis, soit avec le repreneur, mais de toute façon il ne fermera pas.

M. VOULDOUKIS : Juste une petite intervention : Moi, je ne comprends toujours pas pourquoi nous n'avons pas été concertés ni informés d'abord, alors que nous sommes vraiment des partenaires sur ce plan-là ; et je ne comprends pas non plus pourquoi ils ne sont pas capables de recruter. Parce qu'apparemment il y a un problème de recrutement. Ça, j'ai du mal à suivre. Mais on doit poursuivre justement les réunions avec

eux et comme M. le Maire l'a dit, il est hors de question que ce centre soit fermé, hors de question.

Mme HUARD : Moi, ce que je ne comprends toujours pas, c'est qu'effectivement la Ville a les moyens, puisque nous avons vu, c'est une ville riche, elle a des moyens, elle peut très largement rembourser sa dette et donc elle n'est pas en danger financier, elle peut consacrer ses moyens à répondre aux besoins de santé de la population. Alors pourquoi la Ville se défait-elle finalement sur la Croix-Rouge du fait d'assurer l'accès aux soins dans un quartier comme le Noyer Doré ?

Il n'y a plus de médecin généraliste comme on l'a dit, ma question c'est : Pourquoi est-ce que la Ville ne peut pas se porter acquéreur puisque la Croix-Rouge cède son centre, et employer des médecins salariés ? C'est souvent leur souhait maintenant, de plus en plus, pour avoir des conditions d'exercice meilleures, et comme vous l'avez dit vous-même, un centre de santé ça doit s'équilibrer, on fait confiance à vos capacités de gestionnaire que vous avez vantées pour que ce centre de santé s'équilibre. Donc la solution la plus simple, je pense, celle qui donne une maîtrise à la Ville de sa politique de santé en réponse aux besoins, c'est que la Ville fasse comme l'a demandé ma collègue, un centre de santé municipal...

M. le Maire : Donc vous approuvez la Croix-Rouge !

Mme HUARD : Non, je n'approuve pas la Croix-Rouge, je dis que vous vous défaussez...

M. le Maire : Si ! Vous souhaitez que la Ville municipalise tous les services publics, on va peut-être y venir... Les services publics se désengagent les uns après les autres aujourd'hui. Tous les services de l'État et tous les services, les entités publiques, se désengagent une par une et c'est la Ville qui les reprend. Nous allons tout reprendre, vous serez contente ! Mais d'abord, pour assurer les soins, la Croix-Rouge le fait en ce moment, elle le fait avec quand même un soutien financier très lourd de la Ville, ne l'oubliez pas, tout le monde s'en fout mais c'est quand même nous qui avons acheté le local, qui l'avons aménagé, c'est une bonne partie du prix de revient. Et deuxièmement, le reste du prix de revient est payé par l'assurance maladie. Dans ces conditions, il ne devrait pas être difficile d'arriver à équilibrer les comptes. Alors vous demandez de municipaliser, c'est votre idéologie qui vous le conseille, mais enfin il y a peut-être d'autres manières de voir les choses.

Mme HUARD : Comme le font de nombreuses villes, M. le Maire...

M. le Maire : Oui, les villes communistes !

Mme HUARD : Vous l'avez dit, vous l'avez dit !

M. MAUGER : J'en ai juste pour deux secondes : je pense qu'il faudrait que l'on prenne un petit peu de recul, la Croix-Rouge c'est une association d'aide humanitaire. Des quartiers prioritaires de la Ville, il en

existe 1.500. Des centres médicaux de la Croix-Rouge, il y en a à peu près une trentaine ou une quarantaine. Donc est-ce qu'on doit lui reprocher de faire des choix et d'estimer par exemple que la Ville d'Antony est peut-être capable d'assumer elle-même le fonctionnement d'un centre de santé ? Je pense que la question est bien celle-là. Évidemment nous voterons oui au vœu, que ce soit bien clair, mais on ne peut pas en vouloir à la Croix-Rouge de faire des choix, sachant comme je vous le dis qu'elle a une trentaine de centres de santé et qu'il y a 1.500 quartiers prioritaires de la Ville.

M. le Maire : Donc vous approuvez la Croix-Rouge.

M. MAUGER : Je n'approuve pas, je dis qu'il faut prendre du recul.

M. le Maire : Si, c'est ce que vous dites...

M. MAUGER : Il faut prendre du recul, vous avez l'air d'en vouloir à la Croix-Rouge... Il faut prendre du recul et assumer le fait qu'Antony est effectivement peut-être une Ville plus favorisée que d'autres, même si elle a un quartier en priorité de la Ville, et que la Croix-Rouge doit faire effectivement des choix.

M. le Maire : Pourquoi voulez-vous qu'elle fasse des choix ? La Croix-Rouge n'a pas les moyens d'après vous d'assumer ce centre ?

M. MAUGER : Je vous dis, elle a une trentaine de centres de santé seulement ! Et il y a 1.500 quartiers prioritaires de la Ville.

M. le Maire : Oui et alors ?

M. MAUGER : Donc elle choisit des emplacements. Elle a assumé pendant 10 ans d'après ce que vous dites la gestion du centre de santé d'Antony, elle espère peut-être que la Ville prenne le relais.

M. le Maire : Elle ne nous l'a pas dit.

M. MAUGER : Eh bien je vous le dis.

M. le Maire : Parce que vous avez accès à des informations de la Croix-Rouge, vous ?

M. MAUGER : J'ouvre les documents qui sont...

M. le Maire : Vous êtes le complice de la Croix-Rouge M. Mauger ! Vous avouez !

M. MAUGER : Vous me faites trop d'honneur !

M. le Maire : Eh bien écoutez, on va voir... Vous pouvez toujours voter contre le vœu si vous le souhaitez... Si vous voulez soutenir la Croix-Rouge...

Mme HUARD : Ce n'est pas notre intention, Monsieur.

M. MAUGER : Je viens de dire le contraire ! Mais j'espère qu'on postulera si jamais la Croix-Rouge persiste à vouloir céder son centre de santé.

Mme DESBOIS : Plutôt que de regarder derrière et visiblement sur une décision tout à fait contestable, et encore une fois nous allons voter le vœu, nous préférons, nous, nous projeter en avant et nous dire :

Maintenant qu'est-ce qu'il va se passer ? Vous évoquiez la possibilité d'avoir un autre opérateur ou d'autres opérateurs M. le Maire ?

M. le Maire : Oui.

Mme DESBOIS : Est-ce qu'on a une idée ? Même si vous allez me dire que la Croix-Rouge ne va pas le céder, mais... Voilà. Comme on ne peut jamais prédire ce que sera l'avenir, quels pourraient être ces autres opérateurs, première question ? Et deuxième question : est-ce qu'il pourrait y avoir un schéma, sans parler de « tout municipalisation » ou de « tout associatif », un peu comme ce qui est déjà fait aujourd'hui, il peut y avoir effectivement un cofinancement et quelque part peut-être des modes d'opérations un peu alternatives qui puissent être trouvées pour permettre de continuer à opérer sereinement ce centre ?

M. le Maire : Aujourd'hui, il y a co-financement puisqu'on paye l'investissement et ils payent le fonctionnement. Donc il y a un co-financement aujourd'hui, nous souhaitons le maintenir bien sûr, alors avec la Croix-Rouge mais si la Croix-Rouge décide vraiment de céder et qu'elle trouve un opérateur pour le reprendre, eh bien on travaillera avec l'opérateur dans les mêmes conditions qu'avec la Croix-Rouge, bien sûr. Mais ce qu'on lui demande, c'est de ne pas fermer. Et de ne pas réduire l'activité. On passe au vote du vœu.

(Vote à main levée : le vœu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - COMMUNICATION DU RAPPORT ETABLI PAR LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AUX MOYENS ALLOUES AU DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE A ANTONY

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : Je voudrais moi aussi remercier toutes les personnes qui sont intervenues pendant ces réunions, c'était particulièrement instructif et c'est quand même toujours un « plus » humainement parlant de mettre des visages sur une commissaire de police, ou sur un éducateur... Je rappelle quand même que la mission a été créée à la demande des groupes minoritaires, elle s'est déroulée dans une ambiance plutôt cordiale on va dire, on ne s'est pas invectivés, on est restés très propres, très soft, la seule chose qui m'a gênée, c'est la manière dont cela s'est conclu. C'est-à-dire que le 3 septembre nous avons reçu une convocation pour le 8 septembre, il se trouve que moi je n'étais pas disponible et qu'Irène Huard m'a remplacée, et en fait n'étaient présents à la réunion que Messieurs Médan, Aït-Ouaraz, et Danthier avec Irène Huard. Ce qui veut dire que tous les autres conseillers municipaux ont jugé que ce n'était pas utile de venir, ou alors on leur avait dit que ce n'était pas utile...

(M. Aït-Ouaraz parle dans la salle mais hors micro, inaudible)

Non mais je me le demande, c'est une question que je me pose. Il n'y avait aucun conseiller municipal de la majorité. D'habitude vous étiez au moins deux...

M. AÏT-OUARAZ : Il n'y avait même pas les principaux intéressés, à savoir vous-même !

Mme ASCHEHOUG : Moi j'étais en vacances et je l'ai dit à M. Médan. Je m'en suis excusée et j'ai trouvé une remplaçante. Merci.

M. AÏT-OUARAZ : Madame, on a pu voir que vous communiquiez de façon très détaillée entre vous parce que Mme Huard, ce n'est pas de sa faute mais je pense qu'elle savait à peine de quoi on parlait !

Mme ASCHEHOUG : De quoi ? Je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

M. AÏT-OUARAZ : Il n'y a eu aucun transfert d'informations effectué au sein du même groupe, quand votre collègue s'est présentée, on l'a accueillie bien sûr chaleureusement mais il a fallu presque refaire les quatre réunions précédentes !

Mme ASCHEHOUG : J'ai informé M. Médan, j'ai tous les courriers, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Donc je continue. Dans la plupart des assemblées, quand il y a un rapport, ok on en parle, là on était plus ou moins prévenus que ce serait du strict compte rendu mais on imaginait quand même un petit peu dans nos têtes... de minoritaires qu'il y aurait

quelques débats au moins la dernière fois où l'on devait se voir. Il n'y a pas eu de débats, on ne s'est pas vus, il n'y a pas eu de débats. Voilà.

Vous venez de redire dans votre présentation un terme que j'ai trouvé assez choquant et j'ai vu que mes collègues sur la droite le trouvaient aussi choquant que moi : « *La délinquance serait exogène à Antony et serait liée au 94 et au 91* ». J'espère que vous n'avez pas d'amis dans le 94 ou le 91 parce que franchement...

M. AÏT-OUARAZ : Je vous rassure, on y a beaucoup d'amis et on y travaille de façon très proche.

Mme ASCHEHOUG : Mais c'est particulièrement discriminant de dire que le mal vient d'ailleurs ...

M. AÏT-OUARAZ : Non, pas du tout, c'est une interprétation de votre part tout simplement.

Mme ASCHEHOUG : Ah ! C'est une interprétation de ma part, ok.

M. AÏT-OUARAZ : En réalité vous avez bien reçu les différentes invitations, bien évidemment vous avez le droit de partir en vacances comme tout le monde mais vous n'avez certainement pas fait attention aux différentes communications, vous avez découvert peut-être au dernier moment qu'il y avait cette réunion...

M. MAUGER : Vous pourriez laisser Mme Aschehoug finir son propos, quand même ! C'est incroyable !

Mme ASCHEHOUG : Cette réunion de mi-septembre n'avait jamais été proposée avant mon départ en vacances. Je ne pouvais pas l'imaginer et de toute façon ce n'est pas le propos. J'étais partie en vacances et j'avais une remplaçante. Donc je continue : Alors évidemment, ce qui a été super intéressant, c'est d'avoir eu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous a donné quelques chiffres à étudier. Et donc moi, évidemment je me suis focalisée sur la vidéosurveillance, vous vous doutez bien !

Concernant l'évaluation de l'efficacité de la vidéosurveillance, je cite le rapport : *« Sur la question de l'évaluation de l'efficacité de la vidéoprotection de voie publique, la commune a précisé que si son apport en milieu fermé permet de limiter nettement les atteintes aux équipements, son impact est difficile à mesurer dans l'espace public »*. Nous, nous insistons encore une fois pour vous dire que la vidéosurveillance, c'est en termes de coûts et de résultats que nous aimerions l'évaluer. Si on parle des résultats, on prend l'annexe 3 : les indicateurs de pilotage des services sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2019/2020 sont les suivants : Au total 1.909 actes, 1.371 vols-dégradations, 538 menaces à l'intégrité physique. Des caméras ont détecté 263 actes dont seulement 123 ont été déclarés exploitables, soit environ 6 % des 1.909 cités plus haut. Finalement, combien ont réellement débouché sur des poursuites ? On peut se poser

la question. Je recite : « *En effet le fait de disposer d'images parfaitement exploitables n'est pas la garantie d'une exploitation judiciaire* ». Il y a le cas d'un individu cagoulé, de fausses plaques d'immatriculation, etc. Donc les chiffres le disent, elle n'est pas un outil majeur de lutte contre la délinquance, elle n'est utile à Antony qu'à hauteur de ces 6 %. Est-ce qu'elle mérite un tel investissement ? Nous avons actuellement un budget à venir de 900.000 € et nous avons déjà dépensé 2,4 millions. Ça, c'est page 60 du même rapport. Sans compter les coûts de maintenance et d'exploitation récurrents.

Elle pourrait être un outil utile peut-être en favorisant le travail de la police si elle était intégrée dans une démarche de co-construction de réelle stratégie. De fait, elle accentue le processus de raréfaction de la présence humaine, de lien de vie sur les espaces publics, au profit d'une présence non humaine réactive, répressive et source d'exclusions. Cet argent public dépensé pour la vidéosurveillance pourrait être utilisé ailleurs, déjà pour s'attaquer aux véritables causes de la délinquance : L'échec scolaire, les violences intra familiales, les discriminations, le chômage, la pauvreté, la précarité, et je recite : « *De plus, la vidéoprotection pèse sur les chiffres de la délinquance puisqu'elle permet de révéler des infractions qui n'auraient pour certaines jamais donné lieu à une plainte, vol de vélo, dégradation légère et parfois même agression sans gravité* ». Avec ces 6 %, elle ne peut être que décevante pour la

population à laquelle le marketing politique vend de l'illusion, de la déception à venir, et entraîne quasiment obligatoirement une fuite en avant vers la reconnaissance faciale, les drones, les applications de signalement, le big data.

Je pense que tout le monde est au courant qu'une agression a eu lieu le week-end dernier à Fontaine Michalon ; tous les commerçants, exceptés quelques-uns, ont été vandalisés, plus ou moins sévèrement. La police a mis 1 heure 30 à se déplacer après le premier appel parce qu'ils étaient sur une autre affaire.

(Une voix intervient dans la salle pour protester, hors micro... inaudible)

Mme ASCHEHOUG : Alors écoutez, visiblement les gens du quartier ne disent pas la même chose que vous. Bref, les cambrioleurs étaient sans masque, sans couvre-chef, il y a une caméra mais elle regarde le RER, certainement parce que la délinquance est exogène ! Le quartier est en émoi d'autant plus que les travaux du PN9 sont prolongés de six mois, et tout le monde sait que tant que la rue sera bloquée, ça restera un endroit isolé peu rassurant. Nous vous avons déjà interpellés sur ce quartier qui sert de lieu de deal depuis quelque temps. Les riverains sont inquiets de l'avenir de leur quartier, le passage souterrain récemment créé sous le chemin de fer est déjà tagué et peu rassurant, et l'argent mis dans la vidéosurveillance pourrait assurer par une présence humaine la sécurité de ce quartier.

Alors remplacez donc vos projets de vidéosurveillance en multipliant par deux vos créations de postes de policiers municipaux et en doublant voire triplant les postes d'éducateurs de prévention et en les faisant intervenir aussi dans tous les quartiers et en nombre. Vous avez le pouvoir et les moyens de le faire et vous obtiendrez des résultats à la hauteur des besoins de nos concitoyens.

M. AÏT-OUARAZ : On y vient Mme Aschehoug, on y vient ! C'est effectivement le débat que vous souhaitiez, ce débat sur la vidéoprotection, mais à quoi ça sert de le mener ? Même en ayant des choses extrêmement pertinentes, en ayant les retours du terrain, vous avez eu l'occasion de discuter avec des gens du terrain, Madame le Commissaire, les éducateurs, etc., vous avez pu visiter le centre et entendre effectivement les personnes là encore du terrain, mais bon, on ne va pas vous convaincre. En réalité Mme Aschehoug, en demandant cette commission d'information, vous avez cru pouvoir tirer le gros lot, pouvoir tirer un nébuleux système de vidéosurveillance des Antoniens...

Mme ASCHEHOUG : N'essayez pas de traduire mes pensées, M. Aït-Ouaraz, vous n'y arriveriez pas...

M. AÏT-OUARAZ : ... avec de l'intelligence artificielle, avec de la reconnaissance faciale, etc., etc., mais la réalité, c'est que vous avez juste découvert que nous avons sur la Ville d'Antony un véritable dispositif de prévention et de sécurité de nos habitants. Concernant

Fontaine Michalon, que demandent les habitants de Fontaine Michalon ? Que demandent les commerçants ? Davantage de caméras, et des caméras plus efficaces. Et donc on va le faire Mme Aschehoug. On va le faire.

Lors du précédent vol à la boulangerie chez Monsieur Lhérault, la caméra de surveillance a permis d'identifier les auteurs et la police les a arrêtés. Donc ne dites pas que les caméras ne sont pas efficaces.

Mme LAJEUNIE : C'est embêtant parce qu'en commission effectivement l'ambiance était plutôt très cordiale et là je la vois plutôt un peu exacerbée, c'est un peu dommage ; merci d'avoir répondu à cette mission, nous avons appris des choses, nous avons découvert le fonctionnement, nous avons pu visiter le CSU, que pour ma part je n'avais pas encore eu l'occasion de visiter. Malgré tout, je vais apporter un petit bémol, je suis restée quand même un peu sur ma faim parce que dans cette demande de mission, on attendait le fonctionnement bien évidemment mais on attendait un peu plus de concret sur la réalité sur le terrain, sur ce qui s'est passé et effectivement on a eu comme réponse que les chiffres, on ne pouvait pas nous les donner, c'est fort dommage parce que c'était justement le concret qui nous manquait.

Ensuite, sur la vidéosurveillance, je n'ai pas la même réaction que mes collègues parce que moi, je ne suis pas contre la vidéosurveillance, donc je n'ai pas de soucis ; mais si elle est nécessaire, elle ne peut pas l'être

seule. Et elle ne peut être qu'accompagnée avec une présence sur le terrain. Et malheureusement, 18 mois après les élections et un engagement d'avoir une police municipale de 13 personnes, aujourd'hui malheureusement, ils ont beau faire tout ce qu'ils peuvent à quatre, ils ne vont pas y arriver, ils n'y arriveront pas...

M. AÏT-OUARAZ : 8 maintenant.

Mme LAJEUNIE : Cela redescend donc... Et puis je vais aussi pas mal en ville, donc je les croise. Quand on discute avec le syndicat sur le sujet, c'est on nous dit qu'aujourd'hui il y a une telle demande dans toutes les villes de policiers municipaux qu'il y a une vraie concurrence entre les villes et que les villes qui emportent le marché sont généralement celles qui offrent une rémunération intéressante, ça c'est une évidence, mais surtout qui sont armées. Et la volonté aujourd'hui de rester non armés sur Antony est une vraie barrière à recruter une police municipale suffisante par rapport à la population.

M. MAUGER : Moi, je voudrais quand même dire que le peu de chiffres qu'il y a sur la vidéosurveillance ne permet pas de valider les investissements très onéreux qui sont faits dans cette direction. Quand vous évoquiez l'intelligence artificielle, c'était dans le tract de campagne des municipales de M. le Maire, ce n'est pas une vue de l'esprit...

M. le Maire : Non ! Non !

M. MAUGER : Eh bien écoutez je vais vous retrouver la citation du tract exact, et vous en serez convaincu, je l'espère. Et en plus la vidéosurveillance ne fait pas de la prévention, des outils de prévention ; par exemple il y a des villes comme Issy-les-Moulineaux qui ont choisi de ne pas mettre de vidéosurveillance, de ne pas avoir de policiers municipaux et de tout miser sur les éducateurs de rues et sur les médiateurs. C'est très bien.

Mme SANSY : Sur cette histoire d'intelligence artificielle, vous avez effectivement un certain nombre de logiciels qui permettent de traiter plus facilement les images. Mais pour autant, ils ne vont pas vous permettre d'identifier le délinquant que vous êtes en train d'observer et de vous communiquer son adresse. Donc après, c'est à utiliser modérément !

M. MONGARDIEN : J'avais quelques remarques aussi sur la commission qui s'est bien tenue, comme déjà évoqué par nos collègues il nous manquait vraiment des données clés qui nous permettaient de vraiment procéder à une analyse et avoir, je dirais, cette notion d'évaluation parce qu'il y a eu beaucoup d'informations, on n'a pas eu vraiment l'occasion de débattre ou d'évoquer d'autres solutions que celles qui étaient en place aujourd'hui.

Je reviens aussi sur la remarque en page 5, la stigmatisation de nos deux départements voisins, vous avez évoqué la proximité du Val-de-Marne et

de l'Essonne, ça nous paraît totalement déplacé et inacceptable dans un document émanant de la Mairie.

Et sur le plan de la prévention, comme sur le plan de la police municipale, les effectifs aujourd'hui ne nous paraissent pas suffisants et effectivement là, dans le rapport on parle de six, mais sur six, il y en a un qui est en formation, il y en a un autre qui va partir en formation, et donc au final cela faisait quatre vraiment opérationnels sur le terrain. Maintenant ils sont peut-être passés à huit, tant mieux, mais il y a toujours des gens en formation.

De la même manière, quand on regarde le nombre d'éducateurs, on a deux éducateurs de rue et un autre éducateur pour l'insertion socioprofessionnelle, cela nous paraît là aussi insuffisant. Je pense que si la Mairie a effectivement une volonté de recruter ces personnes-là, parce que ces postes sont visiblement budgétés, il y a effectivement à mettre un effort sur le recrutement de ces personnes pour compenser et aider parce qu'on sent bien que l'attente des Antoniens est d'avoir de la présence sur le terrain par rapport à simplement de la vidéosurveillance.

M. AÏT-OUARAZ : J'interviens très rapidement pour rebondir sur les différents propos de Mme Lajeunie mais en tout cas merci pour votre soutien sur la vidéoprotection. Sur le recrutement, oui on s'y attache mais c'est vrai que c'est compliqué ; la Ville d'Antony attire, c'est une belle ville, on reçoit beaucoup de candidats, mais c'est vrai qu'il y a une

concurrence entre villes, il y a une création de beaucoup de polices municipales, les villes renforcent leurs effectifs, et il y a aussi une sorte, je dirais, d'attrait des policiers au niveau de l'armement. Alors quand on voit un débat avec Mme Aschehoug concernant de simples caméras efficaces, utiles sur le terrain et demandées par les Antoniens, je n'ose même pas imaginer un débat sur la police municipale !

Mme ASCHEHOUG : 6 % !

Mme SANSY : Alors je vous rappelle, Madame, l'effet extrêmement dissuasif de ces caméras et je peux vous assurer qu'il est reconnu sur le plan national. Voilà 6 % d'élucidations, mais combien de faits évités par dissuasion ?

Mme ASCHEHOUG : 123...

M. AÏT-OUARAZ : Et dernier point sur l'aspect... des départements cités, ce sont juste des éléments factuels. Au sud d'Antony il y a un département qui s'appelle l'Essonne, à l'est, c'est le Val-de-Marne, Antony est au sud du département des Hauts-de-Seine, il y a une ligne de RER avec 5, voire 6 stations, voilà, ce sont des éléments factuels et vous en faites une interprétation un peu malhonnête.

Mme ASCHEHOUG : Il y a aussi Sceaux et Bourg-la-Reine...

M. AÏT-OUARAZ : Oui, c'est le département des Hauts-de-Seine je pense.

Mme DESBOIS : Juste il y a les statistiques qui sont tenues, on est comme chez M. Ménard en fait, on compare les départements mais on ne prend pas les statistiques. Il y a des statistiques qui sont tenues sur l'origine des gens. Et vous pouvez dire aujourd'hui comme ça que ce sont les gens de l'Essonne et du Val-de-Marne. Vous dites que c'est factuel, M. Aït-Ouaraz, c'est factuel ?

M. AÏT-OUARAZ : Vous vous trompez complètement, on ne dit pas que ce sont des gens de ces départements-là, nous précisons que nous sommes entourés par ces départements, voilà. Ce sont des éléments géographiques, que vous le vouliez ou non. Allons !

Mme DESBOIS : Cela n'a pas juste un caractère géographique, excusez-moi, ce n'est pas une leçon pour une école élémentaire, dans un rapport de ce type-là on n'est pas juste entourés de l'Essonne et du Val-de-Marne M. Aït-Ouaraz, et ce n'est pas l'objet du rapport. « La délinquance exogène du fait de la proximité du département de l'Essonne et du Val-de-Marne », c'est ce qui est écrit dans le rapport !

M. AÏT-OUARAZ : Et d'un certain nombre de moyens tels que des moyens de communication et de transports.

Mme DESBOIS : Donc cette délinquance exogène, elle vient des habitants de l'Essonne et du Val-de-Marne, c'est ce qui est écrit dans le rapport.

M. AÏT-OUARAZ : C'est vous qui le dites !

Mme DESBOIS : Non, c'est ce qui est écrit dans le rapport.

M. AÏT-OUARAZ : Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus, soyons sérieux !

Mme DESBOIS : Non, attendez, assumez ce que vous écrivez !
Assumez ce que vous écrivez. Et ça c'est inacceptable !

M. AÏT-OUARAZ : Assumez quand vous demandez des missions d'information et venez aux réunions de restitution.

M. le Maire : Ecoutez, on ne va pas passer la nuit là-dessus, il reste encore 23 délibérations, je propose de passer maintenant au point suivant qui est un point très important, qui va être présenté par Mme Christelle Berthier.

I - FINANCES

3 - FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS MUNICIPALES-ADDITIF

(Rapporteur : Mme Christel BERTHIER)

(Lecture du rapport de présentation)

**(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents
et représentés.)**

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

4 - ANTONYPOLE – ACQUISITION DU BIEN SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO CADASTRE CM 208, CM 573 ET CM 575 AUPRES DE L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D’ILE DE FRANCE (EPFIF)

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Donc il s'agit du terrain sur lequel Linkcity, filiale de Bouygues, construira un lot à dominante résidentielle comme cela nous a été présenté tout à l'heure, au nord de la future gare Antonypole. Par cette décision prévue de longue date, la ville rachète ce terrain à 3,4 M€ pour le revendre 11 M€ à Linkcity. Avec une telle culbute millionnaire il ne faudra pas s'étonner si les appartements qui sortiront de terre seront financièrement inaccessibles à la grande majorité d'entre nous, la grande majorité des Antoniens !

Je relève une bizarrerie : le document de 2021 indique que le PLU en vigueur est celui de 2012. Est-ce que c'est une faute de frappe ou est-ce qu'il y a une raison à cela ? Et enfin quel est l'état d'avancement du projet de Linkcity ? A quel horizon est-ce qu'il y aura des permis de construire ? Est-ce qu'ils sont déjà déposés ? Est-ce qu'ils ont été accordés ? Voilà en termes de programmation. Là je parle juste de la parcelle dont il est question.

M. ARJONA : Je n'ai pas entendu que les permis de construire avaient été déposés.

M. le Maire : Non mais ... D'abord ils n'ont pas encore acheté donc ...

M. ARJONA : Voilà. Donc c'est une raison, c'est une excellente raison, n'ayant pas encore été achetés, ils ne peuvent pas avoir encore déposé de permis de construire. La bizarrerie sur le PLU là peut-être je passe la parole à Perrine ?

M. le Maire : Attendez, en gros, nous avons signé une convention avec Linkcity Emerige qui prévoit la vente de ce terrain justement le 30 décembre 2024, et la vente de l'îlot sud, c'est-à-dire de Malraux, le 30 décembre 2025. Voilà ce qui est convenu pour le moment avec le groupe de promoteurs. Avant il ne se passera rien. Ils ne peuvent pas déposer un permis de construire sur un terrain qu'ils ne possèdent pas, donc il ne se passera rien. Vous êtes tranquilles pendant 3-4 ans.

M. MAUGER : Et sur le fait que le PLU dont il est fait référence est celui de 2012, est-ce que c'est une erreur ? Ou est-ce qu'il y a une raison ?

M. le Maire : Le PLU, on va le changer très prochainement dans le cadre de la modification numéro 6, le PLU va évoluer effectivement pour permettre avant le futur PLUI de pouvoir éventuellement agir sur cet espace.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

5 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LOCAUX APPARTENANT A HAUTS DE BIEVRE HABITAT SITUES 14 RUE DE L'ABBAYE A ANTONY

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHABOT : Nous avons quelques observations, la première c'est sur la vacance des locaux de Hauts-de-Bièvre Habitat qui a été quand même prolongée et qui a peut-être privé Hauts-de-Bièvre Habitat des ressources qui auraient pu être importantes pour le parc social.

La deuxième remarque est sur le site qui est retenu. Alors bien entendu l'avantage, c'est que le local est disponible, qu'il est en rez-de-chaussée, qu'il est en plein centre d'Antony, donc facile à joindre en transports en commun ; l'inconvénient c'est qu'il est en plein centre-ville et que pour les populations plus éloignées du soin, on sait bien que le fait de se déplacer est en soi déjà quelque chose qui n'est pas évident, en particulier si le centre de la Croix-Rouge du Noyer Doré est cédé comme on en a déjà discuté.

On a eu en commission l'information qu'il doit y avoir cinq ou six bureaux pour y installer des médecins généralistes ; on voulait savoir s'il était envisagé éventuellement une offre à destination des femmes avec peut-être de la gynécologie et/ou des sages-femmes ? Là encore pour favoriser l'accès tant à la contraception qu'au suivi des grossesses, là

encore, est-ce qu'il y est éventuellement envisagé de créer des consultations dentaires dont on sait qu'elles sont également très importantes ?

On nous a dit en commission que les associations de médecins de la ville avaient été consultées ; je crois qu'il faut prendre garde aux effets d'aubaine, à savoir que certains praticiens se désinstallent pour aller dans un local qui est aux normes, mais en fait on a un solde qui n'est pas du tout positif, on ne gagne pas de médecins, on les déplace. Je signale qu'il y a l'URPS, qu'il y a des syndicats de jeunes médecins qui sont certainement des pistes très importantes pour convaincre de nouveaux praticiens et en particulier des jeunes praticiens de venir s'installer.

Et une dernière remarque : Est-ce que l'on a un calendrier sur la Maison Médicale pour savoir quelle est la date d'ouverture qui est pressentie ?

M. le Maire : Le plus vite possible. Et on l'espère, dans les meilleurs délais, on est vraiment maintenant prêts. Enfin, on va lancer les travaux d'aménagement de bureaux administratifs pour les transformer en cabinets médicaux et on a lancé la recherche de jeunes médecins pour venir s'installer dans ces locaux, Antony est une ville attractive, elle l'est pour les enseignants par exemple ; lorsqu'il y a une place qui se libère d'enseignant à Antony, il y a 18 à 20 personnes qui veulent venir. Les candidats se battent pour venir à Antony, j'espère que les médecins qui sont effectivement très demandés partout et qui sont très rares

comprendront qu'Antony est une Ville où il est intéressant d'exercer, et d'habiter éventuellement.

M. VOULDOUKIS : Juste pour compléter le propos de M. le Maire : En dehors de l'Amicale des médecins généralistes de la ville, l'URPS, l'Union Régionale des Professionnels de Santé d'Ile-de-France a été concertée ainsi que l'ARS.

Mme CHABOT : Merci.

Mme REMY-LARGEAU : J'ai un certain nombre de questions qui recouvrent certaines de Mme Chabot et pour lesquelles je n'ai pas entendu de réponses pour le moment, donc je vais les redire : la première question concernait la vacance des locaux. Je voudrais savoir depuis quand ces locaux étaient vacants et savoir ce qu'il y avait auparavant dans ces locaux, c'était la question.

M. le Maire : C'était le siège social de Hauts-de-Bièvre Habitat, en l'occurrence c'était Antony Habitat à l'époque, les bureaux avaient été loués je ne sais plus à qui exactement et maintenant les locaux en question sont libres.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord. Même remarque par rapport à la localisation aussi, comment et pourquoi avez-vous fait ce choix ? Sur quels critères ? Et y aura-t-il d'autres projets dans d'autres quartiers de la Ville à part le Noyer Doré dont on a parlé tout à l'heure ?

M. le Maire : Nous nous étions engagés pendant la campagne électorale à lutter contre le désert médical qui était en train de se constituer à Antony. Jusqu'à présent Antony était favorisée pour la présence médicale par rapport à d'autres villes, ensuite, en quelques années la démographie médicale s'est effondrée à Antony et donc nous avons été appelés au secours par les médecins libéraux pour nous dire : Faites venir à Antony des jeunes médecins libéraux et généralistes. C'était le sujet. Donc notre souci premier, c'est de faire venir à Antony de jeunes médecins libéraux généralistes. Aujourd'hui, quand on arrive à Antony, on a du mal à trouver un généraliste. On a du mal à être pris en charge, Nous souhaitons donc lutter contre cette désertification de médecins généralistes ; maintenant, nous sommes parfaitement ouverts aussi pour aider les projets de constitution de centres médicaux qui sont à l'étude auprès de médecins de l'hôpital privé et donc si on peut les aider à se fédérer et à ouvrir un cabinet avec une dizaine de médecins, on le fera.

Mme REMY-LARGEAU : Merci. Quelques précisions encore à vous demander : La ville maintenant sera propriétaire des locaux, est-ce que ces locaux seront loués ou bien est-ce qu'ils seront mis à disposition ?

M. le Maire : Loués. Mis à disposition, c'est loué, c'est pareil. Les locaux appartiendront à la Ville et la Ville les louera, les mettra à disposition moyennant un loyer, à l'association ou à la société des médecins libéraux qui les prendra.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord. Et dernière question qui recouvre aussi un peu ce qui a été demandé tout à l'heure : est-ce que vous vous engagez à ne prendre que des médecins qui n'étaient pas déjà installés à Antony pour éviter effectivement l'effet d'aubaine ?

M. le Maire : Oui, évidemment, l'objectif est de faire venir des médecins de l'extérieur et des jeunes médecins à la recherche effectivement d'un premier cabinet.

Mme REMY-LARGEAU : Très bien. Et est-ce qu'ils s'engageront à être mais aussi à rester en secteur 1 ?

M. le Maire : Ce sont des médecins libéraux. Donc ils sont libres. Ils seront libres. Mais enfin on leur demandera effectivement, au départ en tout cas, de rester en secteur 1.

Mme CHABOT : Si je peux apporter une précision : quand on est en secteur 1, on ne peut plus changer après. Mais enfin j'espère quand même que si la Ville propose un local et qu'il y a un loyer qui est attractif, le corollaire c'est que ce soit une installation en secteur 1 parce qu'en plein centre-ville je ne crois pas qu'il y ait besoin de mettre des médecins en secteur 2. Je pense effectivement à des médecins en secteur 1 qui pratiquent le tiers-payant et y compris un tiers-payant social.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? On passe au vote. M. Legrand ne prend pas part au vote puisque c'est lui qui vend les locaux, même si ce ne sont pas les siens.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 48 Voix Pour et 01 Ne Prenant pas Part au Vote : M. LEGRAND.)

6 - ECHANGES FONCIERS AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - PARC RAYMOND SIBILLE, COULEE VERTE ET SQUARE MARC SANGNIER : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - TAXE D'AMENAGEMENT : EXTENSION DU PERIMETRE DU SECTEUR N° 4 A TAUX MAJORE DANS LE QUARTIER ANTONYPOLE

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DESBOIS : Pas de question, une explication de vote : Pour délibérer ou donner un quelconque avis sur une telle délibération, il faut avoir un petit peu plus de recul et d'informations que ce que l'on a, donc on va s'abstenir parce que tout simplement on estime ne pas techniquement être en mesure de donner un avis éclairé, merci.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour et 8

Abstentions.)

8 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE 9 m² SISE 15 RUE DU CHEMIN DE FER APPARTENANT A M. ET MME PHAM

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CM 4 PARTIELLE DE 280 m² sise 195/199 RUE DES RABATS APPARTENANT A LA SOCIETE PIERRE PROMOTION

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 – ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CP 333 DE 1002 m² SISE RUE DES NATIONS UNIES/RUE DE BELLEVUE APPARTENANT A LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - LIAISON ENTRE LE PARC BOURDEAU ET LA RUE AUGUSTE MOUNIE : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA VILLE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Pour commencer, nous nous sommes aperçu a posteriori que cette opération de standing démarrée en 2017 a donné lieu à un abattage d'arbres très important, de l'ordre d'une dizaine d'arbres qui se trouvaient en cœur d'îlot. Nous essaierons d'être plus attentifs à l'avenir à ce que cela n'arrive pas.

J'ai eu une demande de précision sur un point qui nous avait peut-être échappé en commission Urbanisme : le rapport parle de « servitude de passage à titre gratuit au profit de la Ville », est-ce que c'est bien un passage qui sera ouvert au public ? Et d'autre part est-ce que la Ville paiera une partie des charges ? Parce que sur la page 28 de l'acte notarié, il est question de répartition avec des 10/70èmes et des 60/70èmes. Si la Ville paye une partie des charges, cela ne nous paraît

pas être véritablement au profit de la Ville. Est-ce qu'on peut avoir des précisions sur ce point ?

M. le Maire : Ecoutez, il fallait poser la question en commission parce que là, franchement, sur ce niveau de détails, je ne saurais vous répondre comme cela de tête. Le principe de la servitude, c'est ça le sujet, vous êtes d'accord ?

M. MAUGER : C'est bien un passage public ?

M. le Maire : C'est un passage public, oui, c'est une servitude qui aboutit à faire un passage public, oui, absolument.

M. MAUGER : Et c'est bien à titre gratuit ?

Mme PRECETTI : Oui et je vous l'ai dit, c'est lié aux ouvertures du Parc Bourdeau.

M. MAUGER : Et est-ce que c'est bien à titre gratuit pour la Ville ou est-ce que la Ville va payer les charges ?

M. le Maire : Pour moi, c'est à titre gratuit mais enfin...

M. MAUGER : La page 28 est ambiguë à ce sujet.

M. le Maire : Ecoutez, on vous répondra, mais pour moi c'est gratuit.

Mme PRECETTI : Pour moi aussi.

M. le Maire : je n'ai rien budgété là-dessus. Pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

12 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE BIROTA SAS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION SUR VOIRIE D'INFRASTRUCTURES DE VELOS ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE DE REFERENCE ZOOV SUR LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions sur ce sujet ? Oui, le vélo intéresse.

Mme REMY-LARGEAU : Merci Mme Précetti pour cette présentation et pour les réponses que vous avez déjà données en commission Urbanisme et que m'ont transmises mes collègues. J'ai néanmoins encore quelques questions : Vous évoquiez la redevance, il y a une coquille dans le texte puisqu'il est marqué « redevance mensuelle : 200 € par an et par emplacement » ; par ailleurs je m'interrogeais sur le fait que ces redevances puissent paraître assez faibles, et du coup je me demandais sur quelle base cette redevance a été fixée ? C'est la première question, si vous voulez y répondre tout de suite.

Mme PRECETTI : Alors c'est vrai que c'est une redevance qui est assez symbolique, je vous l'accorde, mais si on regarde ce qui se passe dans

les villes qui ont pris le Vélib', ce sont les villes qui payent. Ce sont les villes qui payent pour avoir le service. Là, nous, nous avons fait le choix de laisser ce service finalement pour les habitants se faire par le biais d'entreprises privées, qui nous doivent donc une redevance, mais l'idée n'est pas non plus de leur mettre le couteau sous la gorge, c'est plutôt que ce système puisse fonctionner et rendre service aux habitants.

Mme REMY-LARGEAU : Vous faites référence justement au Vélib'. J'ai vu que dans un entretien que vous avez accordé à Actu Hauts-de-Seine en novembre 2020, vous disiez que justement Antony n'avait pas mis en place le service de Vélib' parce que tout simplement dans le projet de la deuxième version, l'Atelier Parisien d'Urbanisme n'avait pas intégré la commune dans son périmètre du fait de son éloignement au-delà de l'A86. Et vous disiez que finalement ce n'était pas pour vous déplaire puisque je cite « j'ai toujours pensé qu'il y avait la place pour des initiatives privées », notant que justement le développement de ZOOV se ferait sans dépense d'argent public comme vous venez de le dire et que même cela engendrerait des recettes d'occupation du domaine public. Alors effectivement ces recettes paraissent extrêmement faibles.

Mme PRECETTI : Oui mais en tout cas c'est vrai qu'il n'y aura pas de dépenses, c'est ce que je vous disais, à l'inverse de Vélib, il n'y aura pas de dépenses. Pour l'instant c'est symbolique et c'est pour un an, on l'a

déjà dit ; si effectivement les choses pouvaient s'équilibrer différemment, on pourrait revoir aussi notre redevance.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, très bien, c'était effectivement une question que j'avais, savoir si elle pourrait être revue s'il y avait un renouvellement.

Maintenant il y a la question du coût pour les usagers, en fait pour les utilisateurs parce qu'effectivement si l'on compare le coût qui est annoncé, ce n'est pas tout à fait la même manière que de calculer du côté du Vélib' puisque la grille tarifaire qui vient justement d'être revue a une politique un peu différente avec l'objectif de favoriser le partage des vélos, et puis d'inciter à choisir son vélo en fonction de son besoin. C'est-à-dire d'avoir des Vélib' électriques pour les trajets longs et des Vélib' mécaniques pour les petits trajets, ce qui ne sera pas le cas ici puisqu'on aura uniquement des vélos électriques.

Et puis la deuxième chose, c'est que Vélib' a des tarifs différents pour les seniors et aussi des tarifs jeunes et solidaires. C'est une différence notable si je comprends bien entre ce choix de ZOOV et ce qui peut se faire du côté de Vélib'. Est-ce que vous confirmez ?

Mme PRECETTI : Oui, c'est clairement un choix différent, mais vous l'avez dit tout à l'heure, dans un premier temps l'APUR qui avait fait l'étude du périmètre de pertinence s'était arrêtée effectivement à l'A86 en disant qu'au-delà on était trop loin de Paris pour que ça fonctionne. Je

ne sais pas si ça fonctionnerait ou pas ? C'est vrai que ça peut sembler un peu compliqué. On a laissé l'initiative privée venir vers nous et moi, ce que je vois surtout, c'est que l'activité, en fait l'utilisation de ces vélos est en croissance très forte puisqu'on peut voir qu'entre novembre 2020 où l'on avait 290 abonnés et actuellement, non pas actuellement parce que je n'ai pas les derniers chiffres mais en avril 2021, on était à 790. Cela montre l'importance sur la ville, alors c'est pareil les chiffres sont peut-être un petit peu faussés, on en aura bientôt d'autres, mais on a environ 800 utilisateurs sur la ville. Donc cela rend service à un certain nombre de personnes et en tout cas quand on voit ce que coûte Vélib, je pense que ça donne à réfléchir. Merci.

Mme DESBOIS : Une remarque : je tiens à dire que je soutiens complètement le système de Free-floating que vous avez pris la peine de bien présenter, bien détailler en commission l'autre jour ; je vous en remercie, avec un point de vigilance mais que vous aviez en tête, à savoir la régulation sur la voie publique, c'est-à-dire le type de difficultés que peut poser ce type de dispositif dans les zones urbaines. Et un deuxième vœu qui est de dire qu'en termes d'équité sur le territoire, là il y a trois stations, si l'expérimentation est concluante en particulier en matière de capacité de réguler les stationnements un peu sauvages sur la voie publique, il faudrait effectivement que cela puisse être élargi à d'autres stations RER pour garantir un accès à tous.

En termes de stationnement, simplement une remarque néanmoins importante : en même temps que l'on parle de stationnement de vélos, je voudrais évoquer un sujet qui est important : Lorsque je me suis rendue à l'inauguration le 19 septembre dernier à la place Devedjian, j'ai constaté, j'étais accompagnée de mes enfants en vélo, que sur trois systèmes d'emplacement de vélos, un était sanctuarisé par un marché ambulant, l'autre était complètement plein de motos, de deux roues, de scooters, et donc il y avait un seul système d'emplacement vélos pour l'ensemble des personnes qui venaient en vélo sur la place. Cela pose une difficulté qui est celle notamment du stationnement des deux roues motorisées. Les deux roues motorisées sur les zones urbaines, c'est une explosion de ventes sur les quatre dernières années, je crois plus de 45 % entre 2016 et 2020, donc il y a une vraie problématique de partage de la voirie notamment en stationnement en surface.

Alors on ne va pas résoudre cela à 2h du matin en conseil municipal mais je crois qu'il y a un vrai point à traiter parce qu'en même temps que l'on a fait du stationnement vélos, s'ils sont monopolisés par des deux-roues qui ont le droit aussi de rouler en deux-roues motorisées, c'est leur choix, quelles solutions on est en capacité de leur offrir pour pouvoir se stationner et sur la place Devedjian et sur la dalle du RER et dans d'autres endroits, devant l'hôtel de ville par exemple ? Merci.

Mme PRECETTI : Juste une petite réponse : ils ne sont pas en droit de stationner ni sur la place Devedjian ni sur la place du RER qui sont des espaces piétons ; il faut quand même être très clairs. Donc là, le sujet est d'y mettre bon ordre et on s'y attelle. Et effectivement, je suis d'accord avec vous, il faut leur trouver également d'autres lieux, bien qu'ils puissent quand même stationner dans le parking comme les voitures, il y a des places motos dans le parking. Et ils peuvent aussi stationner en voirie, sur les places voitures. Ils ne le font pas pour ne pas avoir à payer mais ils ont tout à fait le droit de le faire.

Mme HUARD : Pour en revenir au vélo et au free-floating, ce qui serait souhaitable, c'est que... L'inconvénient de ce système, c'est quand même que l'on retrouve très souvent des vélos sur les trottoirs et que donc c'est un empêchement à la fois pour les personnes à mobilité réduite, pour les malvoyants, pour les personnes qui ont des poussettes, etc. Et il n'y a aucun système pour décourager le stationnement sur les trottoirs. Donc moi, ce que j'aimerais avec ce système, c'est qu'il y ait quand même une surveillance, en tout cas une vigilance de la municipalité sur la façon dont les vélos sont positionnés, et qu'au terme de un an, le contrat ne soit pas reconduit si cela constitue des obstacles à la bonne circulation des piétons qui doivent également être respectés.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Je pense qu'à cette heure-ci nous n'allons pas nous appesantir sur le tableau des effectifs, vous ne m'en voudrez pas, juste pour vous rassurer sur le fait qu'effectivement on prévoit des recrutements d'agents contractuels quand on ne trouve pas des agents titulaires ; et juste peut-être un petit zoom sur le fait que nous proposons de recruter un agent contractuel non permanent sur la base d'un contrat de projet, ce qui est la nouveauté qui est apportée par la loi 2019, et donc c'est la première fois que nous allons rentrer dans ce dispositif qui nous paraît pertinent par rapport au projet de réaménagement du Parc Heller. Je vous remercie.

Mme HUARD : Je suis désolée de devoir m'appesantir sur ce tableau mais quand même plusieurs points interpellent quand on le lit : d'abord effectivement vous avez supprimé 123 postes en début d'année mais à nouveau il y a 57 postes de recréés, nous partageons bien sûr l'objectif d'assurer l'évolution de carrière des agents mais nous aimerions savoir combien de ces postes sont liés à l'évolution de carrière, combien relèvent de création de nouveaux postes ? Et en même temps pourquoi la Ville ne tient-t-elle pas à jour le tableau en supprimant en même temps

les emplois qui ne sont plus pourvus par les promotions à l'échelon supérieur ?

On est en droit de se demander si le toilettage que vous aviez fait en début d'année n'avait que pour but de répondre à la demande de la Chambre Régionale des Comptes et pas de gérer cela de façon pérenne. Alors sur la question des contractuels, encore une fois nous constatons que la Ville ouvre ces postes au recrutement des contractuels, ce qui nous amène à demander combien de temps ces postes ont été publiés sur la bourse Emploi des collectivités pour déclarer que le recrutement ne peut pas être opéré sur des agents statutaires. Et puisque la mise en place du régime indemnitaire a eu lieu en début d'année, on devrait déjà pouvoir voir les effets de cette augmentation, donc avoir une plus grande facilité à recruter. Quelles sont les raisons pour lesquelles ces recrutements sont infructueux si c'est le cas ?

Enfin, vous créez un nouveau contrat précaire de projet en CDD pour des emplois qui deviennent des emplois jetables lorsque le projet est fini, évidemment nous ne partageons pas cette proposition, cela nous paraît bon ni pour l'implication des agents, ni pour le travail d'équipe, ni pour la pérennisation des compétences parmi les agents municipaux.

Et dernier point que je voudrais relever mais qui est important pour les agents : dans ce tableau il y a six postes de la filière Animation. Est-ce qu'il y a parmi ceux-ci des postes qui correspondent à des embauches de

vacataires ? Parce que selon les remontées des animateurs de la Ville la rentrée a été très difficile, des animateurs ont eu à encadrer jusqu'à 30 enfants, ce qui est largement au-dessus de la norme qui est inférieure à 10 depuis la rentrée, cela par manque d'animateurs compétents, ce qui se répercute évidemment sur la qualité des activités proposées aux enfants. La précarité alimente la stabilité des équipes au détriment de la qualité du service qui est rendu.

Nous constatons que justement vous gérez cette filière par un recours massif aux vacataires dont une partie sont recrutés depuis de nombreuses années par la Ville, sur des affectations qui sont pourtant prévisibles puisqu'il s'agit des études et de l'accueil du mercredi au centre de loisirs, alors qu'attendez-vous pour leur proposer des contrats pérennes pour leur assurer les droits dont ils sont privés en tant que vacataires, des droits à l'évolution de carrière, à l'évolution salariale, des droits au régime indemnitaire et à la formation ?

Mme GENEST : Merci pour toutes ces questions...

Mme HUARD : Ils ont également des difficultés à obtenir justement leurs droits à faire valoir auprès de Pôle Emploi dans le cadre de la gestion de leur contrat.

Mme GENEST : J'avoue que je suis un petit peu surprise de voir que ce tableau des effectifs suscite autant de questions de votre part mais je vais essayer d'y répondre et de refermer tous ces sujets.

Premièrement le tableau des effectifs que vous avez là ne concerne pas les vacataires, le chiffre des vacataires n'est pas traité dans cette délibération, donc je sors le sujet des vacataires.

Deuxièmement dans le tableau que vous avez là, il y a effectivement des créations, il y a énormément de créations au niveau de la mairie. À date nous avons recruté autant de personnes que quasiment à fin septembre le nombre que nous avons recruté l'année dernière, donc il y a énormément de mouvements, énormément de recrutements, il y a pas mal de turnover aussi mais qui n'est pas uniquement lié à la Ville d'Antony, qui est globalement lié aux mouvements et à la proximité des collectivités, donc effectivement il y a beaucoup de mouvements qui s'effectuent entre les collectivités, et donc le fait de créer des postes et de promouvoir des postes, c'est tout à fait dans le mouvement classique ; nous créons des postes quand nous avons besoin de les créer pour à la fois répondre aux besoins des recrutements et aussi aux besoins de mobilités. Sachez que comme nous vous l'avons dit et pour répondre aux besoins des projets qui se mettent en place, nous avons procédé à un grand nombre de recrutements que nous continuons à mettre en place, sur à peu près tous les secteurs de la ville nous avons beaucoup de recrutements à date aujourd'hui ; je crois qu'il y a 80 postes à pourvoir, nous avons énormément recruté, nous continuons à recruter et c'est ce qui justifie la production d'un tableau des effectifs qui recrée des emplois.

Nous toilettons régulièrement ce tableau pour pouvoir refermer les postes budgétaires dont nous n'avons pas besoin mais nous ouvrons les postes dont nous avons besoin et pour le recrutement et pour la mobilité.

Et puis pour finir, je crois que l'on a pour le coup un énorme sujet peut-être de philosophie qui nous sépare sur les sujets des contrats de projet ; il ne s'agit pas d'alourdir la collectivité avec des compétences d'abord qui ne sont pas forcément faciles à trouver en tant que titulaires mais qui sont aussi celles dont nous avons besoin momentanément, et il faut proposer des contrats qui correspondent à des besoins ; et comme nous continuons à avoir une orthodoxie de gestion la plus proche possible des besoins des Antoniens et des besoins de nos projets, nous considérons le contrat de projet comme un outil très efficace et très intéressant ; et cela peut donner une expérience aussi à des gens qui sont contractuels de venir travailler dans des collectivités, je pense que c'est tout à fait gagnant-gagnant pour tout le monde.

Voilà, je ne sais pas si j'ai oublié des points que vous aviez soulevés mais en tout cas nous sommes totalement dans cette idée-là et je pense que c'est plutôt une idée qui va dans le sens du progrès. Je vous remercie.

Mme DESBOIS : Transition toute trouvée Mme Genest, simplement sur cet aspect de contrat de projet, je tiens à le saluer, je pense que c'est couvert par la loi mais c'est nouveau dans le public ; cela permet de

mettre comme vous l'avez dit en adéquation un besoin temporaire d'expertise technique particulière et des candidats qui peuvent se projeter sur l'expérience, c'est plutôt un outil innovant, donc nous abondons dans le sens quand c'est nécessaire d'utiliser ce type de contrat et c'est plutôt quelque chose d'innovant et qui, comme vous dites, va dans le sens du progrès.

Mme HUARD : Oui, je demande à avoir une réponse sur la question des vacataires puisque...

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas le sujet, Mme Huard ! Une fois de plus vous êtes hors sujet !

Mme HUARD : Si, c'est le sujet, je vous ai posé la question de savoir combien parmi ces postes ouverts...

M. le Maire : On perd assez de temps comme ça !

Mme GENEST : On vous a répondu que cette délibération ne concernait pas les vacataires, la réponse me semble assez claire. Merci.

M. le Maire : Voilà.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)

V - EDUCATION

14 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA

RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET SENIORS A PASSER AVEC LA SOCIETE SOGERES

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Vous avez cité Sogeres, filiale du groupe Sodexo, qui a signalé à la Ville une perte en 2020 de 433.000 € à cause du premier confinement. Si l'on regarde les chiffres de plus près, le résultat d'exploitation de Sogeres affiche une perte sur le contrat de la Ville de 521.000 € en 2020. Il y avait déjà une perte de 127.000 € en 2019. On sait que les calculs présentés par les prestataires sont curieusement souvent déficitaires. On peut se demander si le calcul des 433.000 € par Sogeres est rigoureux ? Même si l'on ne doute pas de l'effet du premier confinement.

Vous faites le choix de recourir à un prestataire privé pour les repas des écoliers et des seniors, et lorsque ce prestataire se retrouve en grandes difficultés financières, c'est vers la Ville, puissance publique, qu'il se tourne pour compenser une grande partie de ses pertes. J'espère que la Commission consultative des services municipaux gardera en tête ce biais avant de choisir comme par réflexe de façon beaucoup trop systématique le mode de gestion des services publics par délégation au service privé.

Encore une excellente raison de voir un retour en régie de la restauration scolaire et des seniors.

M. MONGARDIEN : Par rapport à ce réajustement demandé par Sogeres, effectivement l'an passé j'avais relevé que dans le contrat il y avait des clauses qui en cas de réduction significative du nombre de repas allaient provoquer une augmentation du prix du repas par le contrat, la négociation qui s'est faite à l'amiable me paraît raisonnable ; la seule chose, c'est qu'il faut faire attention que ce risque existe aussi sur l'année en cours puisque d'après ce que j'ai compris aujourd'hui, sur l'année 2021 on est à un taux de fréquentation aux alentours de 80, 85 % par rapport à l'année 2019, donc on est encore dans les 15 % de la clause du contrat qui pourrait à nouveau s'appliquer puisque Sogeres a demandé à neutraliser l'année 2020. Donc l'année de référence pour l'année 2021 sera 2019. Tant qu'on est en-dessous du taux de fréquentation de 85 % de 2019, on va vivre la même situation l'année prochaine.

M. le Maire : Ce n'est pas pareil, ce n'est pas la même chose. Là il y a effectivement aujourd'hui une baisse récurrente du nombre de convives d'environ 7 %, mais c'est 7 % par rapport aux chiffres qui ont présidé à la signature du contrat il y a trois ans et même un peu plus, on n'est pas à 15 %.

M. MONGARDIEN : Ce n'est pas les chiffres que l'on m'a donnés en commission l'autre jour...

M. le Maire : Oui mais on n'est pas à 15 % pour le moment dans le cas du recul de la fréquentation par rapport à celui qui était figuré dans le contrat. Mais il y a un risque effectivement. Alors ce risque est compensé par le fait qu'il y a moins de repas, et donc cela coûte moins cher à la Ville.

M. MONGARDIEN : Oui, il y a une légère compensation là-dessus, ok.

M. le Maire : Mais à mon avis on n'arrivera pas à la clause de révision, j'espère bien.

Mme SANSY : En principe non.

M. le Maire : On n'y arrivera pas.

(Vote à main levée : Délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

15 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GRETA 92 POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DESBOIS : Après réflexion, suite à l'échange que l'on a eu sur le sujet avec Mme Fauret en commission, il me semble qu'on pourrait faire une distinction entre les cours de français langue étrangère et les autres langues et cette augmentation qui est liée au fait qu'il faut effectivement que le GRETA s'y retrouve en termes de tarification, on soutient cette augmentation et donc on va voter pour. Le français langue étrangère, c'est un enjeu d'intégration en général pour les populations qui suivent ce type de cours, est-ce que l'on pourrait imaginer que la Ville puisse effectivement compenser le montant de cette augmentation pour les personnes qui s'inscrivent dans les parcours français langue étrangère encore une fois eu égard au caractère un petit peu particulier de cet enseignement en lien avec l'intégration des personnes concernées ?

Mme FAURET : Il y a aussi des cours de français langue étrangère à l'Ecole des Femmes rue Pajeaud, ; on pourrait regarder dans les résultats les personnes qui suivent les cours de français langue étrangère et voir

dans quel quotient elles sont. C'est vrai que c'est un point que l'on n'a pas étudié en effet. Là les tarifs sont faits en lien avec le GRETA et je pense que nous ne pouvons pas décider comme ça... C'est un point à voir avec eux.

Mme REMY-LARGEAU : Merci Mme Fauret. Juste quelques questions rapides : pourquoi la formation au TOEIC est-elle arrêtée puisque vous aviez justement dit que la proposition n'a pas rencontré de public mais...

Mme FAURET : Parce qu'il n'y a pas eu de candidats.

Mme REMY-LARGEAU : Peut-être à cause de la période Covid, pourquoi ne pas prolonger alors que ça peut être très intéressant de l'ajouter à son CV ?

Mme FAURET : C'est vrai... mais non. Le GRETA en effet voulait proposer la formation pour le TOEIC l'année dernière en communiquant mais apparemment il n'y a eu aucune demande. Il n'y a pas eu de demande pour cette formation, donc ils ont estimé ne pas avoir à la poursuivre pour cette année.

Mme REMY-LARGEAU : Alors cela fait le pont avec une autre question : quelle était finalement la finalité de ces cours ? Quel est le public qui était visé ? Je mets de côté les cours de FLE, je suis d'accord avec votre remarque Mme Desbois, mais si finalement ce sont des cours qui ont plutôt une visée tout à fait louable de développement culturel, etc., c'est très bien, mais on pourrait aussi envisager que des cours comme dans

d'autres communes soient proposés avec une orientation plus axée sur la recherche d'emploi par exemple ? Et dans ce cas... je ne sais pas quelle orientation et quel type de public vous visez en fait par ces formations ?

Mme FAURET : Je pense que pour les cours d'espagnol, italien, allemand, on a un public assez régulier, les effectifs sont assez stables ; c'est un public qui revient tous les ans, qui souhaite apprendre c'est langues-là pour je dirais ... une activité « loisirs » ; et pour les groupes d'anglais, il y avait trois groupes l'année dernière, là je pense que c'est plus une demande en lien avec la profession... Je ne sais pas trop, je ne peux pas vous répondre. Ce qui est sûr, c'est que tous les ans la Ville communique, informe sur les cours du GRETA, que ce soit par le biais des entreprises, via le service du développement économique, via les panneaux lumineux pour essayer d'informer sur ces cours du GRETA, pour que tout le monde, toutes les personnes intéressées puissent y accéder

M. MAUGER : En fait, disons qu'il y a des villes comme par exemple Sceaux où le GRETA propose des formations qui sont professionnalisantes. Si on observe la fréquentation des propositions qui ont été faites jusqu'ici à Antony, on pourrait envisager peut-être d'autres possibilités de propositions de formations par le Greta ? Et notamment si les cours ont lieu habituellement au collège Anne Frank, on sait que c'est

un quartier où il peut y avoir des besoins et où un certain nombre de personnes pourraient être intéressées par ce type de formations.

M. le Maire : On retient votre idée, on va voir ça. En tout cas là il s'agit des cours du soir.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

17 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE D'ANTONY : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE – ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DES POMPES FUNEBRES (SAEMPF) ET FIXATION DES TARIFS

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : La marge de l'ancien prestataire était très importante et avec ce contrat elle va être réduite puisque les tarifs baisseront et que la redevance que le prestataire versera à la Ville va augmenter. Cela veut dire qu'il y aurait possibilité peut-être de proposer de meilleurs tarifs aux Antoniens en réduisant cette redevance, ou bien cela pourrait dégager des fonds pour agrandir le funérarium ou le jardin

du souvenir ? Ce n'est pas l'objet du nouveau contrat mais les temps changent et de plus en plus de cérémonies sont laïques et ne peuvent se tenir qu'en ce lieu qui est vraiment très petit. Il est important de s'adapter aux nouveaux usages. Évidemment nous, nous continuons de soutenir la possibilité d'une régie publique.

M. le Maire : Vous ne demandez pas la reprise en gestion par la ville directement comme M. Mauger ?

Mme ASCHEHOUG : La prochaine fois peut-être.

Mme CHABOT : Effectivement, nous avons observé que le nouveau prestataire permet une diminution des tarifs puisque ça passe d'environ 852 € avec la prestation actuelle à 570 € pour une prestation avec la SAEMPF, avec une redevance pour la Ville qui est plus élevée, mais on a quand même noté que parmi les trois prestataires qui ont été audités, c'est l'offre qui a les amplitudes horaires les plus réduites offertes aux familles, en particulier avec une fermeture le dimanche et les jours fériés alors que les autres offraient une ouverture le dimanche et les jours fériés. Il ne faudrait pas qu'il y ait une qualité de service qui soit réduite vis-à-vis des Antoniens qui auraient affaire avec le funérarium.

M. le Maire : Vous pensez que l'on a fait un très mauvais choix, là ?

Mme CHABOT : Non mais c'est un sujet qui me tient à cœur parce que mon père est mort le samedi 12 juillet, il a été inhumé au funérarium d'Antony, le lendemain du 12 juillet c'est le dimanche 13 et le

surlendemain du dimanche 13 c'est le lundi 14, donc c'est vrai que cela peut poser problème de manière réelle pour les familles ; si vous avez quelqu'un qui décède un samedi qui est suivi par deux jours fériés, vous ne pouvez pas avoir le funérarium.

Mme ENAME : Alors il est quand même noté dans les documents que l'on propose également une assistance 24/24.

Mme CHABOT : Une assistance 24/24 parce que le funérarium peut être ouvert le dimanche, mais pour les familles, pour les visites, c'est fermé le dimanche et c'est fermé les jours fériés.

M. le Maire : Donc vous pensez que l'on a fait un mauvais choix ?

Mme CHABOT : Je ne dis pas que l'on a fait un mauvais choix, je dis que c'est le moins-disant en termes d'ouverture et je pense qu'il faudra être vigilants pour qu'effectivement les prestations soient de bonne qualité et que la politique commerciale dont on voit bien qu'elle est relativement agressive pour avoir les marchés, ce qui peut se défendre, il ne faut pas que cela s'accompagne d'une dégradation de la qualité de service qui est rendu aux familles qui utilisent les services du funérarium.

Mme GENEST : Oui, ayant travaillé sur le dossier, je peux me permettre de vous répondre sur ce point : justement c'est bien la qualité de service que l'on a recherchée, alors après sur leur amplitude horaire, je ne sais pas si ces horaires sont complètement fixes mais enfin on a cherché à avoir des services moins chers pour les Antoniens et surtout une diversité

de services qui n'étaient pas proposés par les autres prestataires. Comme vous le disiez, Madame, il y a de plus en plus de cérémonies laïques qui se tiennent au funérarium, il faut que l'on puisse répondre à ces besoins des Antoniens et l'offre qui nous a été proposée, outre le fait qu'elle était la mieux-disante d'un point de vue économique -et nous avons travaillé de manière très précise les tenants et les aboutissants du compte de résultat pour pouvoir obtenir le meilleur « rendement » pour la Ville et pour les Antoniens-, nous avons donc des baisses de tarification et des services plus étendus. Donc il nous a semblé que c'était l'offre la plus intéressante.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LE CCAS D'ANTONY POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
AKADEMIK FOOTBALL AU TITRE DU COFINANCEMENT AVEC
L'ETAT DE SON ACTION DANS LE CADRE DES QUARTIERS D'ETE
2021**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation)

M. BEN ABDALLAH : Juste pour information au conseil municipal, une présentation de ce club a été faite dans la revue « Vivre à Antony » du mois d'avril, donc je vous invite à la relire si vous ne le connaissez pas.

Mme CHABOT : Merci. En regardant sur les réseaux sociaux, j'avais eu la crainte que ce soit exclusivement réservé aux garçons parce que le football est quand même une activité plutôt masculine surtout dans les quartiers mais en fait après, j'ai échangé par mail avec l'association, ils ont trois filles en Elite donc qui jouent dans des équipes mixtes parce qu'avec trois filles on ne peut pas former une équipe complète bien sûr, mais cela étant il nous semble quand même très important d'encourager aussi dans ce dispositif « quartiers d'été » des pratiques pour les jeunes filles, que ce soit des pratiques culturelles ou sportives et bien entendu aussi des pratiques mixtes. Donc peut-être insister aussi dans ces activités qui vont quand même concerner très majoritairement des garçons pour avoir au moins un équivalent pour un public féminin.

M. BEN ABDALLAH : Je vous remercie de cette question. Premier point : Pour l'association en tant que telle, vous l'avez citée, ils ont une cinquantaine de bénéficiaires de ce dispositif pendant l'été et effectivement il y a trois filles qui évoluent dans ce club. Ils sont intéressants pour nous parce qu'ils font aussi un travail éducatif et notamment sur la mixité sociale et sur la mixité des genres. Nous allons trouver garçons et filles, ils essaient de travailler ce type d'approche. La combinaison entre sport et éducation nous paraît très satisfaisante.

Pour votre information, il y a une initiative qui a été prise dans « Quartiers d'été » par le volley club d'Antony ; je parle sous le contrôle de mon ami Patrick Reynier, ce club propose exclusivement aux jeunes filles, c'est financé dans ce dispositif, une initiation au volley et là il y a 160 bénéficiaires. Donc oui, nous sommes sensibles à ces questions de mixité et puis on essaye de les promouvoir ; mais encore une fois c'est plus la démarche du club et là pour le coup, ils ont une démarche qui est plutôt intéressante.

Mme ASCHEHOUG : Moi je voulais remercier Marc-Ali Ben Abdallah pour toutes les réponses qu'il m'a transmises ces deux derniers jours et tant mieux si des activités continuent à être proposées l'été, il faudrait que l'on commence sérieusement à réfléchir à la possibilité de garder un fonctionnement au mois d'août, les services à destination des jeunes et je pense aux activités du 11, au cinéma, et nous on continue à regretter

vivement que les propositions de skatepark qui ont été faites au budget participatif aient été écartées par la Ville. Les jeunes n'ont pas obligatoirement besoin de grosses structures pour s'amuser, il leur suffit parfois de quelques bosses par-ci par-là...

M. BEN ABDALLAH : On vous répond peut-être partiellement mais dans le cadre de la politique de la Ville et avec certains de mes collègues, Patrick Reynier, Ugo Di Palma, on essaye de travailler aussi à avoir une offre constante en périscolaire y compris l'été qui sera dans cette logique. Alors aujourd'hui, il y a un dispositif qui s'appelle « l'académie des sports » dans la politique de la Ville qui a un acteur majeur qui s'appelle « le FLAM 91 », malheureusement c'est un club du 91 mais qui est un club prestigieux et qui a une vocation éducative, qui a d'ailleurs eu un certain nombre de ses membres qui ont participé aux Jeux Olympiques. On espère étendre cette offre aujourd'hui pour nos jeunes.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**20 - ADOPTION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION
DEFINISSANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA
SUBVENTION MUNICIPALE VERSEE A L'ASSOCIATION IFAC**

(Rapporteur : M. Ugo DI PALMA)

(Lecture du rapport de présentation)

M. DI PALMA : Je ne doute pas que nous aurons l'unanimité.

Mme DESBOIS : Merci M. Di Palma pour cette présentation. Alors évidemment, on votera cette délibération. Vous avez évoqué un point que je n'avais pas en tête en commission et je vous en remercie, vous avez évoqué la ventilation de la subvention sur l'action de l'association IFAC ; on a là un budget de plus de 300.000 € sur lequel le Département a en charges les prérogatives sociales, vous ne me direz pas le contraire M. le Maire, et il finance à hauteur de 6.000 € cette action en matière de réussite éducative. On a un Département des Hauts-de-Seine qui dégage chaque année 600 M€ d'excédent budgétaire, qui finance une action liée à la réussite éducative intégralement sur un plan social à hauteur de 6.000 M€. On peut déjà saluer en revanche la mobilisation de la commune d'Antony dans le financement de ce type d'action, et appeler de nos vœux le fait que le Département puisse se saisir un peu plus largement de ces sujets et espérer, M. Sénant, que vous en serez ainsi que votre collègue Mme Bergerol les relais actifs.

Dernier point : la Région ne finance pas du tout ce type d'action. On a là une nouvelle donne qui est que jusqu'ici l'IFAC soutenait des enfants de niveau collège ; là on a une extension eu égard aux dommages collatéraux de la crise sanitaire sur des niveaux lycées ; le lycée, c'est la Région. Et donc on peut tout à fait imaginer dans le tableau croisé des

financements de voir apparaître la Région comme souvent financeur de ce type d'action. Merci.

M. le Maire : Alors le Département, il finance peut-être assez peu, 6.000 €, cette action, mais enfin il en finance d'autres ; quand même, il faut être juste avec le Département. Mais cela dit, j'ai écrit effectivement au Département et à la Région pour demander de participer peut-être un peu plus à cette initiative que nous avons prise du Club Ado Réussite qui n'est pas partagée, on est à peu près les seuls dans le département à avoir lancé une telle action et je pense que ce serait intéressant qu'ils participent aussi à ce type d'action parce que maintenant on s'occupe aussi des lycées, c'est rarement le cas ailleurs, et donc j'espère que l'on aura une aide nouvelle du Département et de la Région.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION « CHARTE QUALITE CONFIANCE » 2021

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - PASSATION D'UN CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA) AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE ET LES VILLES DE MASSY ET DE VERRIERES-LE- BUISSON : FIXATION DU MONTANT DU DEDOMMAGEMENT DES ARTISTES NON RETENUS

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HUARD : Je voudrais souligner l'intérêt et la qualité du travail qui est proposé dans le cadre de ces actions culturelles autour du festival de la BD, et comme nous savons aussi qu'il y a la difficulté de vivre de ce métier d'auteur de BD, il nous semble que l'indemnisation des auteurs non retenus paraît un peu faible en regard de l'objectif qui est que la Ville puisse choisir parmi des propositions de qualité, c'était une question.

Et en matière d'ouverture de la Ville sur les artistes, je voulais également souligner que la visite du Carré d'Arts lors du week-end de la culture était en tout cas très intéressante et a permis justement de prendre connaissance des propositions de ces artistes. Est-ce qu'il est envisagé de leur donner la possibilité d'exposer à la Maison des Arts ?

Mme ROLLAND : Alors l'indemnité, c'est une indemnité classique qui est demandée dans ce cadre d'appel à projets, donc rien d'extraordinaire en

effet, mais après on donne la possibilité à des artistes d'être ici en résidence, il y a d'autres projets qui peuvent donner suite pour l'artiste qui sera retenu. En ce qui concerne le Carré d'Antony, c'est le nom qui est donné à ces artistes qui sont sur Antony, bien entendu on est en train de réfléchir à des liens avec la Maison des Arts et des expositions possibles avec une vitrine qui pourra être faite lors d'une exposition.

C'est vrai que le Carré d'Antony est un équipement qui n'est pas ERP, donc qui n'est pas ouvert au public, mais les portes ouvertes sont possibles, nous en avons d'ailleurs profité dès que c'était possible après cette période difficile que nous avons vécue, des liens avec la Maison des Arts sont envisagés et sont étudiés aujourd'hui en effet.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - DENOMINATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : Nous saluons l'idée de donner le nom d'Ousmane Sy au CSC, c'est reconnaître à la fois un enfant de la Ville et l'art qu'il pratiquait ; il venait du Mali avec son père qui était réfugié politique et il a réussi à faire de son déracinement une force et à devenir une référence

dans son art. Nous applaudissons ce choix sans réserve qui montre que la mixité culturelle est une valeur qui monte et cela nous réjouit.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Merci pour cet exposé bref. J'ai cherché dans le rapport des éléments qui permettraient d'éclairer les orientations du prochain contrat de restauration. J'aurais par exemple aimé voir des chiffres ou des appréciations sur les repas végétariens proposés actuellement aux enfants. La demande des familles pour ce type de repas est de plus en plus importante. Le Ministère de l'Agriculture a publié un livret avec de nombreuses propositions de menus végétariens. Je regrette aussi que le rapport ne fasse aucune mention de la commission des menus et de ses contributions. Et enfin, j'aimerais justement qu'il y ait de la concertation en direction des associations de parents d'élèves et aussi avec les associations sur le sujet de l'environnement au sujet du prochain contrat. Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : À la lecture de ce rapport, on peut déjà remarquer, c'est en tout cas ce que dit Sogeres dans ce rapport, qu'ils apportent une attention très particulière à la gestion du personnel puisque la majorité des employés sont en contrat CDI, ce qui est plutôt assez rare dans ce type de domaine. Ils mènent un effort pour recruter des personnes locales à Antony ou dans les communes aux alentours d'Antony, donc je pense que c'est quand même quelque chose que l'on peut noter comme étant un geste plus que positif. Les retours que l'on a aussi sur les animations régulières qui sont plutôt de qualité dans les cantines auprès des enfants sont aussi des choses à noter. Donc oui, il y a encore des points d'amélioration mais globalement le rapport affiche une activité qui paraît relativement positive.

Après, une question qu'il faut que l'on se pose : Quand on regarde la fréquentation de différentes écoles au niveau des cantines, on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre d'enfants qui ne vont toujours pas à la cantine le midi, donc quelles actions pourrait prendre la Mairie pour améliorer la fréquentation des cantines par les enfants ? Parce que l'on sait que c'est quand même un lieu où l'on offre une nourriture qui est quand même de qualité.

Mme DESBOIS : Pour rajouter simplement et aller dans le sens de ce qu'a partagé mon collègue David Mauger sur l'importance de la concertation dans le cadre des réflexions autour des choix, des modalités

contractuelles et puis de la définition du prochain cahier des charges fonctionnelles autour du contrat de restauration scolaire.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? On considère que la communication a été faite.

Il est pris acte de la communication du rapport.

25 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)

Mme AUBERT: Il est tard mais c'est un rapport important : Il s'agit simplement d'entériner le fait qu'il vous a été communiqué, sachant que vous l'aviez tous reçu fin juin préalablement à la sous-commission qui s'est tenue le 8 juillet et que vous aviez donc pu à la fois poser des questions écrites et venir à la sous-commission à laquelle je vous avais tous invités. Aujourd'hui on se contente de marquer officiellement dans le conseil municipal que vous l'avez bien reçu.

M. MAUGER : Je voudrais revenir sur un point qui est le bilan à mi-parcours de l'ADAP. Donc l'ADAP c'est la programmation établie par la Ville en 2016 pour que l'ensemble de ses 127 équipements et installations ouverts au public soient accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Il faut tout de même rappeler que ce dispositif est dérogatoire. La loi de 2005 avait fixé l'obligation de mise en

accessibilité au 31 décembre 2014. Lorsque la Ville a établi son diagnostic, donc en 2016, avec un an de retard, seulement 20 de ses bâtiments et installations étaient aux normes d'accessibilité. À mi-parcours aujourd'hui, c'est-à-dire en l'espace de 5 ans depuis 2016, 41 bâtiments sont devenus accessibles et 10 ont des travaux en cours. On peut citer 3 lieux où la mise en accessibilité connaît du retard par rapport à la programmation de la Ville : l'école maternelle Pajeaud, le gymnase Velpeau et le parc Bourdeau. Donc il reste encore une cinquantaine de bâtiments ou d'installations sur 127 à mettre aux normes d'ici 4 ans.

Je pense que l'on va rester attentifs sur le sujet et qu'on est déjà dans un mode dérogatoire de plus de 11 ans de retard par rapport à ce qu'avait fixé la loi et j'espère que l'on sera dans les temps pour terminer ces adaptations.

Mme AUBERT : Je répète, je ne mets pas en doute le fait d'être dans les temps puisque le bilan que l'on a été obligés de fournir au bout de 4 - 5 ans a reconnu que nous étions dans les temps et que tout s'était poursuivi à peu près selon ce qui avait été programmé. Quand il y a des choses qui sont vraiment décalées pour des vraies raisons, je ne parle pas de quelques délais qui ont eu lieu à cause du Covid, c'est parce qu'il y a un vrai problème. Évidemment dans le parc Bourdeau, tant qu'il n'y a pas la fin des travaux, on ne va pas mettre des choses en accessibilité ; quand il s'agit d'une école maternelle comme Pajeaud où l'on avait

programmé d'abord la maternelle puis l'élémentaire et qu'on s'aperçoit que finalement cela a été un chantier plus conséquent que prévu, quand on décide de faire les deux en même temps avec un appel d'offres qui n'est pas tout à fait encore passé parce que je crois qu'on est encore en relecture par les services techniques, effectivement cela décale, mais pour faire quelque chose qui est mieux, qui sera du coup un équipement encore plus accessible, je crois qu'il était question d'un ascenseur, enfin des choses vraiment conséquentes pour que l'école soit encore plus accessible.

En tout cas je vous félicite d'être attentif, je suis ravie que vous soyez très attentif à cet agenda comme nous le sommes, et vraiment nous n'avons pas à en rougir pour l'instant, les choses se sont plutôt bien passées. Quand il y a une très mauvaise surprise, que par exemple on commence un diagnostic et qu'on s'aperçoit qu'il y a de l'amiante, qu'il y a un gros souci, qu'il y a un truc qui n'était pas conforme, bien évidemment ça peut décaler. Mais de façon générale, je pense qu'on tiendra cette date et je pense que l'on sera tout à fait dans les temps et que l'on aura des bâtiments encore plus accessibles.

Je précise quand même que sur les chiffres que vous avez donnés, parfois un bâtiment n'est pas en accessibilité pour des raisons minimes, je pense que vous avez eu des détails. Il lui manque parfois une marche de couleur en haut d'un escalier pour que les malvoyants la distinguent

mieux, il manque parfois une poignée de porte qui n'a pas son mousqueton en-dessous, ce n'est pas forcément toujours un drame d'une inaccessibilité totale, c'est parfois des petites choses parce qu'on pousse le souci du détail justement jusqu'à tout vérifier, il y a parfois des choses qui sont des petites choses à mettre en conformité. Il ne s'agit pas toujours de gros problèmes.

M. le Maire : La communication a donc été faite.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Questions diverses

Mme DESBOIS : Une question orale qui sera très rapide : il y a visiblement et vous allez nous le confirmer ou non, M. le Maire, un projet de piétonisation de la rue de l'Eglise, donc ma question est la suivante : Confirmez-vous ce projet de piétonisation de la rue de l'Eglise ? Si oui sur quel périmètre ? Avez-vous prévu et sous quelle échéance de concerter riverains et commerçants ? Merci beaucoup.

M. HUBERT : Ecoutez Mme Desbois, si vous étiez venue en commission, vous sauriez comme vos collègues qu'on va lancer une consultation au mois d'octobre des commerçants de la rue de l'Eglise effectivement pour envisager l'aménagement de la rue. Mais on ne présage pas de ce que sera la consultation. C'est la consultation qui décidera de ce que l'on fait de cette rue. En tout cas le but, c'est effectivement d'en apaiser les

circulations mais aucunement d'arriver avec un projet déjà ficelé. Le but ce n'est pas ça. Et donc effectivement, comme on l'a expliqué à vos collègues qui pourront vous le détailler, la consultation est prévue au mois de novembre et jusqu'à la fin de l'année.

Mme DESBOIS : Je vous remercie de votre réponse, nous sommes trois élus, il y a beaucoup de commissions et nous ne touchons pas de subventions pour participer, donc on fait comme on peut, avec une activité professionnelle par ailleurs. Mais merci pour votre réponse M. Hubert.

M. MAUGER : Et j'ajoute juste que lors de cette commission il a été refusé de mettre à l'ordre du jour la question des bureaux de Poste. Alors que c'est la commission des services publics.

M. le Maire : C'est une obsession chez vous, les bureaux de Poste !

M. HUBERT : Ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit, M. Mauger. La maîtrise de l'ordre du jour revient quand même à la majorité, je vous ai dit que vous pourriez évoquer ce point dans les points divers, d'ailleurs vous l'avez fait dans beaucoup de commissions si j'ai bien compris. Vous l'avez aussi évoqué en commission commerces, vous avez eu de multiples occasions de vous exprimer sur ce point en commission.

M. MAUGER : Oui mais c'était bien un refus de le mettre à l'ordre du jour.

M. HUBERT : L'ordre du jour est maîtrisé par la majorité. Vous, vous posez des questions dans les points divers et d'ailleurs vous l'avez fait et on a évoqué ce point sans difficulté.

Mme HUARD : Une question qui concerne la hausse actuelle des tarifs de gaz et d'électricité puisque pour le gaz, c'est de plus de 25 % depuis le mois de juillet, pour l'électricité une augmentation de 12,5 % à début 2022 et pour les foyers... (brouhaha)

Mme ASCHEHOUG : Ce serait sympa d'écouter quand même !

Mme HUARD : Cela peut se traduire par une augmentation de la facture qui pourra atteindre plusieurs centaines d'euros et faire basculer des personnes dans la précarité énergétique. Je pense notamment aux étudiants mais pas qu'à eux puisque vous savez que la pauvreté aussi a fortement augmenté depuis le début de la pandémie. Les taxes, et pour ce qui nous concerne la taxe locale sur la consommation d'électricité, alourdissent encore la facture, pour la commune d'Antony je crois que c'est à peu près 1 million d'euros qui étaient prélevés au titre de cette taxe. Pour notre part, nous défendons toutes les propositions pour supprimer les taxes qui sont très injustes sur les biens de première nécessité et ma question est : Comment comptez-vous agir pour soulager financièrement les familles par rapport à cette augmentation ? Est-ce que la Ville peut réduire cette taxe ou redistribuer son montant aux usagers ? Et comme vous vous étiez engagés à augmenter la subvention

du CCAS en cas de besoin, est-il possible de proposer un chèque énergie aux foyers modestes puisque notre Ville en a les moyens et que vous aviez effectivement pris cet engagement ?

M. le Maire : Concernant le gaz, le gouvernement vient d'annoncer qu'il bloque le tarif du gaz. Il joue son rôle. Ce n'est pas un rôle communal, c'est à l'État de prendre ses responsabilités, pas à la commune.

D'autres questions ?

M. HOBEIKA : Je pense qu'une erreur s'est glissée dans une fiche de sécurité du centre de loisirs puisque dans cette fiche, vous demandez à tous les enfants de la remplir avec trois paragraphes : nom de la personne, etc., et puis après vous demandez les renseignements médicaux, et dans les renseignements médicaux, vous dites « vaccins, allergies »... et puis après vous ajoutez « alimentation sans porc » oui ou non. À ma connaissance, ne pas manger de porc ce n'est ni une maladie ni une allergie. Je pense que c'est une erreur qui s'est glissée dedans, il y a des Antoniens qui ont rempli cette fiche et qui m'ont alerté, c'est dans un intérêt général que je vous demande vraiment de regarder cette fiche.

Mme FAURET : Je peux répondre. On pourra revoir en effet la fiche mais les animateurs à la cantine ont besoin de savoir si l'enfant est allergique, s'il a un PAI, s'il mange du porc ou pas de porc, et je pense que si c'est sur la même ligne, c'est peut-être plus lisible. Après, on pourra regarder plus en détail comment elle est faite, mais c'est un aspect pratique...

M. HOBEIKA : Mais Madame, c'est dans le paragraphe « maladies et allergies »... Dans ce cas, pourquoi vous ne demandez pas s'il est végétarien ou végétalien aussi ?

Mme SANSY : Alors c'est un vieux sujet et cela n'a rien à faire dans le paragraphe de la santé, c'est une information qui effectivement est importante pour les animateurs, elle n'est pas forcément placée au bon endroit.

Mme FAURET : Voilà, exactement, tout à fait.

Mme SANSY : On va regarder, on va voir cela pour la prochaine rentrée.

Mme HUARD : Je vais rebondir sur ce que vous avez dit, le gouvernement bloque les tarifs du gaz après la prochaine hausse, c'est-à-dire qu'effectivement il y aura bien eu 25 % d'augmentation des prix du gaz depuis le mois de juillet, et par conséquent les augmentations de la facture d'énergie pour les familles vont être très importantes. Donc ma question reste d'actualité : Comment allez-vous aider les familles ?

M. le Maire : On ne va rien faire.

Mme SANSY : Mme Huard, c'est une question régaliennne, Madame Pompili s'est exprimée longuement sur le sujet ce matin et a dit qu'effectivement le chèque énergie serait renforcé ...

Mme Pompili a répondu parfaitement dès ce matin puisqu'elle a effectivement indiqué que des chèques énergie seraient renforcés pour les ménages les plus modestes et qu'une réflexion était engagée sur les

différentes possibilités d'amortir cet impact pour l'ensemble des ménages, au-delà des plus modestes. Donc pour l'instant on n'a pas fait ces réponses-là, c'est le gouvernement qui les apportera.

Mme HUARD : Donc la commune ne compte rien faire

M. le Maire : Là on parle du gouvernement, pas de la commune.

S'il n'y a plus de questions, on arrête là.

(La séance est levée à 01h50.)